

**S'ouvrir :
Vers une vision élargie des arts multidisciplinaires au
Canada**

Rapport de recherche préparé à l'intention du Groupe de travail
multidisciplinaire du Conseil des Arts du Canada

Présenté par Rachael Van Fossen
Février 2007

S'ouvrir : Vers une vision élargie des arts multidisciplinaires au Canada
Rapport de recherche préparé à l'intention du
Groupe de travail multidisciplinaire du Conseil des Arts du Canada

Table des matières

1. Résumé et recommandations	4
2. Rapport détaillé	
Préface	11
Données sur les activités artistiques multidisciplinaires soutenues par le Conseil des Arts du Canada	11
Historique du financement multidisciplinaire au Conseil des Arts du Canada	14
Aperçu des tendances actuelles	18
Évolution du Conseil des Arts du Canada	23
Analyse de l'évolution	24
Arts autochtones et arts de diverses cultures	26
Lacunes du financement des arts multidisciplinaires	28
Évaluation par les pairs	33
3. Conclusions	
Incidence potentielle des pratiques multidisciplinaires sur les structures Conseil	37
Perspectives d'avenir : Vers une vision élargie	38
4. Recommandations	
<i>Recommandation 1</i> : Accroître les communications et la collaboration	45
<i>Recommandation 2</i> : Augmenter et structurer le soutien destiné aux activités multidisciplinaires et interdisciplinaires	46
5. Annexes	
Annexe A : Méthodologie de recherche	47
Annexe B : Statistiques sur le financement des arts multidisciplinaires au Conseil des Arts du Canada	48
Annexe C : Terminologie et définitions	54
Annexe D : Présentation des types de programmes actuels du Conseil	56
Annexe E : Bonnes pratiques : Organismes de financement des arts	57

Annexe F : Mandat du Groupe de travail multidisciplinaire	63
Annexe G : Liste de ressources, bibliographie et notes en fin de texte	64

Résumé

Introduction

Le présent projet de recherche sur l'évolution du financement des activités artistiques multidisciplinaires et transdisciplinaires par le Conseil des Arts du Canada a commencé en décembre 2005, quand le Groupe de travail multidisciplinaire dirigé par Claude Schryer, du Bureau Inter-arts, a reçu le mandat « *d'analyser et d'examiner les documents antérieurs [et] de cerner les lacunes, les chevauchements, les bonnes pratiques et l'entrecroisement avec d'autres modèles* », ainsi que d'étudier « *l'incidence possible des pratiques multidisciplinaires sur les structures du Conseil des Arts du Canada* ».

Les documents antérieurs révèlent qu'au cours de son évolution, le Conseil a toujours su examiner ses programmes et encourager les changements institutionnels qui servent le mieux les artistes, les publics, les arts en général et la société canadienne. La recherche indique aussi que le Conseil a dû, à plusieurs reprises, faire preuve de plus de souplesse et d'ouverture en ce qui concerne le financement de l'interdisciplinarité, définie comme un processus « *qui intègre et transforme différentes formes d'art* », et le financement des arts multidisciplinaires qui sous-entendent « *l'association de plusieurs disciplines, combinées sans toutefois être intégrées* ». Après une première section consacrée à l'historique du financement des arts multidisciplinaires par le Conseil, le présent rapport se sert du terme « multidisciplinaire » pour englober l'éventail complet des activités examinées, sans faire référence à l'aspect disciplinarité pour les définir.

Données sur les activités artistiques multidisciplinaires soutenues par le Conseil des Arts du Canada

Il n'est pas facile de déterminer le nombre exact d'activités multidisciplinaires qui reçoivent actuellement du soutien, grâce aux différents programmes du Conseil, car chaque subvention accordée doit être associée à une discipline dans la base de données du Conseil nommée « Système du suivi des arts ». Un tableau comprenant les données rassemblées par le Bureau de recherche inclut les artistes et les organismes artistiques qui reçoivent des fonds de plus d'un service disciplinaire, ainsi que les bureaux qui offrent du financement à des clients dont les activités relèvent de plus d'une discipline. Selon ce tableau, le financement d'activités artistiques multidisciplinaires en 2005-2006 a représenté 10 % du financement total attribué aux arts par le Conseil, soit environ 11,4 millions de dollars. Les 986 subventions associées à des activités multidisciplinaires représentent environ 18 % des subventions accordées par le Conseil.

Bref historique du financement des arts multidisciplinaires au Conseil des Arts du Canada

Le rapport fait état d'études entreprises en 1984, 1989, 1999 et 2005 ainsi que d'appels lancés par la communauté artistique depuis les années 1970 pour demander un assouplissement du financement des arts multidisciplinaires. Malgré les efforts souvent fructueux déployés par la Division des arts pour faire écho aux pratiques « sur le terrain » des artistes professionnels, des organismes artistiques et des groupes spéciaux, de nombreux rapports, notes de service et documents d'orientation rédigés depuis les années 1970 lient la difficulté d'établir une certaine souplesse à la structure globale du Conseil, laquelle est établie en fonction des diverses disciplines artistiques.

Dans les années 1970, le Conseil des Arts du Canada a créé l'Office des tournées et le programme Explorations, deux nouveaux volets de financement des arts interdisciplinaires. Le programme Explorations adoptait une approche très souple pour

financer les œuvres multidisciplinaires et transdisciplinaires, les travaux d'expérimentation à cheval sur les frontières conventionnelles entre les disciplines ou défiant celles-ci, de même que les artistes en début de carrière et les organismes émergents. Le programme Explorations comprenait aussi l'évaluation régionale par les pairs. Le Service des arts médiatiques et un Fonds interdisciplinaire non récurrent ont vu le jour au début des années 1980. En 1996, la restructuration du Conseil a entraîné l'intégration de l'Office des tournées et du programme Explorations aux services associés à une discipline précise. L'examen des programmes entrepris au cours des années 1990 a permis de repérer les secteurs nécessitant un soutien stratégique, notamment les arts autochtones, les arts de diverses cultures, les jeunes artistes, les festivals et les arts interdisciplinaires. Le Conseil a répondu à ces besoins en créant le Secrétariat des arts autochtones, le Bureau Inter-Arts et le Bureau de l'équité. De concert avec le Bureau de promotion de la diffusion (devenu le Bureau de développement de publics et de marchés), ces secteurs de la Division des arts offrent un financement qui ne se limite pas à une discipline particulière, et ils contribuent à une approche plus horizontale, plus thématique et plus transversale du financement des arts par le Conseil.

La restructuration entreprise au cours des années 1990 s'est faite dans un contexte de réduction massive du budget du Conseil par le Parlement. Pour répondre à cette situation, le Conseil a mis l'accent sur la réduction des dépenses administratives et s'est efforcé de consacrer le plus de ressources possible aux subventions et au financement des artistes et des organismes artistiques. Le processus d'intégration a eu pour effet de réduire quelque peu le manque apparent de synergie entre le programme Explorations et le reste de la Division des arts tout en mettant davantage l'accent sur les approches disciplinaires. Le rôle du Bureau Inter-arts, officialisé en 1999, consistait à soutenir « *les approches multiples, hybrides et expérimentales [...] . . qui démontrent une attitude critique et/ou exploratoire.* » et il comportait la responsabilité d'un Programme d'aide aux festivals multidisciplinaires. En 2003, le mandat du Bureau Inter-arts a été élargi de manière à inclure « *l'élaboration des politiques et la gestion des programmes de financement concernant les arts multidisciplinaires, les arts interdisciplinaires et les nouvelles pratiques artistiques* »

Tout au long des années 1990, les services associés à des disciplines précises ont ajouté des programmes destinés à soutenir l'innovation et à encourager l'élargissement vers de nouveaux domaines. Souvent fructueuses, ces tentatives d'assouplir les programmes de financement se sont tout de même heurtées à des obstacles occasionnés par la structure globale du Conseil, laquelle est établie en fonction des diverses disciplines.

La présente étude tente de déterminer les secteurs où des lacunes subsistent, de même que les types d'organismes ou d'artistes individuels qui ne trouvent pas leur place au Conseil des Arts du Canada, et de recommander des mesures qui permettraient au Conseil d'être plus proactif et de mener une réflexion à long terme, en vue de répondre aux nouvelles tendances.

Aperçu des tendances actuelles dans le domaine des arts multidisciplinaires et transdisciplinaires

Modèles souples : Les tendances actuelles des structures institutionnelles et organisationnelles indiquent qu'on mise davantage sur les approches plus horizontales et sur une meilleure collaboration entre les Services pour atteindre les objectifs stratégiques

ou les objectifs des programmes. Dans son rapport de mars 2005, intitulé *Modèles de gestion souples*, Jane Marsland indique que le Conseil des Arts du Canada devrait « répondre aux préoccupations d'une portion croissante de la communauté artistique » (c'est-à-dire des artistes qui ne travaillent pas de façon conventionnelle). Par ailleurs, le rapport de Louise Poulin, intitulé *Echos du milieu*, et l'examen externe récemment mené par le Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté (FCAC), entre autres, dénotent, dans le domaine des arts et ailleurs, un mouvement vers des activités axées sur plusieurs buts et plusieurs fonctions, liées à la collectivité et sensibles à ses besoins.

Technologies numériques : Les pratiques artistiques qui tirent parti des technologies numériques et des nouvelles technologies sont des exemples de pratiques qui n'entrent pas facilement dans une seule discipline, alors que la structure existante est largement disciplinaire.

Artistes issus de la culture urbaine hip-hop, de la culture jeunesse, etc. Un grand nombre de ces artistes sont autodidactes dans une ou plusieurs disciplines, tandis que d'autres travaillent dans un contexte culturel précis qui ne tient pas compte de la discipline. Ils obligent donc à réexaminer la définition de la multidisciplinarité, présentée comme une combinaison consciente de plus d'une discipline.

Festivals : On remarque une croissance des festivals multidisciplinaires centrés sur des thèmes. Le Programme d'aide aux festivals multidisciplinaires du Bureau Inter-arts, qui s'intéresse fortement à la programmation artistique de diverses cultures, offre pour le moment un financement de projet, mais aucun financement annuel stable. Il serait souhaitable de déterminer plus clairement les chevauchements éventuels avec le programme Présentation des arts Canada de Patrimoine canadien en ce qui concerne le financement.

Cabarets, carnivals et autres pratiques : Les arts du cirque et les arts carnavalesques possèdent leurs propres programmes de financement par certains organismes provinciaux et internationaux de financement des arts. En entrevue, certains membres du personnel du Conseil ont dit estimer que les œuvres d'art sur l'environnement et les pratiques fondées sur des rituels ont leur place dans un volet de financement des arts multidisciplinaires et transdisciplinaires. Les rapports antérieurs et actuels réclamant une plus grande souplesse insistent sur la nécessité qu'un programme multidisciplinaire soit un « espace plus ouvert » capable d'englober une pluralité de pratiques artistiques.

La présente recherche permet, entre autres, de conclure que les pratiques artistiques ne relevant pas nécessairement d'une discipline précise seraient peut-être mieux servies par un programme de financement qui s'écarterait de la « norme » actuellement en vigueur au Conseil.

Tendances de la politique culturelle

Dans son rapport *Au-delà des frontières*, Jocelyn Harvey, consultante en politique artistique, montre que l'élaboration de la politique culturelle tend à se détourner des artistes vus comme des producteurs et de l'art considéré comme un produit destiné à un public, et « met plutôt l'accent sur les processus et les systèmes, sur les échanges entre la culture et les citoyens, et sur une vision de la culture considérée comme un moyen

continu de construire et de dynamiser les sociétés — c'est-à-dire de permettre aux personnes de vivre ensemble en harmonie ». En février 2006, un discours de Simon Brault, vice-président du Conseil des Arts du Canada, a confirmé cette tendance : « Le Conseil doit non seulement être en phase avec l'évolution impétueuse des pratiques artistiques et avec le développement culturel multiforme et différencié que connaissent les communautés canadiennes, mais il doit aussi, et surtout, être en mesure de prévoir cette évolution, de la mettre en perspective et de rajuster le tir le cas échéant ». Simon Brault a aussi souligné que les arts relevant de disciplines précises jouent un rôle crucial dans l'avancement des arts au Canada.

L'enjeu n'est pas seulement d'établir un équilibre, mais aussi un lien entre le soutien accordé aux œuvres s'inscrivant dans une discipline précise et l'objectif du Conseil d'encourager et de soutenir plus efficacement la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité.

Tendances chez les organismes de financement des arts

À l'échelle nationale et internationale, on remarque une tendance manifeste des organismes de financement des arts à reconnaître et à soutenir les arts multidisciplinaires, de même qu'à concevoir des programmes de financement moins axés sur la discipline. Le rapport résume les modalités de financement des arts multidisciplinaires par le Conseil des arts de l'Ontario, le Conseil des arts de la Saskatchewan, l'Irish Arts Council, le Multi Arts Program Fund aux États-Unis, l'Arts Council of England et l'Australia Council for the Arts.

Analyse de l'évolution au Conseil des Arts du Canada

Au Conseil des Arts du Canada, l'évolution vers des bureaux et des programmes conçus de façon plus horizontale et comportant des structures plus latérales s'est faite de façon progressive. Certains efforts de collaboration entre les services de la Division des arts ont progressé de façon officieuse, tandis que d'autres ont connu un cheminement plus structuré. Parmi les mécanismes officiels qui favorisent la collaboration entre les Services des arts figurent le Programme d'accroissement de la capacité du Bureau de l'équité et le Secrétariat des arts autochtones. Toutefois, des lacunes subsistent et certaines nouveautés conçues pour accroître la souplesse ont engendré des cloisonnements caractérisés par des critères parfois restrictifs qui tendent à exclure certains types d'activités.

Le défi consiste à déterminer les moyens de maintenir, voire d'accroître les points forts des Services et des Bureaux du Conseil ainsi que leurs capacités manifestes d'accueillir l'innovation, sans continuer à recourir à des solutions ponctuelles retenues à maintes reprises au fil des ans. Il semble qu'on doive recourir à une approche encore plus diversifiée pour faire face à la diversité et à la complexité inhérentes aux arts multidisciplinaires

Un renforcement du tissu qui permettrait des chevauchements entre les Services, tant

sur le plan philosophique que sur celui des moyens concrets et tangibles, pourrait aider à relever les défis de répondre aux besoins des artistes, à titre individuel, et des organismes artistiques multidisciplinaires. Plusieurs rapports de recherches menées ces dernières années pour le compte du Conseil ont formulé des recommandations relatives aux arts multidisciplinaires et au renforcement des communications horizontales.

Arts autochtones et arts de diverses cultures

Certaines personnes se sont montrées préoccupées du fait que la structure du Conseil reste enracinée dans un modèle eurocentrique axé sur les disciplines qui n'est pas toujours en mesure de répondre aux conceptions différentes que certaines collectivités autochtones et diverses cultures se font de l'art. À long terme, le Conseil des Arts du Canada pourra continuer à exercer le leadership dont il a fait preuve au cours des dix dernières années en examinant en quoi ses structures et ses programmes actuels empêchent d'encourager une pluralité de pratiques qui représentent et reflètent le Canada.

Lacunes du financement des arts multidisciplinaires

La reconnaissance de la diversité et de la pluralité des pratiques sera essentielle au succès du financement des arts multidisciplinaires. La plupart des personnes et des groupes qui entreprennent des activités liées aux arts multidisciplinaires évitent la catégorisation ou y résistent, et préfèrent mettre l'accent sur les liens entre le contenu et leur contexte particulier ainsi que sur d'autres éléments particuliers.

Artistes à titre individuel : Parmi les artistes auxquels, actuellement, le Conseil des Arts n'offre pas de programme ou de service vers lesquels ils peuvent se tourner figurent :

- les artistes qui œuvrent dans des disciplines différentes à différents moments et les artistes qui entreprennent régulièrement des œuvres combinant plusieurs disciplines;
- les artistes qui désirent s'écarter de leur discipline habituelle;
- les artistes dont les œuvres ne sont pas du tout axées sur une discipline unique, mais sont intrinsèquement multidisciplinaires.

Candidats à des projets artistiques multidisciplinaires : Il arrive actuellement au Conseil des Arts du Canada que des projets multidisciplinaires uniques en leur genre ne s'insèrent ni dans une discipline précise, ni dans le Programme Inter-arts aux yeux duquel l'interdisciplinarité est « *un processus qui intègre et transforme différentes formes d'art* ». De même, il n'est pas facile de reconnaître que des projets multidisciplinaires uniques en leur genre mettant l'accent sur les arts traditionnels puissent faire partie des « nouvelles pratiques artistiques » du Programme Inter-arts.

Organismes artistiques multidisciplinaires : À l'heure actuelle, les organismes dont la programmation multidisciplinaire ne se limite pas à un seul festival ou à la présentation et qui ne sont pas considérés comme des centres d'artistes autogérés relevant du domaine des arts visuels ne disposent pas d'une niche confortable au sein du Conseil. Parmi ces organismes figurent :

- les organismes artistiques à vocations multiples;
- les organismes non artistiques qui collaborent à la programmation professionnelle d'activités artistiques multidisciplinaires;
- les présentateurs d'activités artistiques multidisciplinaires qui exercent des fonctions multiples à titre d'animateurs culturels;

- les compagnies artistiques multidisciplinaires financées par le Conseil et qui désirent être considérées de manière globale;
- les compagnies qui ont élargi leur programmation au-delà des limites propres à une discipline précise;
- les organismes de réseautage et de services touchant les arts multidisciplinaires;
- les organismes à « structure multidisciplinaire » qui mettent l'accent sur des activités multiples, souvent reliées à une discipline, mais orientées vers des fonctions de conservation ou des fonctions artistiques distinctes.

Évaluation par les pairs

Il arrive souvent qu'une évaluation par les pairs adéquate de candidatures portant sur des projets multidisciplinaires présente des défis artistiques et logistiques. Diverses questions peuvent en effet se poser : qui sont les pairs compétents; devrait-on recourir à des consultations extérieures; comment évaluer des artistes axés sur plusieurs disciplines ou transcendant les frontières de plusieurs disciplines; quels critères d'évaluation utiliser; comment traiter les contextes régionaux, socioculturels et autres.

Conclusions

En l'absence d'un mécanisme solide facilitant la coopération et la communication transversales, il est inévitable que certaines candidatures multidisciplinaires intéressantes glissent entre les mailles du filet. À long terme, la question est la suivante : comment maintenir chez les Services autonomes du Conseil leur capacité à s'adapter aux besoins unidisciplinaires et multidisciplinaires particuliers, en recourant à des programmes de financement précis, tout en intégrant simultanément des possibilités encore plus grandes de mélange, de croissance, de collaboration et de souplesse? Le présent projet de recherche indique qu'il est possible de prendre en compte les pratiques fortement axées sur une discipline comme les pratiques ne relevant pas encore d'une catégorie précise, par une meilleure coordination du soutien et, au moins potentiellement, par une conception mieux adaptée des programmes de financement.

Le présent rapport recommande de mettre en œuvre, au sein du Bureau Inter-arts, un programme révisé capable de faire face aux « lacunes » immédiates concernant les projets multidisciplinaires, tout en affichant la claire intention de demeurer aussi souple que possible dans le cadre de paramètres définis et d'instituer une consultation régulière entre les Services. Si ce programme révisé relevant du Bureau Inter-arts était accompagné d'un mécanisme intégré d'évaluation assurant à long terme le respect de la vision globale du Conseil, il se pourrait qu'il puisse traiter les candidatures adressées à l'ensemble de la Division des arts. La création d'un nouveau « volet » de financement devrait être assortie d'efforts en vue d'établir des ponts entre les différents Bureaux et Services de la Division des arts.

En résumé

L'urgence des besoins actuels dans certains secteurs artistiques insuffisamment ou mal servis a amené le Conseil des Arts à mettre l'accent sur la nécessité de combler les lacunes dont certaines activités artistiques multidisciplinaires peuvent sembler victimes. Une autre solution consiste à projeter une image *de vision élargie*. Un programme conçu pour répondre aux besoins à court terme peut aussi contribuer à favoriser les échanges et inviter à ouvrir encore davantage les portes permettant de contourner les cloisonnements administratifs.

Recommandations

Recommandation 1 : Accroître la communication et la collaboration

Le Conseil des Arts du Canada devrait accroître la communication et la collaboration entre tous les secteurs de la Division des arts afin d'améliorer la coordination des structures d'élaboration des politiques et de soutien des activités artistiques multidisciplinaires et transdisciplinaires. Le suivi des résultats de la recherche menée par le Groupe de travail multidisciplinaire incomberait à la Division des arts et serait coordonné par le Bureau Inter-arts.

Voici les changements précis recommandés :

1. Créer un **comité permanent** formé de membres du personnel de la Division des arts et ayant pour mandat de surveiller la transparence et la souplesse du financement dans tous les Services et dans tous les Bureaux. Le comité permanent se réunirait quatre fois par an et examinerait les candidatures relevant de plusieurs Services, échangerait de l'information sur les tendances multidisciplinaires et transdisciplinaires et coordonnerait la communication avec les candidats.
2. Améliorer, au sein du Système du suivi des arts, les **systèmes de suivi** relatifs aux candidats et aux demandes de financement de projets multidisciplinaires afin de renforcer les données quantifiables sur les enjeux et les activités multidisciplinaires et transdisciplinaires.
3. Offrir aux agents de programme des possibilités de **perfectionnement professionnel** et de formation sur les enjeux et les tendances dans le domaine des arts multidisciplinaires et transdisciplinaires.
4. Veiller à ce que les **comités consultatifs** des diverses disciplines et du Secrétariat soient tenus au courant des consultations multidisciplinaires et transdisciplinaires et de l'élaboration des politiques, et y participent.
5. Élaborer des mécanismes adéquats d'**évaluation** des activités multidisciplinaires ou interdisciplinaires en fonction de la discipline et du contexte, selon le cas.
6. Améliorer, à l'aide du site Web par exemple, les **outils de communication** concernant les possibilités existantes et nouvelles offertes par le Conseil des Arts du Canada pour les activités multidisciplinaires et transdisciplinaires, afin de mieux faire connaître l'éventail d'activités financées par tous les services de la Division des arts.

Recommandation 2 : Augmenter et structurer le soutien destiné aux activités multidisciplinaires et transdisciplinaires

Le Conseil des Arts du Canada devrait, aussi rapidement que possible, intégrer un programme de soutien des artistes et des organismes multidisciplinaires et transdisciplinaires dans un programme Inter-arts élargi.

Ce soutien inclurait un financement de projet destiné aux artistes individuels et aux groupes ponctuels, ainsi qu'un financement annuel et pluriannuel conçu pour les organismes. Le programme Inter-arts élargi regrouperait aussi le financement accordé aux organismes ayant accumulé des subventions de plus de 100 000 \$ au sein de la Division des arts.

L'**énoncé de mission** du programme Inter-arts élargi inclurait le point suivant :

- *Aider les artistes et les organismes professionnels multidisciplinaires œuvrant à la fois dans des formes d'art contemporaines et traditionnelles à offrir des activités et des services artistiques au public et à maintenir une communauté artistique saine, multiculturelle et diversifiée.*

La **définition** des activités admissibles dans le cadre du programme Inter-arts élargi serait la suivante :

- *Le programme Inter-arts soutient les œuvres, les pratiques et les événements artistiques qui combinent ou intègrent des formes d'art non incluses dans un programme actuel du Conseil et liées aux domaines suivants : création, cocréation, production, coproduction, tournées nationales et internationales, programmation, accueil, soutien et développement. Cette définition englobe les œuvres interdisciplinaires, les arts d'interprétation, les nouvelles pratiques artistiques ainsi que les activités multidisciplinaires et transdisciplinaires.*

L'**évaluation** combinerait une évaluation disciplinaire, fondée sur le contexte et globale s'appuyant sur les

quatre critères suivants :

- valeur artistique
- impact
- viabilité
- réponse aux objectifs du programme Inter-arts

L'**évaluation** du programme Inter-arts élargi aurait lieu en 2010. Elle serait exécutée en collaboration avec un organisme ou un consultant de l'extérieur et inclurait les suggestions du personnel du Conseil des Arts du Canada et de la communauté artistique. L'évaluation devrait intégrer les enseignements tirés du programme afin d'éclairer la planification future du financement des activités artistiques multidisciplinaires, interdisciplinaires, transdisciplinaires et unidisciplinaires.

Rapport détaillé

Préface

*« Nous nous éloignons lentement de ce que Nicolescu appelle « l'ère du big bang disciplinaire et de la spécialisation à outrance ». Par suite des changements stratégiques qui surviennent, l'artiste individuel devient un élément intégral d'un vaste réseau social. Certes, la tendance générale est toujours à la spécialisation, mais un nombre appréciable d'artistes étendent leur activité artistique aux domaines social et environnemental, transcendant ainsi les limites disciplinaires. Il n'est donc pas surprenant que les institutions en fassent autant. » [Traduction]
Suzi Gablik, 2004 (152)*

En décembre 2005, nous avons entrepris ce projet de recherche sur l'historique du financement multidisciplinaire au Conseil des Arts du Canada avec le mandat « *d'analyser et d'examiner les documents antérieurs [et] de cerner les lacunes, les chevauchements, les bonnes pratiques et l'entrecroisement avec d'autres modèles* ». Le Conseil avait aussi demandé que notre étude porte sur « *l'incidence possible des pratiques multidisciplinaires sur les structures du Conseil des Arts du Canada* ».

Durant les interviews auprès des agents de programme et à l'examen des documents antérieurs tels que les notes de service, les rapports, la restructuration proposée et les diverses recommandations en matière de politiques se rapportant aux arts multidisciplinaires et transdisciplinaires, nous avons été frappés par le fait que le Conseil des Arts du Canada a toujours su examiner ses programmes et encourager les changements institutionnels qui servent le mieux les artistes, les publics, les arts en général et la société canadienne. La Division des arts du Conseil a particulièrement bien réagi à l'évolution de la communauté artistique. Nous avons constaté de première main à quel point la direction et le personnel de la Division des arts sont dévoués à leur travail et à la promotion des visions et du soutien des arts au Canada.

Les interviews et le sondage nous ont rapidement montré l'étendue considérable d'activités multidisciplinaires qui bénéficient du soutien fourni par les divers Services aux arts.

Données sur les activités artistiques multidisciplinaires soutenues par le Conseil des Arts du Canada

Il n'a pas été facile de déterminer le nombre exact des activités multidisciplinaires qui reçoivent actuellement du soutien, grâce aux différents programmes du Conseil, car chaque subvention accordée doit être associée à une discipline dans la base de données du Conseil nommée « Système du suivi des arts ». À la page qui suit, le tableau comprenant les données rassemblées par le Bureau de la recherche inclut les artistes et les organismes artistiques qui reçoivent des fonds de plus d'un Service disciplinaire, ainsi que les Bureaux qui offrent du financement à des

clients dont les activités relèvent de plus d'une discipline. Selon ce tableau, le financement d'activités artistiques multidisciplinaires en 2005-2006 a représenté 10 % du financement total attribué aux arts par le Conseil, soit environ 11,4 millions de dollars. Les 986 subventions associées à des activités multidisciplinaires représentent environ 18 % des subventions accordées par le Conseil.

Comme on peut le constater, les données n'incluent pas les organismes multidisciplinaires qui bénéficient actuellement du soutien financier d'un seul Service. Par exemple, en 2005-2006, le Bureau Inter-arts a accordé un total de 309 000 \$ dans le cadre du programme de Subventions de projets aux festivals multidisciplinaires à 24 festivals multidisciplinaires. Depuis 1999, lorsque le programme a été instauré, 72 festivals des arts multidisciplinaires différents ont été financés dans le cadre de ce programme. Cette donnée n'est pas comprise dans l'estimation du soutien aux activités artistiques multidisciplinaires du tableau ci-dessous, car les données se rapportant à certains festivals multidisciplinaires sont déjà reflétées dans les données sur le financement fourni par de multiples Services. Toutefois, il faut reconnaître qu'une portion du programme se rapportant aux festivals multidisciplinaires n'est pas reflétée dans le tableau ci-après.

Consultez l'annexe B pour obtenir des précisions sur le financement des arts multidisciplinaires par le Conseil des Arts du Canada.

**LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA
ESTIMATION DU SOUTIEN DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES MULTIDISCIPLINAIRES, 2005-2006**

	Nombre de subventions	Total du financement
A) FINANCEMENT PAR DE MULTIPLES SERVICES	350	5 846 068 \$
Artiste ayant reçu des subventions de plus d'un Service*	14 artistes ont reçu 28 subventions	193 300 \$
Organismes artistiques ayant reçu des subventions de plus d'un Service*	76 organismes artistiques ont reçu 322 subventions	5 652 768 \$
B) SERVICES AYANT ACCORDÉ LEUR SOUTIEN FINANCIER À DES CLIENTS DANS PLUS D'UNE DISCIPLINE	636	5 566 235 \$
Secrétariat des arts autochtones	179	1 254 188 \$
Bureau de la promotion de la diffusion	255	979 319 \$
Directeur de la Division des arts (inclut le Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté)	134	1 231 028 \$
Bureau de l'équité	68	2 101 700 \$
ESTIMATION DU SOUTIEN TOTAL DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES MULTIDISCIPLINAIRES (total de A) et B) ci-dessus)	986	11 412 303 \$
FINANCEMENT TOTAL PAR LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA (excluant les paiements dans le cadre du droit de prêt au public et certains prix)	5 492	120 519 442 \$
Estimation du soutien total des activités multidisciplinaires en tant que pourcentage du soutien financier total du Conseil des Arts du Canada	18 %	9,5 %

**Exclut les cas où les autres Services sont : Prix et dotations, Bureau de l'équité, Secrétariat des arts autochtones, Bureau de la promotion de la diffusion ou Directeur de la Division des arts.*

Abstraction faite du soutien accordé actuellement, notre recherche indique clairement que certaines formes d'activités artistiques multidisciplinaires « glissent entre les mailles du filet » des programmes de financement du Conseil qui s'adressent à des disciplines précises. Nous avons alors entrepris de déterminer les obstacles aux cas problématiques et nous avons formulé des recommandations en vue d'améliorer le soutien accordé par le Conseil à ces genres de pratiques.

Nous avons également relevé de nombreuses références au cours des années à un besoin récurrent pour le Conseil de se montrer encore plus souple, surtout en ce qui concerne le financement des arts transdisciplinaires et multidisciplinaires. Même si le Conseil parvient à évoluer continuellement et à réagir à la mutation constante des pratiques artistiques sur le terrain, ses programmes de financement ne peuvent pas toujours avoir une portée suffisante pour prendre en compte les courants nouveaux. Parfois, les « enveloppes » ou « cases » d'un programme ne sont que : des paramètres qui limitent la large vision du Conseil. Les structures établies en fonction de besoins particuliers, et pour permettre de déterminer avec précision ce qui peut être financé, semblent freiner l'ouverture du Conseil aux possibilités illimitées que les artistes et l'expression artistique peuvent présenter.

Nous avons tenté dans ce rapport et dans les recommandations qui l'accompagnent de satisfaire un besoin à court terme, à savoir un programme permettant de financer ces formes artistiques multidisciplinaires qui ne trouvent actuellement pas de « niche », dont le but à long terme sera d'assurer une plus grande souplesse à l'avenir.

Coup d'œil sur la terminologie : Dans ce rapport, nous avons retenu le terme « multidisciplinaire ». Pour des raisons qui deviendront évidentes dans le présent rapport, ce terme reflète une vision plus inclusive sans référer à la disciplinarité. L'annexe B renferme une liste détaillée et une explication des définitions de travail qui nous ont été remises au début de ce projet de recherche.

Structure du rapport

Ce rapport débute par un historique du financement des arts multidisciplinaires, lequel est suivi d'un aperçu des tendances actuelles, d'une analyse de l'évolution au Conseil des Arts du Canada et d'une analyse de l'incidence sur les priorités stratégiques du Conseil (soutien des arts autochtones et de diverses cultures). Le rapport contient ensuite une liste des lacunes du financement des arts multidisciplinaires, examine les problèmes d'évaluation et présente les conclusions et les recommandations. Les diverses annexes renferment d'autres renseignements importants. Certains passages du rapport réfèrent le lecteur à une annexe particulière.

Historique du financement multidisciplinaire au Conseil des Arts du Canada

1984 : « Le Conseil est structuré en fonction des formes d'art pur. À l'intérieur de cette structure, les programmes sont créés et les critères d'admissibilité et les processus d'évaluation sont fixés, afin de promouvoir les intérêts de la discipline. Par ailleurs, les jurys et les conseillers reflètent la nature de leur forme d'art et empreignent leur travail d'un sentiment de responsabilité à l'égard de leur discipline ou de leur support. Cette structure fonctionne relativement bien pour les artistes qui choisissent de s'en tenir à une seule forme d'art. Pour les artistes qui préfèrent les arts multidisciplinaires, la structure du Conseil est trop inflexible. Les projets et les artistes réunissant deux formes d'art ou plus posent des difficultés particulièrement graves pour le Conseil ou, plus exactement, le Conseil pose de grandes difficultés pour eux. » [Traduction]

Discussion Paper on Interdisciplinary and Related Subjects, par Tom Sherman, Helen Eriks, Robert Kennedy, Robert Spickler et Jocelyn Harvey.

1989 : « Un grand nombre d'activités ne peuvent pas bénéficier facilement du soutien financier des programmes existants, particulièrement lorsque l'œuvre proposée dépasse les limites des formes d'art ou les formes reconnues par les programmes du Conseil [...] Le Conseil se débat avec ce problème depuis plus de dix ans sans être parvenu à une solution satisfaisante. » [Traduction]

Working Paper on Issues Concerning Funding of Cross-Inter-Multidisciplinary Collaboration Work by Artists, par Helen Eriks.

1999 : « *Les étiquettes accolées à des domaines tels que les arts multidisciplinaires sont généralement un outil temporaire que les artistes et les organismes de financement utilisent pour définir leurs activités. Cependant, à la longue, leurs effets sont plus insidieux. Les artistes en viennent à dépendre des étiquettes employées par le Conseil pour accorder ses subventions. Le point principal réside dans le fait que le travail artistique est en continuelle évolution. L'un des buts du programme Inter-arts devrait être de permettre le recensement des changements et l'ouverture à l'incidence des virages des courants au sein de la communauté artistique. Les limites strictes entre les disciplines artistiques se sont en fait dissipées, mais les structures de financement du Conseil n'ont pas suivi.* » [Traduction]
Report on the Review of the Interdisciplinary Work and Performance Art Program, par Ron Burnett, artiste médiatique (Vancouver).

2005 : « *Bon nombre des critères de financement des programmes de subvention courants du Conseil des Arts du Canada comportent des critères trop rigides, trop axés sur une discipline précise et incapables de répondre à l'évolution rapide de l'environnement.* »
Rapport final sur les modèles de gestion souples, par Jane Marsland

Au cours des années, malgré les efforts souvent fructueux déployés par le Conseil des Arts du Canada pour faire écho aux pratiques « sur le terrain » des artistes professionnels, des organismes artistiques et des groupes spéciaux, la nécessité d'assouplir les programmes de financement des projets et des programmes artistiques multidisciplinaires a été mentionnée à maintes reprises. Un thème récurrent dans de nombreux rapports, notes de service et documents d'orientation rédigés depuis les années 1970 lie la difficulté d'établir une certaine souplesse à la structure globale du Conseil, laquelle est établie en fonction des diverses disciplines artistiques.

Au risque de répéter ce qui est évident, les divers Services aux arts ont eux-mêmes démontré à maintes reprises leur capacité de répondre aux demandes d'assouplissement et d'élargissement des programmes conçus pour reconnaître le caractère hybride et les pratiques nouvelles et émergentes qui viennent brouiller les limites de leurs disciplines « de base ». Notre tâche a consisté à cerner les disciplines qui affichent toujours des lacunes, les genres d'organismes et d'artistes individuels qui ne trouvent pas de bonne « niche » et la cause sous-jacente de cette situation, puis à recommander au Conseil des moyens de réagir aux tendances *au fur et à mesure qu'elles se manifestent*.

Dans ce contexte, il sera utile de présenter un bref aperçu de l'évolution du Conseil des Arts du Canada jusqu'à maintenant, en ce qui concerne les structures entourant les diverses disciplines.

À sa fondation, en 1957, le Conseil des Arts du Canada accordait un soutien financier aux organismes œuvrant dans quatre disciplines définies rigoureusement : le ballet, la musique classique, le théâtre et les arts visuels. Au cours des années, les Services originaux du Conseil se sont adaptés et transformés énormément et, en conséquence, ils ont commencé à inclure beaucoup plus de formes d'arts se situant au-delà des concepts modernistes et eurocentriques de ce qui constitue l'« art ».

L'ancien Service des bourses fournissait du financement aux artistes individuels dans toutes les disciplines. En 1977, on établissait le premier programme « Multidisciplinarité et performance » au sein de l'ancien Service des bourses dans le but premier de servir les installations vidéo et de performance.

Durant les années 1970, le Conseil des Arts du Canada a également créé deux nouveaux volets de financement des arts interdisciplinaires : l'Office des tournées et le programme Explorations. Le programme Explorations adoptait une approche très souple pour financer les œuvres multidisciplinaires et interdisciplinaires, les travaux d'expérimentation à cheval sur les frontières usuelles entre les disciplines, de même que les artistes en début de carrière et les organismes émergents. Le programme Explorations misait sur l'évaluation régionale par les pairs, ce qui

permettait aux agents de rester à l'affût des nouvelles tendances et des nouvelles pratiques dans des contextes particuliers au pays. Dans une étude réalisée en mars 2000 sur l'incidence du soutien financier du Conseil des Arts du Canada sur les artistes individuels, de nombreux répondants mentionnaient que le programme Explorations leur avait laissé une marge de manœuvre suffisante pour créer en fonction de leurs propres priorités artistiques ou sociales et, en conséquence, pour créer et contribuer à l'épanouissement des arts d'une myriade de façons. Bon nombre des artistes multidisciplinaires et transdisciplinaires canadiens les mieux établis ont pu imaginer et inventer leurs œuvres grâce à la souplesse et à la vision sans borne du programme Explorations. Même si le programme Explorations a parfois été critiqué pour son manque de rigueur apparent, on ne saurait surestimer les bénéfices à long terme que la liberté de créer dans leur contexte régional particulier et de prendre des risques quant à leurs œuvres que le programme a procurée aux artistes.

De nombreuses personnes considèrent que la présence régionale du programme Explorations, rendue possible par le biais des comités d'évaluation par les pairs et par les déplacements réguliers des agents de programme, a été l'un des points les plus forts du programme. Le programme considérait le Nord comme une région ayant un contexte particulier. Cette attention accordée aux contextes régionaux a permis aux agents de mieux comprendre les sensibilités et l'esthétique des « langages » locaux ainsi que leur impact sur les collectivités locales et leurs relations avec elles.

Cependant, le programme Explorations a connu sa part de problèmes. De nombreux rapports internes produits durant les années 1980 réclamaient une démarche plus globale au financement des arts multidisciplinaires et transdisciplinaires. Parmi les lacunes, les agents reconnaissent qu'au sein des grandes structures du Conseil, les responsables du programme Explorations et les personnes en poste dans les Services ne dialoguaient pas beaucoup. On considérait que la séparation du travail multidisciplinaire et transdisciplinaire des programmes dans les Services marginalisait le travail qui devenait rapidement la nouvelle vague des pratiques d'art contemporain au Canada. En outre, le programme Explorations pouvait financer un maximum de trois projets par candidat. Aucun mécanisme n'était prévu pour garantir le maintien du financement.

Le Service des arts médiatiques a été créé durant les années 1980, devenant ainsi une entité distincte du Service des arts visuels. Initialement, le Service des arts médiatiques était transdisciplinaire, afin « de reconnaître et d'appuyer les activités de recherche menées par des artistes professionnels en-dehors des limites des catégories actuellement acceptées ».¹

En 1986, le Conseil créait le Fonds interdisciplinaire non récurrent doté d'un budget spécial de un million de dollars pour l'année financière. Tous les Services ont contribué à la création de ce fonds à même leur budget de fonctionnement.

En 1996, la restructuration du Conseil s'est traduite par l'intégration des programmes Tournée et Explorations et de leurs intentions dans les Services des diverses disciplines. Avec la création du Bureau de la promotion de la diffusion, maintenant appelé Bureau de développement de publics et de marchés, le Conseil des Arts du Canada a continué à appliquer une démarche plus horizontale, thématique et transectorielle au financement des arts.

L'examen des programmes entrepris au cours des années 1990 a permis de repérer les secteurs nécessitant un soutien stratégique, notamment les arts autochtones, les arts de diverses cultures, les jeunes artistes, les festivals et les arts interdisciplinaires. Le Conseil a répondu à ces besoins en créant le Secrétariat des arts autochtones, le Bureau Inter-arts et le Bureau de l'équité.

De nombreux membres du personnel du Conseil des Arts du Canada estiment que le fait de tenir les divers Services au courant des mutations de toutes les formes d'art vers une nature de plus en plus multidisciplinaire et transdisciplinaire et de permettre aux pratiques « avant-gardistes » de se frotter au courant dominant, de l'influencer et même parfois d'y pénétrer constitue un avantage important de la restructuration de 1996. Il ne fait aucun doute que, sous cette nouvelle structure, la

perception d'un « manque de liens » entre le programme Explorations et les Services des diverses disciplines a été éliminée.

La restructuration du Conseil au cours des années 1990 a été accompagnée de coupures massives de son budget en raison de la réduction des crédits parlementaires par le gouvernement. La direction du Conseil avait alors coupé les dépenses administratives de près de 50 % sur trois ans, à partir de l'année financière 1995-1996. (« *Vers une nouvelle perspective* », 19) En déployant des efforts pour réduire les dépenses administratives, afin « de consacrer le maximum de ressources aux subventions et aux services destinés aux artistes et aux organismes artistiques » [traduction] (18), un but louable en soi, le Conseil a aussi réduit énormément les possibilités d'assurer une présence directe et soutenue dans les régions, présence qui était considérée si efficace dans le programme Explorations.

En 1999, le Bureau Inter-arts est devenu un bureau en règle avec comme première mission « de soutenir les approches multiples, hybrides et expérimentales dans les domaines de la création, de la recherche, de la production et de la diffusion de pratiques artistiques interdisciplinaires et non disciplinaires qui démontrent une attitude critique et/ou exploratoire ». Initialement, le Bureau Inter-arts était responsable d'un Programme de festivals multidisciplinaires. Ce programme est toujours en vigueur et fournit un soutien à un large éventail d'activités liées aux festivals. On trouvera ci-dessous une liste des demandes retenues en date du 1^{er} mai 2006 pour le programme de Subventions de projet aux festivals multidisciplinaires.

Liste par discipline artistique des 25 demandes de subventions qui ont été retenues en date du 1^{er} mai 2006 pour le programme de Subventions de projet aux festivals multidisciplinaires du Bureau Inter-arts (compilée par Claude Schryer, coordonnateur du Bureau Inter-arts)

Remarque : Certains types de discipline se chevauchent.

1. Arts contemporains (7)

- ATSA (MONTRÉAL, QC), État d'urgence
- IQ L'Atelier (ALMA, QC), Flashe Fête
- Festival de théâtre de rue de Shawinigan (SHAWINIGAN, QC)
- FrancoFête en Acadie (MONCTON, NB)
- One Yellow Rabbit Performance Theatre (CALGARY, AB), High Performance Rodeo
- Common Weal Community Arts (REGINA, SK), Kikinaw : Our Home Arts festival, à Prince Albert pour un projet de collaboration entre les artistes et la collectivité
- Calgary Animated Objects Society (CALGARY, AB), International Festival of Animated Objects

2. Arts contemporains thématiques (5)

- Harbourfront Centre (TORONTO, ON), Dim Sum Festival
- Stage Left Productions (CALGARY, AB), Balancing Acts 6 disability arts Festival
- Pride London Festival (LONDON, ON), Pride London Gay and Lesbian Festival
- L'Auguste Théâtre (MONTRÉAL, QC), Noël dans le parc
- Working Arts Society (VANCOUVER, BC), Sista'Hood Celebration

3. Cultures diverses (3)

- Latino Canadian Cultural Association (TORONTO, ON), Latin American - African Festival
- Alchimies, Créations et Cultures (MONTRÉAL, QC), Festival du Monde Arabe de Montréal
- Powell Street Festival Society (VANCOUVER, BC), Powell Street Festival

4. Arts traditionnels et populaires (1)

- Maximum 90 (CARLETON, QC), Festival La Virée

5. Jeune public (4)

- Calgary International Children's Festival (CALGARY, AB) for an artists and community collaboration project
- Vancouver International Children's Festival (VANCOUVER, BC)
- Winnipeg International Children's Festival Inc. (WINNIPEG, MB)
- Festival international de théâtre jeune public (MONTRÉAL, QC)

6. Art autochtone (5)

- Tecumseh Collective (ETOBICOKE, ON), Tecumseh Arts Festival
- Metis Artists' Collective (TORONTO, ON), Métis Arts Festival
- Full Circle : First Nations Performance (VANCOUVER, BC), Talking Stick Festival
- Open Sky Creative Society (FORT SIMPSON, NT), Open Sky Festival
- Labrador Creative Arts Festival (GOOSE BAY, LB) for an artists and community collaboration project

En 2003, le mandat du Bureau Inter-arts a été élargi de manière à inclure « *l'élaboration des politiques et la gestion des programmes de financement concernant les arts multidisciplinaires, les arts interdisciplinaires et les nouvelles pratiques artistiques* ». Tout comme le Secrétariat des arts autochtones, le Bureau de l'équité et le Bureau de la promotion de la diffusion, le Bureau Inter-arts doivent maintenir une relation de travail avec les Services disciplinaires et les consulter relativement à l'élaboration de politiques courantes et au financement des programmes qu'il administre.

Au cours des années 1990, les Services disciplinaires ont ajouté des programmes destinés à soutenir l'innovation et à encourager l'expansion dans de nouveaux domaines, par exemple, la *Stimulation de la création orale et électronique* ou *SCOE*, du Service des lettres et de l'édition, et *Découverte*, au Service de la danse. Cette inclusion de l'innovation et des changements dans les pratiques ainsi que l'examen continu des programmes et leur adaptation se sont poursuivies jusqu'à maintenant, ce qui atteste une culture organisationnelle ouverte à l'évolution afin de mieux atteindre ses objectifs.

Aperçu des tendances actuelles

Notre mandat, en ce qui concerne ce projet de recherche, stipulait que certaines disciplines devaient être considérées comme une partie très importante de l'ombrelle multidisciplinaire. Ces disciplines englobent les modèles actuels d'arts multidisciplinaires et transdisciplinaires, mais réfèrent également aux pratiques des différentes cultures, aux arts numériques, aux modèles de gestion souples et aux festivals (entre autres).

Arts transdisciplinaires et multidisciplinaires

Si l'on considère les disciplines artistiques comme des façons particulières de travailler, de connaître, de communiquer et de donner un sens à sa vie -- comme « *une forme de langue, une tradition de la pratique, [...] un archivage de textes sur l'identité et la tradition* » [Traduction] (McDonell, 27), alors les artistes adoptent des démarches multidisciplinaires, interdisciplinaires ou transdisciplinaires qui donnent un sens aux divers genres de relations intégratives en intégrant les disciplines, les publics, les autres domaines de connaissances, etc. Selon la définition que leur donne Danielle Boutet, les disciplines artistiques sont une « *combinaison traditionnelle de supports, de méthodes et de signes employés au sein de dimensions et de contextes particuliers. Essentiellement, une discipline se définit par sa tradition, en conjonction avec les institutions existantes qui reposent sur cette tradition* ». [Traduction] (Boutet, *Réflexions sur les pratiques interdisciplinaires au Canada*)ⁱⁱ

La présente recherche permet, entre autres, de conclure que les pratiques artistiques ne relevant pas nécessairement d'une discipline précise seraient peut-être mieux servies par un programme de financement qui s'écarterait de la « norme » actuellement en vigueur au Conseil. En outre, si l'on veut encourager davantage les transfuges entre les diverses disciplines – une distinction entre les frontières que de nombreux artistes ignorent de toute façon, même lorsque leur vision particulière risque de s'avérer difficile à financer – un nouveau programme de financement pourrait procurer un modèle pour appuyer de diverses façons les œuvres d'art disciplinaire et multidisciplinaire.

Modèles souples

« Les frontières entre les disciplines et les méthodes sont de plus en plus souvent abolies, tandis que les démarches d'équipe deviennent monnaie courante. »

[Traduction]

Julie Thompson Klein, 2000 (3)

Les tendances actuelles dans les structures institutionnelles et organisationnelles reflètent la priorité accrue accordée aux collaborations entre les divers Services qui peuvent travailler ensemble pour atteindre les buts des stratégies ou des programmes énoncés clairement. Les tendances par les institutions à adopter des démarches plus horizontales et à abandonner la pensée fondée rigoureusement sur la verticalité et sur les disciplines semblent s'étendre à tous les domaines de connaissances. Ces démarches transdisciplinairesⁱⁱⁱ se prêtent à de multiples perspectives qui permettent d'explorer un thème, des enjeux, un problème ou un but communs dans le but de prendre des mesures efficaces.^{iv} La recherche universitaire contemporaine reflète cette tendance vers des méthodologies interdisciplinaires et transdisciplinaires.^v

Un appel à l'ouverture à de nouvelles structures dans les institutions et les petits et moyens organismes à but non lucratif se fait entendre. Dans son rapport de mars 2005, intitulé Modèles de gestion souple pour le Conseil des Arts du Canada, Jane Marsland déclare :

« Il devient nécessaire pour la communauté artistique de renoncer à l'ancienne vision d'un seul modèle, d'une seule façon de faire idéale, pour aller vers de nouvelles approches – ce n'est plus suffisant de se contenter de « faire du neuf avec du vieux », il faut plutôt reconnaître la nécessité de nouveaux modèles pour assurer l'épanouissement continu des arts. On doit regarder au-delà des organismes et institutions [...] -- quantité d'artistes et entités artistiques mettront l'accent sur la formation de réseaux et la nécessité d'instituer une écologie de ressources partagées. » (2)

Vers la fin de son rapport, M^{me} Marsland propose une stratégie au Conseil des Arts du Canada, à savoir « *construire à partir des expériences tirées des projets et programmes actuels au sein des bureaux des diverses disciplines [...] qui soulignent les problèmes d'une portion grandissante de la communauté des arts* » (c.-à-d. ceux qui fonctionnent de manière non conventionnelle.) (17) Nos recherches indiquent que bon nombre de ces problèmes se retrouvent au sein de communautés artistiques multidisciplinaires.

« Que ce soit sous forme d'ateliers, de jeux théâtraux, d'arts plastiques, de sensibilisation à l'art ou de documentaires vidéo, ces rapprochements [...] nourrissent la direction artistique de l'organisme et déterminent les choix de programmation à venir. » Louise Poulin 2004, « Échos du milieu » (34)

Dans le milieu artistique comme ailleurs, on note un mouvement vers les activités polyvalentes et multifonctionnelles qui tiennent compte de la collectivité et qui y sont reliées. Chez les artistes professionnels et dans les organismes artistiques, on voit de plus en plus de programmes conjoints et de partenariats directs avec les organismes et les événements communautaires. La multidisciplinarité et l'interdisciplinarité ne signifient pas seulement rassembler deux disciplines

artistiques ou plus; elles ont une portée beaucoup plus vaste. Certaines frontières traditionnelles s'estompent lorsque de tels liens communautaires ne se limitent pas aux collaborations entre les artistes et la collectivité.^{vi}

Dans son rapport intitulé *Modèles de gestion souples*, Jane Marsland recommande au Conseil de « reconnaître et soutenir les modèles de gestion souples qui reflètent mieux les modèles de fonctionnement/de production des entités artistiques non officielles ». (Recommandation 7) De même, l'examen mené récemment du Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté fait ressortir une tendance où les centres d'art communautaires élaborent des programmes et des projets artistiques avec la collectivité et fournissent une infrastructure pour appuyer les activités dérivées. Le rapport sur l'examen du FCAC indique que ces centres offrent de la formation et du mentorat aux artistes et militent pour la démocratie culturelle et le développement culturel de leur localité. (23) Les artistes qui ont été interviewés pour l'examen du FCAC ont recommandé que les organismes artistiques communautaires disposent de fonds pour soutenir les arts multidisciplinaires. (24)

Technologies numériques

*« Les technologies existent uniquement en raison des entrelacements qu'elles permettent ou qui les rendent possibles. » [Traduction]
Jennifer Daryl Slack et J. Macgregor Wise, 2005 (113)*

*« Le phénomène des réseaux, en tant que nouveau modèle d'organisation, n'est nulle part plus évident que parmi les nombreuses 'communautés de pratique' différentes que l'on trouve sur Internet. Les communautés virtuelles offrent une identité collective à leurs membres, lesquels apportent généralement une vision et une raison d'être communes. Ces réseaux vivants sont maintenant tellement répandus qu'ils abattent même le bastion de l'individualisme dans la dynamique de la culture en faveur d'un nouveau 'nous' communal. [Traduction]^{vii}
Suzi Gablik, 2004 (155)*

*« On ne connaît pas encore les conséquences des avancées technologiques. Nous devons être prêts à envisager le monde de la culture sous des angles jusqu'ici inconnus. » [Traduction]
Jocelyn Harvey 2005 (5)*

Comment les formes d'art numériques s'articulent-elles autour des disciplines? Quand ces technologies sont-elles utilisées comme « plate-forme » à des fins de diffusion? Quand constituent-elles simplement des œuvres d'art numérique? Quand sommes-nous en présence de champs de la pratique où les œuvres numériques sont combinées à d'autres genres d'œuvres? La réponse à ces questions n'est pas toujours limpide. En d'autres termes, quand une technologie est-elle un outil? Quand représente-elle une forme d'art en soi? Quand est-elle une forme d'art parallèle ou un dialogue intégratif avec d'autres formes?

Diverses initiatives du Conseil des Arts du Canada, menées récemment ou actuellement en cours, traitent de ces questions lourdes de conséquences plus à fond que nous ne pourrions le faire aux présentes.^{viii} Aux fins de ce rapport de recherche, il y a lieu de souligner que les questions entourant les technologies numériques constituent un exemple des défis liés à une structure de pratiques en grande partie axée sur les disciplines qui ne peuvent pas être « réunies » sous une seule discipline et cette situation s'avère même si tous les Services des différentes disciplines financent de toute évidence des œuvres qui adhèrent aux nouvelles technologies. Pour compliquer davantage les choses, en ce qui concerne la technologie numérique, les Services sont aux prises avec des problèmes connexes, mais néanmoins différents qui touchent spécifiquement

leurs domaines.^{ix}

Artistes issus de la culture urbaine hip-hop, de la culture jeunesse, etc.

« À un moment où les pratiques interdisciplinaires et transdisciplinaires se multiplient, les jeunes artistes se déplacent librement entre les œuvres artistiques commerciales et non commerciales, [...] les organismes de financement doivent être en mesure d'accommoder ces mouvements et de les appuyer en tant que contributions positives à l'intégration des arts dans la vie publique. » [Traduction] Jocelyn Harvey, « Transcending Boundaries », 2005.

De nombreux jeunes artistes et des moins jeunes ignorent les « normes » établies relativement à la production et à la diffusion d'œuvres d'art. Ces artistes créent dans des lieux de performance et d'exposition en dehors de l'ordre artistique établi : sur Internet, dans des espaces trouvés, dans des clubs et lors de fêtes techno. Un grand nombre de ces artistes sont autodidactes dans une ou plusieurs disciplines, tandis que d'autres travaillent dans un contexte culturel précis qui ne tient pas compte de la discipline. Par conséquent, ils forcent un réexamen de la définition de la multidisciplinarité en tant que combinaison consciente de plus d'une discipline et peut-être une réévaluation de ce que constitue le « professionnalisme ». Ces artistes travaillent souvent à la manière d'entrepreneurs. On voit maintenant des artistes hip-hop et d'autres formes de danses populaires délaisser le circuit des clubs sans pour autant l'abandonner et figurer au programme de présentateurs de performance établis.

Festivals

En ce qui concerne les festivals nationaux et internationaux, les tendances incluent un mouvement vers des programmes transdisciplinaires et multidisciplinaires. Même les festivals qui étaient à l'origine des événements à discipline unique comportent maintenant d'autres genres d'œuvres. Vu le soutien que le Conseil accorde aux tournées internationales et vu cette tendance croissante parmi les présentateurs internationaux à mettre en vedette des artistes multidisciplinaires, il est logique que le Conseil s'engage maintenant à améliorer son soutien aux pratiques artistiques multidisciplinaires.

On remarque une croissance des festivals multidisciplinaires centrés sur des thèmes. Il convient de noter qu'à sa création le Programme des festivals multidisciplinaires du Bureau Inter-arts offrait un lieu où de nombreux programmes artistiques de cultures diverses trouvaient enfin un « foyer ». Il convient aussi de noter que ce programme ne peut toujours qu'offrir de l'argent aux groupes ayant un projet et non pas un soutien financier annuel plus stable.

Cabarets, carnivals et autres pratiques

On semble aussi assister à un intérêt renouvelé de la part des artistes et des publics pour les formes d'art populistes tels que le cabaret, le vaudeville, le burlesque, le cirque et le carnaval, les œuvres d'art sur l'environnement, ainsi que les pratiques fondées sur des rituels, on y est plus sensible et on les réinvente. Au fait, les participants à nos recherches ont déclaré que ces formes d'art relevaient toutes de la « question multidisciplinaire ». Les arts du cirque et les arts carnavalesques possèdent leurs propres programmes de financement par certains organismes provinciaux et internationaux de financement des arts et certaines œuvres extrêmement contemporaines très intéressantes en résultent.

Si l'on établit que le terme « multidisciplinarité » signifie « la présence associative de plusieurs disciplines qui sont réunies, mais non intégrées » par exemple, les « événements mettant en vedette un certain nombre d'artistes où aucune discipline ou pratique artistique ne prédomine (voir l'annexe B : Terminologie et définitions), alors il pourrait être plus facile d'inclure le cabaret et le vaudeville sous cette rubrique qu'il ne l'est pour l'art sur l'environnement et les pratiques fondées sur des rituels ». Cependant, lors des nombreux interviews, les artistes et les membres

du personnel du Conseil ont encouragé une définition plus inclusive du terme « multidisciplinaire », qui engloberait les pratiques qui ignorent simplement les distinctions entre les disciplines et les langages, ou du moins qui ne s'en écartent pas. Les rapports antérieurs et actuels réclamant une plus grande souplesse insistent sur la nécessité qu'un programme multidisciplinaire soit un « espace plus ouvert » capable d'englober une pluralité de pratiques artistiques.

Tendances de la politique culturelle

Comme le souligne Jocelyn Harvey dans *Transcending Boundaries*, au moment d'élaborer une politique culturelle, on prend de plus en plus en compte les pratiques qui rejettent « l'importance accordée auparavant aux biens artistiques produits par les créateurs, puis présentés aux publics et appréciés par ceux-ci » à la faveur d'une « pensée politique qui tend à mettre l'accent sur les processus et les systèmes, sur l'échange entre la culture et les citoyens et sur une vision de la culture comme un moyen continu de renforcer et de revitaliser les sociétés – de permettre aux gens de cohabiter ensemble ». [Traduction] (p #)

En février 2006, le vice-président du Conseil des Arts du Canada, Simon Brault, a prononcé une allocution lors de la Rencontre publique organisée par le Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec dans laquelle il déclare :

« Dans 50 ans, le Conseil des Arts du Canada ne devra pas être devenu un guichet quasi automatique, même sophistiqué, mis à la disposition d'un nombre très limité d'artistes et d'organismes depuis longtemps acceptés dans un système de plus en plus déconnecté de la société. [...] Ainsi, le Conseil doit non seulement être en phase avec l'évolution impétueuse des pratiques artistiques et avec le développement culturel multiforme et différencié que connaissent les communautés de ce pays, mais il doit aussi, et surtout, être en mesure de les prévoir, de les anticiper, de les mettre en perspective et de réajuster le tir le cas échéant. Il doit tendre l'oreille avec attention, respect et discernement quand s'expriment les artistes, les leaders d'organismes culturels, les leaders de la société civile et les simples citoyens qui prennent la peine de commenter certains aspects du développement culturel. »^x

Dans cette même allocution, M. Brault a également insisté sur le rôle fondamental et vital des disciplines dans la promotion des arts au Canada.

L'enjeu n'est pas seulement d'établir un équilibre, mais aussi un lien entre le soutien accordé aux travaux relevant d'une discipline précise et l'objectif du Conseil d'encourager et de soutenir plus efficacement la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité.

Tendances des organismes de financement des arts

Au pays comme à l'étranger, on note une tendance marquée parmi les organismes de financement des arts à reconnaître et à soutenir les œuvres multidisciplinaires. Dans nos recherches, nous avons également observé un mouvement parmi les organismes de financement des arts à concevoir des programmes de financement qui ne mettent plus l'accent sur la disciplinarité comme une caractéristique marquante des demandes de financement. On en trouvera quelques exemples ci-dessous. Pour en obtenir d'autres ou pour un complément d'information, consultez l'annexe D : Bonnes pratiques des organismes de financement des arts.

Au plan national

Le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) a créé un programme sur les Arts multidisciplinaires en 2003 et a étendu l'admissibilité aux organismes non voués aux arts qui se livrent à des activités artistiques multidisciplinaires. Les programmes sur les Arts multidisciplinaires et les Arts intégrés relèvent du même bureau du CAO.

Le Conseil des arts de la Saskatchewan propose des programmes de soutien individuel, de soutien de projet, de soutien annuel et de soutien pluriannuel pour toutes les disciplines, y compris les arts multidisciplinaires.

L'établissement du programme Présentation des arts Canada du ministère du Patrimoine canadien a engendré un besoin apparent d'une plus grande clarté sur les dédoublements potentiels du financement ou des chevauchements du financement des festivals qui sont aussi financés par le Conseil des Arts du Canada.

Au plan international

L'Irish Arts Council soutient les arts multidisciplinaires au moyen « d'activités et d'installations telles que les centres d'art, les festivals et les arts communautaires ». Les documents d'orientation diffusés sur le site Web mettent l'accent sur une démarche horizontale et concertée à l'endroit de certaines priorités stratégiques telles que les « jeunes » et les « événements ». Les candidats ne soumettent pas leur demande sous une discipline particulière. Au contraire, ils caractérisent eux-mêmes leurs œuvres en s'inspirant d'une variété de priorités de financement possibles du conseil.

Aux États-Unis, les candidats au Multi Arts Program (MAP) Fund ne demandent pas à être évalués par un comité particulier. Les quatre comités d'évaluation par les pairs (projets de chorégraphie, musique, performance donnée au moyen d'un scénario et une catégorie transdisciplinaire/multidisciplinaire moins restrictive) appliquent les mêmes critères d'évaluation.

Les Arts mixtes de l'Arts Council of England accepte les collaborations avec d'autres domaines de connaissances, y compris les activités scientifiques et industrielles, les activités artistiques communautaires et les activités des centres d'arts locaux.

Évolution du Conseil des Arts du Canada

En dépit de l'intégration des activités financées par le programme Explorations dans les Services des diverses disciplines, il semble que le Conseil des arts du Canada se soit dirigé graduellement vers des bureaux et des programmes ayant une conception horizontale et une structure latérale, par exemple, le Bureau de l'équité, le Secrétariat des arts autochtones, la Division de la promotion de la diffusion et, dans une certaine mesure, le Bureau Inter-arts. De telles mesures graduelles pour améliorer la communication, la programmation et la collaboration latérales sont conformes aux tendances énoncées ci-dessus.

À la suite d'un programme pilote offert en 1997, en 2002, le Conseil a proposé un programme transectoriel avec le Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté, lequel « offre de l'aide financière pour des projets qui réunissent des artistes professionnels et des communautés [...] dont les fonds sont offerts par l'intermédiaire des programmes participants, et ce, dans tous les Services du Conseil ».

Cette tendance à l'horizontalité s'est poursuivie au cours des dernières années. Par exemple, le personnel de la Division des arts a droit à des retraites complètes telles que La Rentrée I, en 2003, et La Rentrée II, à l'automne 2005. Plusieurs groupes de travail transectoriels actuellement en activité ont été créés à la suite de La Rentrée I. Le Réseau des arts numériques a été formé en 2001 et, en 2004, il a offert aux membres du personnel du Conseil un séminaire d'une journée sur

les arts numériques, afin « d'approfondir leurs connaissances générales des innovations [...] relativement à l'utilisation des technologies numériques ». [Traduction] (Digital Arts Seminar Final Report, Juin 2004.)

Parallèlement, le Conseil des Arts du Canada a confié à des experts-conseils le mandat de réaliser des recherches et de formuler des recommandations. Plusieurs de ces projets de recherche visent à régler des problèmes artistiques ou administratifs particuliers se rapportant à tous les Services. Outre le présent rapport sur la situation entourant le financement des arts multidisciplinaires et l'évaluation externe du FCAC menée récemment par Laurie McGauley, les projets de recherche en cours comprennent une évaluation du soutien accordé par le Conseil aux arts hip hop et un examen des problèmes entourant les pratiques de financement des arts numériques (chacun pouvant être catégorisé comme un sous-ensemble de l'ombrelle multidisciplinaire, car ces projets : a) ont des conséquences sur les programmes de financement dans tous les Services; b) peuvent être considérés comme étant intrinsèquement multidisciplinaires.) Le document interne produit par Jocelyn Harvey en 2005, intitulé « Transcending Boundaries » traite des tendances actuelles et futures en matière de politiques culturelles et examine leur incidence future sur les rouages et les priorités de l'ensemble du Conseil. Pour sa part, le document « Patrimoine, Transition et succession » de Roy MacSkimming aborde les questions de santé organisationnelle à la lumière des contextes qui entourent tous les Services et le Bureau Inter-arts. Un rapport produit en même temps par Jane Marsland porte sur les « modèles de gestion souples pour les artistes, les collectifs et les petites entités artistiques » et évalue les programmes existants au Conseil « pour évaluer ses programmes actuels en vue d'en examiner les points forts et faibles et faire état des lacunes au sein des disciplines et entre elles ». (« Modèles de gestion souples », mars 2005) Le rapport de Louise Poulin intitulé « Échos du milieu » (novembre 2004) visait à recenser les pratiques de gestion innovatrices au sein des organismes autochtones et de cultures diverses et propose neuf études de cas couvrant une gamme d'organismes qui offrent des programmes couvrant une seule discipline et des programmes multidisciplinaires et transdisciplinaires.

La division des Partenariats, réseau et promotion des arts (PARPA), qui a été formée récemment au Conseil des Arts du Canada, insiste sur le réseautage et les échanges horizontaux. Le PARPA a comme mandat « d'identifier, de former et de soutenir les partenariats et les réseaux à l'intérieur et à l'extérieur du milieu artistique se rapportant aux problèmes, aux projets et aux programmes qui favorise un milieu artistique sain où les ressources et les occasions d'apprentissage sont partagées » et « de collaborer avec les personnes et les organismes au sein et à l'extérieur du milieu artistique aux projets et aux activités destinés à promouvoir la valeur des arts et du financement public et à inciter le public à s'engager dans les arts ». [Traduction] (PARPA Foundation Document, 2005).

Le Bureau de l'équité, le Bureau Inter-arts, le Bureau de la promotion de la diffusion et le Secrétariat des arts autochtones (qui ont tous des programmes au sein de la Division des arts qui couvrent de multiples Services) ont commencé à collaborer plus étroitement sur une base officieuse dans les domaines d'intérêt commun.

Analyse de l'évolution

Il est évident, comme l'indique le plus récent processus de planification stratégique, que des lacunes continuent à se manifester entre les Services et parmi ceux-ci, ainsi qu'entre leurs ensembles respectifs de programmes de financement particuliers. Ces défis peuvent être inhérents à une structure fortement axée sur les diverses disciplines, même lorsque les Services individuels se sont révélés extrêmement souples, sensibles et proactifs aux pratiques de financement qui ignorent, outrepassent ou combinent les disciplines et les organismes qui élargissent ou transforment leur programmation.

Les programmes de financement distincts du Bureau Inter-arts – initialement conçus pour

améliorer l'admissibilité et la souplesse -- ont augmenté le « cloisonnement » du financement, parfois en raison des critères restrictifs qui excluent invariablement certains genres d'œuvres. Ce phénomène se produit même lorsque le Bureau Inter-arts et d'ailleurs les Services ont réussi à accepter de nouvelles pratiques, de nouveaux projets, de nouveaux programmes et de nouveaux organismes.

Plusieurs agents de programme qui ont été interviewés dans le cadre de ce projet de recherche se sont demandés dans quelle mesure la formation d'un autre programme, d'un autre service ou d'un « cloisonnement » distinct, ayant ses propres sous-ensembles de règles et de critères d'admissibilité, pourrait résoudre le problème du financement des pratiques qui vont continuer à passer entre les « cases » de ces programmes.

Le défi consiste à déterminer les moyens de maintenir, voire d'accroître les points forts des Services et des Bureaux du Conseil ainsi que leurs capacités manifestes d'accueillir l'innovation, sans continuer à recourir à des solutions ponctuelles retenues à maintes reprises au fil des ans. Si l'on en croit le nombre de rapports au Conseil produits uniquement en 2005 qui continuent à recommander la souplesse et l'inclusivité d'un plus grand nombre de pratiques, il semble qu'on doive recourir à une approche encore plus diversifiée pour faire face à la diversité et à la complexité inhérentes aux arts multidisciplinaires.

Entre le milieu et la fin des années 1990, le Conseil a réagi aux exigences en matière de financement de pratiques artistiques très particulières, par exemple, les arts de la scène, et d'artistes qui outrepassaient les frontières de leur discipline en raison de leur expérimentation avec des éléments formels – d'où la création du Bureau Inter-arts. L'inclusion des festivals multidisciplinaires a également permis de satisfaire un besoin très précis, surtout parmi les communautés artistiques de cultures diverses. Le Bureau Inter-arts a plus tard assumé la responsabilité supplémentaire des nouvelles pratiques artistiques, comme suite à l'ancien programme Explorations. Depuis, comme en font foi les rapports de recherche présentés au Conseil récemment, les activités et les structures artistiques transdisciplinaires et multidisciplinaires ont enregistré une croissance exponentielle et les deux personnes en poste au Bureau Inter-arts (un coordonnateur et un adjoint) ne suffisent plus à la tâche.

Certes, en 2007, il faut également satisfaire des besoins particuliers, tant en ce qui concerne le financement d'organismes artistiques qui produisent (et présentent souvent) des programmes multidisciplinaires, des projets multidisciplinaires uniques en leur genre qu'en ce qui concerne des artistes individuels qui se définissent comme étant « polyvalents » ou qui souhaitent amener leurs pratiques hors des « normes » de leur discipline.

Notre rapport traite plus en profondeur de certaines des lacunes précises citées par les membres du personnel du Conseil dans une autre section et formule des recommandations en vue d'instaurer un programme extrêmement souple au Bureau Inter-arts. Les recommandations visent aussi à créer des « ponts » qui consolideront les relations entre les domaines disciplinaires et les domaines non disciplinaires au sein de la Division des arts. (En termes plus bureaucratiques, ces ponts seraient considérés comme des « mécanismes horizontaux ».)

Au sein du Conseil, on est généralement d'avis que les services se sont bien adaptés et réagissent bien à l'évolution des pratiques multidisciplinaires qui se rattachent à leurs disciplines respectives, quoique jusqu'à divers degrés et avec des différences notables dans la façon dont ils réagissent au changement et le mettent à exécution. L'autonomie des services et leur capacité subséquente de satisfaire des besoins particuliers relevant de leur sphère d'activité se sont avérées des facteurs marquants dans l'innovation en cours dans ces domaines. Il semble que les lacunes et les incohérences qui se manifestent résultent des démarches distinctes qui ne sont pas coordonnées. Un renforcement du tissu qui permettrait des chevauchements entre les

services, tant sur le plan philosophique que sur celui des moyens concrets et tangibles, pourrait aider à relever le défi de répondre aux besoins des artistes individuels et des organismes artistiques multidisciplinaires. Le fait d'anticiper ces besoins et les besoins futurs pourrait éliminer en partie les obstacles à la réalisation du potentiel de ces pratiques de se développer dans tous les domaines d'activité du Conseil.

Les projets de recherche réalisés récemment pour le Conseil des Arts du Canada renferment des conclusions et des recommandations pertinentes pour les arts multidisciplinaires et pour consolider les communications horizontales. La recommandation 6 du rapport de M^{me} Marsland intitulé *Modèles de gestion souples*, stipule « Soutenir les collaborations d'ordre administratif et les projets conjoints dans tous les services du Conseil. Les projets multidisciplinaires pourraient relever du Bureau Inter-arts. » (6) Dans son rapport produit en 2006 sur le Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté, Laurie McGauley affirme que la pratique de la collaboration entre les artistes et la communauté est intrinsèquement multidisciplinaire et transdisciplinaire et elle recommande que, *par conséquent, le FCAC occupe une place de choix au sein du Bureau Inter-arts* (Recommandation 2.2) et que *tous les programmes financés au moyen du FCAC soient coordonnés entre les disciplines par le responsable centralisé du FCAC.* (Recommandation 3,1)

Arts autochtones et arts de diverses cultures

« Ils [les artistes des communautés ethno-culturelles] comprennent bien les pratiques artistiques "interdisciplinaires et multidisciplinaires"; ils ont une expérience différente et plus longue de ces pratiques que la plupart des autres artistes. »
-- Rapport de 1996 du Second comité consultatif pour l'égalité raciale dans les arts du Conseil des Arts du Canada (16)

« Les artistes de diverses cultures et des collectivités autochtones qui pratiquent plus d'une forme d'art obligent les conseils des arts à élargir les programmes axés sur des disciplines particulières et à reconnaître les pratiques/formes qui sont ancrées dans un thème culturel ». [Traduction]
--Sanjay Shahani, Document de présentation du groupe de travail multidisciplinaire, le 14 décembre 2004

Au cœur de ces préoccupations entourant les lacunes dans le financement des arts multidisciplinaires figurent les priorités stratégiques du Conseil des Arts du Canada en vue de mieux servir les artistes autochtones, les diverses cultures et les jeunes. La création du Bureau de l'équité et du Secrétariat des arts autochtones atteste la vision progressive du Conseil et les mécanismes et les programmes qui ont été instaurés pour atteindre ces objectifs stratégiques ont permis d'accomplir une bonne partie de ce qui est considéré comme une réussite par les membres du personnel du Conseil et les communautés artistiques visées. Au fait, le Conseil des Arts du Canada reste un exemple pour les autres organismes de financement.

« Autrefois, les chansons n'étaient pas considérées comme de l'art. Les objets d'art tels que les poèmes, les toiles, les sculptures, la poterie et les tapis étaient considérés comme des expressions de l'ensemble de la collectivité et non comme des œuvres personnelles et égocentriques. Accomplir le travail d'un artiste constituait simplement une partie intégrale de la routine habituelle de la tribu. L'art, le travail, le jeu, la religion et la société, pour ne nommer que quelques-unes des choses que nous faisons en groupe, étaient reliés entre eux comme le fil conducteur unique de l'expérience de la tribu. » [Traduction]
Duane Niatum, 1993 (dans *Armstrong Looking*, 71)

Certaines personnes se sont montrées préoccupées du fait que la structure du Conseil reste

enracinée dans un modèle disciplinaire eurocentrique qui n'est pas toujours en mesure de répondre aux conceptions différentes que certaines collectivités autochtones et de diverses cultures se font de l'art. Des liens solides avec l'interaction intergénérationnelle et communautaire, ainsi qu'avec les conceptions des rôles et des fonctions des artistes en tant que parties intégrales de la société peuvent rendre l'activité multidisciplinaire plus difficile à définir en termes de disciplinarité.

« Même lorsque le cadre institutionnel semble changer de forme, ses hypothèses structurelles restent en place. M. Nourbese Philip craint que de petits changements puissent masquer des virages réels dans le pouvoir ou la pratique : Toutefois, nous devons nous demander si ces changements sont fondamentaux et permanents ou si les systèmes changent uniquement pour mieux rester pareils. De par leur nature, les organismes opèrent de manière à se perpétuer. » [Traduction]
Chris Creighton-Kelley 1995, *Bleeding the Memory Membrane*, (108 – 109)^{xi}

Dans *The Defiant Imagination* (Vancouver : Douglas and McIntyre, 2004) Max Wyman préconise un changement dans la façon dont le soutien institutionnel accordé aux cultures diverses et aux arts autochtones continue à ne pas refléter les réalités de la vie :

« Les producteurs d'arts [...] doivent trouver des moyens nouveaux et audacieux de revenir au courant principal, de réintégrer une société qui risque de devenir indifférente à leur existence. La reconnaissance de cette nouvelle réalité sera essentielle au succès de toutes les institutions et de tous les organismes culturels du Canada. Ce n'est pas seulement une question d'adapter les pratiques actuelles et d'assimiler les nouveaux clients; c'est une question de réorientation fondamentale. » [Traduction] (138)

Dans son rapport présenté dernièrement, Jocelyn Harvey déclarait : « Cette vaste vision – 'qui transcendent les frontières' afin de mieux intégrer les arts et la culture dans la vie humaine – donne à la culture une portée et une importance sans précédent dans la tradition occidentale (quoique profondément respectée dans les traditions autochtones et de nombreuses collectivités non occidentales.) » [Tradition] (3) Comme elle le souligne, les virages dans l'élaboration d'une politique culturelle – virages qui sont eux-mêmes en grande partie une réaction à l'évolution de la situation démographique et de la sensibilisation – ont fait ressortir des problèmes critiques pour le Conseil des Arts du Canada en ce qui concerne l'évolution jusqu'à maintenant du financement des arts professionnels.

Il est important de mentionner ici que tout au long de son livre, M. Wyman donne de nombreux exemples de projets d'art autochtone et de diverses cultures qui ont été financés par le Conseil et que M^{me} Harvey insiste sur l'importance de maintenir le principe fondamental du Conseil situant le rôle de l'artiste professionnel au centre.

*« Lorsqu'ils ne renoncent tout simplement pas à demander de l'aide aux institutions, les artistes non disciplinaires doivent traduire leurs véritables intentions en un langage disciplinaire; les aspects les plus intéressants et innovateurs de leurs projets se perdent alors souvent dans la traduction. On peut même refuser de reconnaître que leur pratique est une pratique artistique; on prétend qu'elle ne correspond aux critères traditionnels de ce qui constitue l'art. [...] Je citerais les pratiques d'origine non occidentale en général [...], les pratiques artistiques des cultures où les divisions disciplinaires n'existent pas ou à tout le moins différent de celles qui dominent dans le monde occidental. » [Traduction] Danielle Boutet, 1996. *Réflexions sur les pratiques interdisciplinaires au Canada* (5) Document commandé par le Conseil des Arts du Canada.*

Tout en reconnaissant que « les concepts de discipline et de pratiques nous permettent de saisir, d'expliquer et de soutenir systématiquement l'évolution des arts et la culture » et que « le Conseil,

à l'instar d'autres organismes similaires, a d'abord adopté une structure disciplinaire qui s'est assouplie au fil des ans » (Brault), des artistes de certains milieux – ces communautés étant celles qui sont citées comme étant des priorités stratégiques du Conseil, c.-à-d. les diverses cultures, les Autochtones et les jeunes – ne conceptualisent peut-être pas leurs œuvres à partir de notions eurocentriques des disciplines artistiques. L'un des membres du personnel du Conseil qui a été interviewé a dit considérer la multidisciplinarité comme étant « enchâssée » dans les cultures; il semble que ce soit là une question dans un contexte qui diffère énormément d'une hypothèse des disciplines et de l'art comme des « pratiques ». Bien sûr, d'autres artistes dans ces mêmes communautés s'identifieront au contraire de très près à un discours disciplinaire particulier et se sentiront à l'aise dans les gammes de pratiques diverses relevant de l'ombrelle disciplinaire. Les Services ont tous instauré des programmes qui se sont étendus et qui continuent à assurer un soutien important aux compagnies artistiques et aux artistes individuels au sein des diverses cultures et des collectivités autochtones. Là encore, il semble être question de possibilités de consolider les projets et les programmes qui sont du ressort des Services, sans pour autant éliminer les possibilités de partage, de dialogue et de diffusion croisée.

À long terme : le Conseil des Arts du Canada peut maintenir son rôle de leader qu'il a assumé au cours des dix dernières années, lorsqu'il s'agit de sensibilisation et d'action tangible relativement aux questions d'équité, en déterminant de quelles façons ses programmes et ses structures actuels peuvent entraver la promotion de la pluralité des pratiques qui représentent et reflètent le Canada.

Lacunes du financement des arts multidisciplinaires

Sans négliger l'avenir, à court terme, il faut éliminer des « lacunes » évidentes. Les individus, les groupes et les organismes pourraient être mieux servis par les programmes de financement du Conseil des Arts du Canada. Ces pratiques artistiques représentent un large éventail d'œuvres : il existe autant de formes de multidisciplinarité que de formes de danse ou même plus, car les permutations et les combinaisons possibles doivent être illimitées. La reconnaissance de la diversité et de la pluralité des pratiques sera essentielle au succès du financement des arts multidisciplinaires. La plupart des personnes, des groupes et des organismes qui entreprennent des activités liées aux arts multidisciplinaires évitent la catégorisation ou y résistent, et préfèrent mettre l'accent sur les liens entre le contenu et leur contexte particulier ainsi que sur d'autres éléments particuliers. Les gens à l'origine des pratiques artistiques multidisciplinaires ou transdisciplinaires sont des penseurs et des fabricants. Leur approche face à la vie et à l'art tend à être multidisciplinaire plutôt que disciplinaire; ils demandent : « Comment ces pratiques fonctionnent-elles ensemble? » ou « Quelles sont les diverses façons d'explorer ce thème? » ou encore « Quel genre de 'forme' convient à cette idée? »

Artistes individuels

*« [...] l'art n'a pas besoin de barrière. Sortir de leur propre discipline est un moyen pour les artistes d'introduire de niveaux degrés de diversité. » [Traduction]
Suzi Gablik, 2004 (160)*

Les œuvres d'artistes individuels qui se livrent (ou qui souhaitent se livrer) aux pratiques multidisciplinaires représentent un large éventail de sortes d'activités. Dans un sens, il existe des « spécialistes » multidisciplinaires tout comme il existe des spécialistes transdisciplinaires et disciplinaires. Il existe aussi des artistes dont les pratiques vont vers les œuvres disciplinaires pour ensuite s'en écarter, puis qui font l'aller-retour selon les intentions, les stratégies et les buts d'un projet particulier.

« L'intention laisse présager les contextes réels ou potentiels qui entourent l'art. L'intention porte les critères d'évaluation. Plus important encore, l'intention

détermine les valeurs sous-jacentes à l'œuvre et, une fois assemblées, les valeurs sont la construction du sens par l'artiste. »
Suzanne Lacy, 1995 (181)

Parmi les personnes dont les pratiques multidisciplinaires ne sont pas toujours bien servies et tout en reconnaissant que ces distinctions ne sont pas toujours caractérisées, on peut faire une distinction entre les artistes qui œuvrent dans des disciplines différentes à différents moments et les artistes qui entreprennent régulièrement des œuvres combinant plusieurs disciplines, ceux qui désirent s'écarter de leur discipline 'habituelle' et ceux dont les œuvres ne sont pas du tout axées sur une discipline unique, mais sont intrinsèquement multidisciplinaires. Parmi les artistes individuels, il y a ceux qui souhaitent faire office de présentateur d'événements multidisciplinaires, agissant essentiellement comme conservateur ou directeur artistique. Bon nombre de ces artistes n'ont actuellement aucun programme ou service vers lequel se tourner au Conseil des Arts du Canada.

Artistes qui œuvrent dans des disciplines différentes à différents moments et les artistes qui entreprennent régulièrement des œuvres combinant plusieurs disciplines:

Quelques artistes parmi ceux qui œuvrent dans des disciplines différentes à différents moments et ceux qui entreprennent régulièrement des œuvres combinant plusieurs disciplines sont parvenus à obtenir un soutien financier des divers Services pour des projets particuliers. Parmi les artistes en milieu de carrière et les artistes établis figurent ceux dont l'ensemble de l'œuvre est extrêmement apprécié à l'échelle nationale, mais qui sont très rarement parvenus à obtenir un soutien financier du Conseil des Arts du Canada. Dans certains cas, ces artistes ne remplissaient pas les critères d'admissibilité appliqués par les divers services – les critères d'admissibilité sont parfois fondés sur des hypothèses concernant une manière particulière de travailler et sur des modèles institutionnels de diffusion. Dans d'autres cas, les membres des comités d'évaluation par les pairs peuvent avoir l'impression que ces artistes ne sont pas suffisamment versés dans le discours disciplinaire ou ne maîtrisent pas suffisamment la technique. Une grande partie de l'œuvre de ces artistes est ancrée dans des contextes locaux, régionaux et culturels précis – par exemple, un artiste autochtone établi souhaitant produire une œuvre multidisciplinaire dans le but de promouvoir le maintien d'une langue éprouve des difficultés énormes à se trouver une place au sein du Conseil où soumettre une demande de subvention. Nous placerions aussi dans cette catégorie les artistes individuels qui souhaitent agir comme présentateur d'événements multidisciplinaires, par exemple, un spectacle de cabaret thématique.

Artistes qui désirent s'écarter de leur discipline habituelle: Une politique adoptée récemment au Conseil permet aux artistes établis de soumettre une demande de soutien financier à plus d'un Service au cours d'une même année. Il est encore trop tôt pour déterminer à quel point cette nouvelle politique donne les résultats escomptés, mais les agents craignent que les comités d'évaluation par les pairs auront toujours tendance à privilégier « les leurs », car le nombre de demandes dépasse les fonds disponibles. Là encore, les artistes qui souhaitent se livrer à un transfuge ne rempliront pas toujours les critères d'admissibilité des différents Services. De plus, la politique ne tient pas compte des personnes qui pourraient souhaiter adopter une pratique ou réaliser un projet multidisciplinaire et qui, en conséquence, désirent soumettre une demande de soutien financier à plus d'un Service, mais qui ne sont pas encore considérés comme des artistes établis.

Artistes dont les œuvres ne sont pas du tout axées sur une discipline unique, mais sont intrinsèquement multidisciplinaires. Ce groupe peu structuré englobe les artistes individuels issus de collectivités autochtones et de

communautés de cultures diverses dont l'œuvre artistique est intrinsèquement nouée aux conceptions de la vie et à la vie de la communauté. Pour reprendre les paroles de Marrie Mumford (ancienne directrice du programme des arts autochtones au Centre de Banff), au Canada les arts autochtones contemporains visent souvent à garantir que la « production devient un véhicule pour promouvoir la création de collectivités autochtones en approfondissant l'exploration des procédés culturels. » (111) Certains parmi ces artistes continuent à penser que les œuvres de nature culturelle ou celles destinées à enseigner la tradition (même en tant que dialogue vivant en évolution) ne seront pas considérées égales aux œuvres reflétant une conception plus formaliste de l'esthétique ni aux œuvres extrêmement conceptuelles.

Parmi les artistes baignant dans les cultures artistiques pour les jeunes, hip-hop ou urbaines figurent ceux qui n'ont peut-être pas droit à un soutien financier parce que leurs œuvres sont considérées industrielles ou populistes et, en conséquence, non pas comme de l'« art » tout en étant trop artistiques pour être rentables dans le monde de l'industrie. D'autres jeunes créateurs produisent ou présentent des œuvres multidisciplinaires lors d'événements qui dépassent les cadres de l'infrastructure artistique professionnelle reconnue, par exemple, les clubs et les fêtes techno. Ces artistes sont souvent autodidactes, ce qui peut entraver leur reconnaissance comme artistes professionnels au Conseil.

Aucun de ces artistes « non disciplinaires » s'identifiera facilement à la structure disciplinaire qu'il verra s'il visite, par exemple, le site Web du Conseil; en dépit des capacités des Services à faire preuve d'une grande souplesse à l'égard des œuvres qu'ils subventionnent, l'éventail d'activités artistiques bénéficiant d'un soutien dans des « cloisonnements » apparemment disciplinaires ne paraît pas dans les communications du Conseil.

Candidats ayant un projet multidisciplinaire

Il arrive actuellement au Conseil des Arts du Canada que des projets multidisciplinaires uniques en leur genre ne s'insèrent ni dans une discipline précise, ni dans le Programme Inter-arts aux yeux duquel l'interdisciplinarité est « *un processus qui intègre et transforme différentes formes d'art* ». Un tel projet, par exemple, pourrait revêtir la forme d'un événement qui n'est pas un festival, mais qui explore un thème particulier et apporte des contributions d'un éventail d'artistes multidisciplinaires et disciplinaires. De même, il n'est pas facile de reconnaître que des projets multidisciplinaires mettant l'accent sur les arts traditionnels font partie des « nouvelles pratiques artistiques » du Programme Inter-arts.

Lorsque le mandat d'une compagnie est modifié ou élargi, une demande en vue de trouver un autre « foyer » pour le financement d'un projet par le Conseil n'est peut-être pas souhaitable, vu les diverses normes régissant le montant du financement de base, lequel varie d'un Service à l'autre.

Certaines demandes de financement de projet émanent de groupes dont le modèle montre hors de tout doute qu'il s'agit d'un organisme à but lucratif et qui, en conséquence, n'est pas admissible. Cette situation peut viser particulièrement les groupes qui se lancent dans les programmes multidisciplinaires, par exemple, les milieux des disques-jockeys - vidéos-jockeys.

Organismes artistiques multidisciplinaires :

Divers problèmes se manifestent lorsque l'on envisage les cas des organismes qui s'engagent dans des programmes multidisciplinaires annuels, occasionnels ou dans des projets spéciaux.

Organismes en général

À l'heure actuelle, les gros et moins gros organismes dont la programmation multidisciplinaire ne se limite pas à un seul festival ou à la présentation et qui ne sont pas considérés comme des centres d'artistes autogérés relevant du domaine des arts visuels ne disposent pas d'un domaine « bien à eux » au sein du Conseil.

Organismes artistiques à vocations multiples

Les organismes artistiques professionnels à vocations multiples peuvent se livrer régulièrement à des activités de perfectionnement, par exemple, la formation, le perfectionnement professionnel ou le perfectionnement culturel communautaire. Ces activités peuvent être essentielles au mandat, à la philosophie et au contexte particulier de la compagnie, mais il arrive souvent qu'elles ne soient pas admissibles au financement. Vu de l'extérieur, ce genre d'activité de perfectionnement peut parfois être considéré comme secondaire aux actes de production et de présentation à un public. Ces organismes à vocations multiples se retrouvent surtout au sein des populations d'Autochtones et de cultures diverses.

Organismes non artistiques qui collaborent à la programmation professionnelle d'activités artistiques multidisciplinaires

Les organismes non artistiques dont le mandat comporte un volet social en plus du volet artistique peuvent être devenus admissibles au financement des arts à l'échelle provinciale, par exemple, par le biais du CAO, mais ne trouveront pas souvent de « foyer » au Conseil des Arts du Canada pour leur projets ou leurs programmes multidisciplinaires professionnels. Il arrive que ces activités ne soient pas admises par le Conseil parce qu'on estime qu'il s'agit d'activités éducatives. Dans certains cas, cette activité ne « cadrera » pas même sous l'ombrelle du FCAC.

Une grande partie des activités artistiques multidisciplinaires professionnelles contemporaines se déroulent dans les centres d'art communautaires ou sous la houlette de groupes ou d'associations communautaires dont la vocation n'est pas exclusivement artistique. Ce phénomène se manifeste surtout parmi les collectivités d'immigrants récents et les collectivités autochtones. Ces centres de diffusion des arts multidisciplinaires professionnels sont essentiels pour aider ces artistes à s'établir dans un contexte canadien. Leurs pratiques artistiques vont des événements uniques mettant en vedette des œuvres à caractère disciplinaire marqué aux artistes qui travaillent eux-mêmes dans de multiples disciplines, aux artistes qui conjuguent les pratiques artistiques et culturelles, aux œuvres axées sur le contexte qui peuvent mettre en relief des questions d'identité, d'appartenance, de culture aux autres thèmes pertinents.

Présentateurs multidisciplinaires qui agissent comme animateurs culturels

La perception potentielle voulant que leur rôle au sein de la communauté soit davantage celui d'un « acheteur » de services que celui d'un organisme ayant une vision et un mandat artistiques et d'importantes relations avec les artistes et les publics au sein de ses collectivités vient compliquer davantage la situation des organismes transdisciplinaires et multidisciplinaires qui présentent. Un grand nombre de ces organismes agissent comme animateurs culturels et remplissent de multiples fonctions, parfois dans une relation plus traditionnelle présentateur-artiste, mais, d'autres fois, en adaptant ou en inventant leur rôle de manière à satisfaire des besoins particuliers d'artistes à diverses étapes de leur perfectionnement et en fonction de contextes culturels précis. Dans une plus large mesure que les présentateurs dans les disciplines de la danse et du théâtre, les présentateurs multidisciplinaires semblent agir surtout comme animateurs et collaborateurs. Ce chevauchement de fonctions étire des ressources humaines et financières déjà

minces. La base de financement du Conseil pour les présentateurs multidisciplinaires est petite et ne procure pas de stabilité à long terme.

Entreprises artistiques multidisciplinaires financées par le Conseil et qui désirent être considérées de manière globale

Divers organismes offrant un programme multidisciplinaire sont actuellement financés par le Conseil, notamment les compagnies qui désirent être considérées de manière globale, plutôt que d'être considérées séparément par les comités de sélection de projets dans les divers Services. Ces organismes souhaitent alléger le fardeau administratif et n'avoir qu'une seule demande consolidée dans laquelle ils peuvent exprimer comme il se doit l'ensemble du contexte et la vision de la compagnie. Actuellement, ces compagnies doivent satisfaire les divers critères d'évaluation des différents Services. Le Conseil n'a pas de programme annuel ou pluriannuel pour financer ces organismes.

D'autres organismes ayant déjà bénéficié d'un financement peuvent se contenter de soumettre une demande séparée, surtout, semble-t-il, lorsqu'ils pensent pouvoir accroître le montant global de leurs revenus provenant du Conseil pour pallier un financement inadéquat de leurs activités en soumettant une demande de financement d'un projet à d'autres Services.

Organismes ayant une structure multidisciplinaire

Parmi les organismes dont la demande de financement par plus d'un Service est acceptée figure des organismes dont la structure organisationnelle comporte de multiples services souvent définis en fonction des disciplines relevant chacune d'une direction artistique ou de conservation distincte, par exemple, le Banff Centre, le Harbourfront Centre et le Western Front. Dans ces cas et dans d'autres cas, on ne sait pas toujours qui au Conseil sera chargé de maintenir à jour l'ensemble de la situation. Qui assure le suivi des montants globaux qui s'ajoutent au financement des activités? Cette situation soulève chez certains des questions d'équité, de « cumul » et d'imputabilité. D'autres membres du Conseil s'inquiètent du fait que les pratiques non surveillées pourraient se traduire par un renforcement du *statu quo* dans le cas des organismes ayant une infrastructure et un personnel suffisants pour rédiger plusieurs demandes de financement. Pourtant, d'autres estiment que la majorité de ces organismes ne font que rassembler les ressources nécessaires pour leur permettre de réaliser leur mandat et leur vision.

Globalement, nos conclusions indiquent qu'en dépit des préoccupations soulevées par certains membres du personnel du Conseil, le dévouement et la créativité des chefs de service et des agents de programme signifient qu'ils déploient beaucoup d'efforts pour communiquer avec les autres Services, pour résoudre les problèmes et pour rester au courant des demandes émanant d'organismes qui débordent des cadres fixés ou qui nécessitent la collaboration entre les Services. Plus d'un agent de programme a mentionné qu'une telle communication exige temps et démarches et qu'il est difficile pour les agents et les organismes de nouer des relations solides et de maintenir un dialogue fructueux lorsque plus d'un Service doit participer aux discussions. Lors des interviews, de nombreux membres du personnel du Conseil ont donné des exemples de la façon dont les Services et les Bureaux travaillent en collaboration sur l'ensemble de leurs domaines respectifs; ces anecdotes comprenaient presque toujours des détails sur les difficultés qu'éprouvent les agents à franchir ou à dépasser les limites des critères d'admissibilité restrictifs et sur le degré de complication et de lenteur du processus.

En l'absence d'un mécanisme solide facilitant la coopération et la communication transversales, il est inévitable que certaines candidatures multidisciplinaires intéressantes passent à travers les mailles du filet.

Entreprises qui ont élargi leur programmation au-delà des limites propres à une discipline précise

Il existe aussi des organismes dont les activités sont financées depuis de nombreuses années par un service du Conseil, mais dont l'évolution a eu pour effet d'étendre leur mandat et d'en faire un organisme multidisciplinaire ou à vocations multiples. Ces organismes ont pu s'en tirer fort bien au sein d'un Service particulier; toutefois, les compagnies plus jeunes, dont le travail est en fait disciplinaire et qui n'ont pas pu obtenir de financement de fonctionnement, pourraient avoir l'impression qu'une plus grosse compagnie mieux établie « repousse davantage les limites » au-delà d'une pratique disciplinaire définie rigoureusement.

Réseautage multidisciplinaire et organismes de service

On assiste de plus en plus à la formation de groupes qui se consacrent au réseautage et au perfectionnement professionnel des artistes multidisciplinaires et transdisciplinaires. Plusieurs de ces groupes de réseautage abandonnent les modèles institutionnels standards en faveur d'organismes de service et d'associations professionnelles.

Autres pratiques multidisciplinaires

Selon nos recherches, certaines pratiques multidisciplinaires identifiables sont en voie de devenir d'importantes tendances pour lesquelles le Conseil a actuellement peu de « place ». Mentionnons, entre autres, l'art sur l'environnement, les sciences artistiques et les œuvres transectorielles, les arts urbains et le hip hop, ainsi que les pratiques fondées sur des rituels.

Évaluation par les pairs

Au Conseil des Arts, l'évaluation par les pairs des demandes de financement des arts multidisciplinaires peut poser des défis de taille, vu les discours, les programmes de financement et les critères d'admissibilité parfois très différents entre les divers Services.

En juin 2005, Claude Schryer, du Bureau Inter-arts a identifié et consigné sept types de programmes de financement différents au Conseil des Arts du Canada. (Voir l'annexe D) Comme il le souligne, la majorité des programmes sont établis en fonction des Services et des disciplines, ce qui signifie que leur gestion est assurée par des Services particuliers et évaluées par des comités d'évaluation par les pairs spécialisés. Les six autres types de programmes inscrits dans la liste posent chacun des défis d'ordre artistique et logistique, en ce qui concerne l'évaluation, dont bon nombre ont été réglés adéquatement au cas par cas dans le cadre de consultations et de collaborations entre les membres du personnel des divers Services. Néanmoins, pour un non-initié, en soi le nombre de types de programmes différents atteste les difficultés qu'éprouve le Conseil lorsqu'il doit former des comités d'évaluation par les pairs capables d'évaluer les demandes multidisciplinaires. Même si cela ne relève pas du présent projet de recherche, l'analyse de la manière de rationaliser et de simplifier la gamme de ces programmes et une « analyse » des genres de connaissances propres aux divers genres de programmes qui pourraient s'avérer utiles pour les membres des comités d'évaluation par les pairs pourraient constituer une prochaine étape précieuse de ce projet.

Dans le cadre de nos recherches, des problèmes qui ont été soulevés régulièrement illustrent la complexité inhérente à l'évaluation des demandes multidisciplinaires au sein de la structure actuelle du Conseil des Arts du Canada.

Pour quels genres d'œuvres serait-il souhaitable de former un comité qui reflète largement un point de vue transdisciplinaire? Quand serait-il avantageux de former un groupe de spécialistes disciplinaires individuels en danse, en arts visuels, en musique ou en théâtre? Dans le cas d'œuvres transectorielles (par exemple, les collaborations scientifiques

artistiques ou les projets réunissant l'art et l'écologie ou l'environnement), à quel moment commence-t-on à considérer comme des « pairs » les scientifiques et les spécialistes en sciences sociales? Si un organisme communautaire œuvrant dans les domaines de la santé et du développement social, par exemple, devient admissible à un financement en vue d'embaucher des artistes professionnels pour un projet particulier, qui sont les pairs appropriés? Quels genres de pairs peuvent évaluer adéquatement les compagnies qui doivent être considérées globalement pour toutes leurs activités, lesquelles ne sont actuellement pas toutes admissibles au financement du Conseil des Arts du Canada (par exemple : les groupes de cultures diverses et les Autochtones qui donnent de la formation essentielle à leur capacité de produire)?

Qui sont les pairs?

Lorsqu'il est question d'artistes et d'organismes multidisciplinaires, il ne s'agit pas toujours de former un comité d'évaluation par les pairs qui couvre les disciplines, mais parfois de reconnaître et de déterminer qui sont les pairs pour une pratique ou un projet particulier.

Consultations/évaluation externes

Certaines pratiques multidisciplinaires sont mieux servies par des consultations externes auprès de spécialistes en thématique culturelle et il en va de même pour les projets scientifiques artistiques ou les œuvres d'art sur l'environnement. Idéalement, tous les nouveaux programmes multidisciplinaires seront conçus de manière à prendre le plus possible en compte la différence, la diversité et la pluralité des pratiques. Il faudra peut-être recourir à des moyens nouveaux et adaptés d'effectuer une évaluation par les pairs appropriée et minutieuse pour rendre justice à l'évaluation des propositions. Comme il sera toujours impossible de représenter toute la diversité régionale, culturelle et différenciée par la pratique au sein des comités d'évaluation par les pairs, des options telles l'impartition à l'externe des évaluations écrites des demandes par des spécialistes de la culture ou d'autres experts dans un domaine pertinent pourrait procurer un matériel riche que les membres des comités pourront prendre en considération.

Artistes multidisciplinaires

Les artistes qui se livrent régulièrement à la pratique d'arts multidisciplinaires pourraient nécessiter un genre d'évaluation différent de celui des artistes disciplinaires (y compris les artistes transdisciplinaires) qui souhaitent se livrer à un transfuge. Dans le premier cas, ces artistes seraient mieux servis par un programme conçu pour les artistes individuels qui relèverait du Bureau Inter-arts.

Artistes transfuges

Les artistes transfuges qui sont admissibles dans un Service disciplinaire, mais qui ne voient aucune limite à l'évolution de leur pratique pourraient être mieux servis par une invitation multidisciplinaire explicitée clairement, par une priorité ou par un accent au sein des Services, ce qui permettrait, voire même encouragerait, l'expérimentation dans d'autres formes. En tandem avec la nouvelle politique du Conseil qui permet aux artistes de soumettre une demande à plus d'un Service, un tel arrangement offrirait non seulement un plus grand potentiel aux artistes d'effectuer un transfuge lorsque leur admissibilité et leur crédibilité sont en cause ailleurs, mais encouragerait également l'expérimentation et l'expansion entre les artistes et leurs pratiques et laisserait davantage de place à la croissance et à l'évolution au sein des disciplines.

Critères d'évaluation

En tant qu'organisme de financement, le Conseil des Arts du Canada doit s'assurer que ce qui peut être financé et ce qui ne peut pas l'être dans le cadre d'un programme donné est bien clair et préciser les critères qui permettront aux comités d'évaluation par les pairs de prendre des décisions en matière de financement. Les artistes et les organismes qui soumettent une demande ont aussi besoin de renseignements clairs pour être en mesure de déterminer comment leur projet pourrait être présenté ou perçu par rapport à d'autres projets. Au sein du Conseil, le personnel de la Division des arts doit utiliser un vocabulaire commun pour discuter des demandes qui doivent faire l'objet de consultations entre les services. Comment alors créer des critères suffisamment

larges et souples pour mesurer l'excellence de la pluralité de pratiques qui n'ont pas encore été catégorisées? Vu le besoin qui a été exprimé d'une évaluation davantage axée sur le contexte des pratiques multidisciplinaires, comment peut-on exprimer des critères qui seront ouverts à un large éventail de contextes? Quelle pondération devrait être accordée à l'évaluation des contextes régionaux, culturels ou autres, si ceux-ci sont considérés séparément de l'évaluation de l'excellence des éléments formels ou conceptuels? À quoi ressemble l'excellence dans le processus? À quoi ressemble l'excellence dans l'expression des intentions d'un projet multidisciplinaire? Jusqu'à quel point peut-on mesurer l'excellence de la relation d'un artiste ou d'un organisme avec son contexte/milieu particulier? Pouvons-nous tenter de créer un programme qui « ouvre l'espace » plutôt que de créer une nouvelle « boîte » ou un nouveau « cloisonnement »?

Voilà des questions épineuses lorsqu'il s'agit d'évaluer les pratiques multidisciplinaires. Un programme multidisciplinaire, assorti de subventions pour les organismes, les regroupements et les individus (ceux qui disent appartenir à ce mélange multidisciplinaire/transdisciplinaire), pourrait et devrait permettre ces genres d'évaluation par les pairs qui conviennent au contexte, au contenu et aux activités socialement motivées.

Vu la complexité des diverses communautés multidisciplinaires qui peuvent être servies et qui méritent de l'être, une recommandation du présent rapport veut qu'un nouveau programme multidisciplinaire comporte des critères d'admissibilité qui seront les plus inclusifs possible. Les intentions du programme pourraient être exposées spécifiquement : valeur accordée à la diversité et à la pluralité de la pratique artistique; valeur accordée à l'innovation et à la tradition; valeur accordée aux contextes culturels et locaux particuliers. Ainsi, des critères d'évaluation à la fois simples et relativement ouverts pourront être appliqués en tandem avec des références aux buts du programme, ce qui permettra de perfectionner davantage une liste hiérarchisée de projets dont le financement sera recommandé.^{xii}

L'avantage de cet arrangement est qu'il laisse davantage « d'espace » aux artistes et aux organismes pour imaginer, inventer et créer leurs propres façons de travailler dans les formes appropriées, formes qui peuvent se rapporter spécifiquement au contexte au sein duquel ils œuvrent. Cette présentation des priorités d'un programme permettrait aux comités d'évaluation de perfectionner davantage leurs listes des projets qu'ils recommandent, en prenant en considération les cas particuliers et l'étendue « globale » de projets; ainsi, un comité d'évaluation s'assurerait que la diversité régionale, culturelle et propre à la pratique et d'autres formes de diversité ayant cours au pays sont représentées.

Contexte régionaux et autres contextes particuliers

L'un des points forts qui a été mentionné à maintes reprises lorsque l'on se souvenait du programme Explorations était son lien avec les diverses régions du Canada, y compris le Nord, et à quel point sa présence s'était révélée vitale pour assurer des évaluations appropriées dans le contexte régional. Les artistes qui ont été consultés dans le cadre de cette recherche menée pour le Conseil des Arts du Canada ont insisté sur le fait que, si un nouveau programme multidisciplinaire devait être créé, son budget devrait prévoir des coûts de promotion de la diffusion importants, afin que les agents puissent se tenir au courant des faits nouveaux dans les régions et des contextes précis. Cette priorité exprimée par les artistes est répétée dans une étude réalisée récemment, dans laquelle on affirme que le soutien de l'innovation « exige des organismes de financement qu'ils développent avec les leaders et les organismes des rapports plus étroits que la relation habituelle fondation-bénéficiaire ». (Pearson, *Accélérer notre impact*, 17)

Vu les priorités stratégiques du Conseil, cet effort ne devrait pas se limiter à la promotion de la diffusion en région, mais devrait plus spécifiquement viser à consulter régulièrement les collectivités autochtones, les communautés de cultures diverses et les autres communautés dans les régions. Ces efforts de promotion de la diffusion devraient être considérés comme des dépenses liées au programme et non comme des dépenses administratives. Même si les agents dans tous les Services et tous les Bureaux du Conseil se déplacent régulièrement, ces

déplacements ont surtout pour objet d'assister à des festivals, des performances, des expositions ou autres événements ou d'animer des séances d'information. Ces buts ne sont pas identiques à ceux des déplacements effectués expressément pour dialoguer, consulter et améliorer la sensibilisation dans les régions. En supposant que le coût de formation de comités d'évaluation par les pairs dans les régions soit prohibitif, comme il l'était pour le programme Explorations, une stratégie de communication multidisciplinaire visant le dialogue avec les régions et les communautés culturelles pourrait contribuer énormément à assurer des évaluations contextuelles adéquates.

Conclusions

Impact potentiel des pratiques multidisciplinaires sur les structures du Conseil des arts du Canada

En 1990, Chris Creighton-Kelley produisait un rapport pour le Conseil des Arts du Canada dans lequel il prétendait qu'une « approche au cas par cas engendre un manque de politique » et il réitérait les conclusions qu'un mini-groupe de chefs de service avait émises en 1984, soit « qu'il est extrêmement difficile d'avoir des débats ouverts et capables d'autocritique au sujet des programmes et des politiques, particulièrement au sujet de problèmes qui transcendent les limites d'une forme d'art donnée ou qui remettent en question les critères d'un programme existant. Pourtant, les artistes travaillent depuis de nombreuses années à des activités qui combinent deux formes d'art ou plus et, de nos jours, de nombreux artistes professionnels s'identifient à plus d'une discipline [...] ces activités vont à l'encontre de la ségrégation d'une forme d'art par rapport à une autre, ce qui est enchâssée dans la structure du Conseil... »

En 2006, ces structures ont fait l'objet de modifications importantes et se sont révélées plus souples sur une base spéciale, mais elles sont essentiellement toujours en place. Il existe peu de mécanismes officiels pour encourager la collaboration entre les Services. Cependant, les membres du personnel du Conseil en ont fait une priorité selon les cas et ils ont déployé beaucoup d'efforts pour collaborer lorsque certains organismes ne « cadrent » pas facilement avec un seul programme de financement. Les différentes dates limites sur l'ensemble des Services sont fondées sur les cycles des disciplines et, avec les diverses acceptions du terme « multidisciplinarité », elles rendent plus ardu ce genre de collaboration. L'une des recommandations contenues dans le présent rapport voudrait que le Conseil intègre des consultations plus régulières entre les Services et encourage les occasions d'échange informel et de perfectionnement professionnel, et ce, pour améliorer les communications, la collaboration et le dialogue informel entre les agents de programme.

Comment maintenir les points forts des Services autonomes du Conseil et les adapter aux besoins disciplinaires et multidisciplinaires particuliers tout en optimisant les possibilités de mélange, de croissance, de développement et de souplesse – voilà la question qui se posera à long terme.

Comment le Conseil pourra-t-il adapter plus rapidement et plus profondément l'ensemble de ses structures à l'évolution des pratiques artistiques et de la société? Comment le Conseil peut-il accueillir les tendances actuelles vers la transdisciplinarité et encourager et soutenir les démarches multidisciplinaires tout en continuant à prendre appui sur les points forts et sur l'adaptabilité des Services disciplinaires? À ce point opportun de l'histoire du Conseil des Arts du Canada, on ne saurait trop insister sur l'importance d'une planification et d'une coordination proactives et d'une vision à long terme.

Idéalement, un programme multidisciplinaire procurera un leadership centralisé solide dont les responsabilités incluront également des mécanismes officiels et des occasions informelles de dialogue en collaboration à tous les échelons – entre les chefs de service, les agents de programme et peut-être même par le truchement d'un comité permanent. Un comité consultatif transectoriel et d'autres consultations externes peuvent encourager les contributions des artistes disciplinaires, non disciplinaires ou multidisciplinaires et le réseautage entre eux.

Nos recommandations suggèrent une démarche multidimensionnelle qui, dès sa conception, prendra en compte les possibilités à long terme, tout en permettant l'instauration de mesures concrètes à court terme et à moyen terme qui élimineront les lacunes. Par conséquent, les trois buts de tout nouveau programme seraient : créer un « foyer » de financement qui sera un espace expansif et saura satisfaire les besoins à court terme tout en restant ouvert aux nouvelles pratiques artistiques; améliorer la communication horizontale au Conseil au sein de sa structure actuelle; procurer un modèle qui prendra en compte une restructuration potentielle à long terme.

Le Bureau Inter-arts, où les festivals multidisciplinaires ont pris naissance en tant qu'anomalie par rapport aux autres programmes et, avec l'ajout plus tard de nouvelles pratiques artistiques et d'une fonction d'élaboration de politiques plus active, a atteint le point de saturation, en ce qui concerne ses ressources humaines actuelles. Une conclusion vitale du présent rapport est qu'il va falloir un agent de programme et de développement inter-arts pour inaugurer, mettre au point et réaliser cette dernière expansion importante.

Réflexions sur la situation à long terme : Vers une vision élargie

« On note une tendance croissante à ériger des ponts entre les disciplines au fur et à mesure que les gens dans la société tentent de résoudre des problèmes et des situations complexes. [...] On trouve au cœur de cette tendance un besoin croissant de nouveaux genres de connaissances, outre celles qui sont issues d'une discipline ou d'alliances temporaires entre les disciplines. Il est grand temps d'aller au-delà de notre penchant pour les spécialisations, car les problèmes de la société sont beaucoup trop complexes pour un seul point de vue.

Les démarches monodisciplinaires, multidisciplinaires et transdisciplinaires génèrent toutes de nouvelles connaissances et les deux dernières dépassent les frontières entre les disciplines distinctes. [...] La transdisciplinarité nous amène au-delà des disciplines en tissant un nouveau genre de connaissances. Il faut les quatre types de démarches disciplinaires. » [Traduction] Sue L. T. McGregor, 2004.

Comme le souligne Danielle Boutet dans le document qu'elle a produit en 1996 pour le Conseil des Arts du Canada :

« Même si elles sont liées étroitement sur les plans historique et conceptuel, l'innovation et l'interdisciplinarité ne sont pas synonymes. D'une part, toutes les disciplines font l'objet de beaucoup d'innovation – et, même si l'innovation comporte souvent des aspects interdisciplinaires, les disciplines sont capables d'en assurer la survie. D'autre part, il existe des pratiques non disciplinaires qui ne sont pas nécessairement nouvelles (la performance, par exemple, ou des formes traditionnelles qui ne sont pas encore considérées comme de l'art en bonne et due forme) qui sont des formes d'art qui n'appartiennent pas à des disciplines définies et qui ont besoin de soutien. » [Traduction]

Elle recommande même d'exposer clairement le soutien à l'innovation dans « une politique intégrée qui puiserait dans tous les programmes disciplinaires ». [Traduction] (Boutet « Réflexions » 4). Cette notion d'une politique intégrée en matière de programme – une démarche « transdisciplinaire » - peut renforcer les tissus des Services, tout en maintenant les points forts très spécifiques des disciplines distinctes et leurs traditions respectives.

La recommandation de M^{me} Boutet au sujet d'une politique intégrée en matière de programmes s'est avérée prémonitrice, si l'on considère les récentes réalisations nationales et internationales; par exemple, l'Australia Council intègre désormais expressément le soutien ciblé de la « pratique artistique hybride », non seulement à son Bureau Inter-arts, mais dans tous ses comités disciplinaires. Les rapports émis à la suite des projets de recherche qui ont été réalisés récemment pour le Conseil réitéraient essentiellement une demande similaire de démarches plus transdisciplinaires ou thématiques. Il semble de plus en plus clair que des programmes plus intégrés pourraient être mieux placés pour soutenir une myriade de découvertes artistiques que les *combinaisons* de démarches disciplinaires, multidisciplinaires et transdisciplinaires rendent d'autant plus réalisables.

La majorité des rapports commandés que nous avons consultés, y compris celui de M^{me} Boutet (et en fait nos propres efforts en cours pour le compte du groupe de travail multidisciplinaire), indiquent que le Conseil des Arts du Canada accueille depuis longtemps le changement et l'innovation, les deux se rapportant au changement institutionnel, ainsi que la multiplicité des pratiques artistiques qu'il finance. Le paysage national des diverses pratiques artistiques a fait l'objet d'énormes transformations et va continuer à évoluer. Par suite du présent rapport et des autres rapports qui ont été commandés, ainsi qu'avec les récents processus de planification stratégique, de même que par l'adaptation continue de ses programmes de financement, le Conseil a affirmé son rôle de chef de file en matière d'innovation.

Parallèlement, les artistes multidisciplinaires et transdisciplinaires qui ont été consultés ont dit souhaiter ardemment que le Conseil procure davantage « d'espace ouvert » pour les artistes, les organismes artistiques et leurs milieux, afin qu'ils puissent inventer et réinventer, exprimer et définir eux-mêmes leurs pratiques artistiques dans leurs divers contextes particuliers. Ce désir règne également parmi les membres du personnel affecté aux programmes dans tous les Services et tous les Bureaux de la Division des arts, lesquels visent constamment à satisfaire ce désir par leurs efforts de tous les instants pour revoir et adapter les programmes. De nombreuses personnes qui ont été consultées, y compris des employés du Conseil, croient que cet « espace ouvert » conceptuel est possible par l'abandon du caractère distinct des Services disciplinaires en faveur de nouvelles voies de communication et de coopération qui puisent dans les connaissances de tous les participants pour a) « trouver collectivement des solutions aux problèmes complexes qui sont entrelacés; » [Traduction] b) permettre l'exploration « sur l'ensemble des disciplines, entre les disciplines et au-delà des disciplines ». [Traduction] (McGregor, 2004)

Il va sans dire qu'un tel désir de changement dans la culture et la structure institutionnelles au Conseil des Arts du Canada n'a pas fait l'unanimité et qu'il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce qu'un projet de recherche à court terme permette d'examiner à fond les problèmes à long terme, les ramifications et les conséquences d'un tel changement et d'étudier à fond les possibilités de composer avec ceux-ci. Le présent projet de recherche indique qu'il est possible de prendre en compte à la fois les pratiques fortement axées sur une discipline et les pratiques ne relevant pas encore d'une catégorie précise en coordonnant mieux le soutien et, au moins en principe, en adaptant la conception des programmes de financement.

Nous avons déjà fait état dans le présent rapport des tensions inhérentes à toute tentative en vue de créer un nouveau programme de financement au Bureau Inter-arts, dans un délai relativement court, qui comblera les lacunes tout en restant ouvert aux nouveaux courants. Les degrés supplémentaires de complexité deviennent évidents lorsque l'on s'arrête au fait que le Conseil travaillera simultanément à l'amélioration de la communication et de la collaboration sur l'ensemble des services de la Division des arts, afin de mieux conjuguer les efforts collectifs pour éliminer les préoccupations de nature multidisciplinaire et transdisciplinaire. Il va également falloir une approche multidimensionnelle pour composer avec les multiples fils qui composent le « nœud » multidisciplinaire.

Un programme révisé et élargi pour le Bureau Inter-arts

Le présent rapport recommande de mettre en œuvre, au sein du Bureau Inter-arts, un programme révisé capable de faire face aux « lacunes » immédiates concernant les projets multidisciplinaires, mais clairement déterminé à maintenir la plus grande souplesse possible tout en respectant les paramètres clairement définis et soucieux d'instituer une consultation régulière entre les services. Vu les décennies consacrées à examiner les problèmes de financement des arts multidisciplinaires et les problèmes connexes « des cas qui passent dans les mailles du filet », la création d'un tel programme offre une occasion inégalée d'élargir les critères et les procédés d'admissibilité et d'évaluation de manière à ancrer dans l'intention du programme la souplesse et le financement d'un grand nombre de pratiques et de contextes. Si ce programme révisé relevant du Bureau Inter-arts était accompagné d'un mécanisme intégré d'évaluation assurant à long terme le respect de la vision globale du Conseil, il se pourrait qu'il puisse traiter les candidatures adressées à l'ensemble de la Division des arts. La création d'un nouveau « volet » de financement devrait être assortie d'efforts en vue d'établir des ponts entre les différents bureaux et services de la Division des arts.

En révisant son programme, le Bureau Inter-arts peut prendre appui sur ses points forts et sur les réussites considérables qu'il a réalisées depuis sa création, en 1999, en s'élargissant pour prendre en compte les arts multidisciplinaires actuellement exclus qui relèvent de son mandat. Le Bureau Inter-arts visait auparavant à rendre son financement plus souple, au moyen de son programme Nouvelles pratiques artistiques, mais, comme on l'a vu, cette initiative n'a pas permis d'englober toutes les formes d'activité multidisciplinaire, dont certaines s'identifient davantage aux notions de tradition qu'à la notion de devenir quelque chose de « nouveau ».

Comment alors continuer à appuyer l'innovation et la prise de risques dans le domaine des arts transdisciplinaires, tout en allouant de l'espace aux pratiques plus traditionnelles qui sont multidisciplinaires ou non disciplinaires? Un récent rapport de la fondation de la famille J.W. McConnell suggère qu'un moyen de gérer ce risque consiste, pour un subventionneur, à réserver une modeste part de son budget de financement à des initiatives plus risquées. (Pearson, *Accélérer notre impact*, 13) En fait, ce principe pourrait être appliqué à l'ensemble des services de la Division des arts, ce qui garantirait un appui à l'innovation et à la tradition, tout en laissant de la place à l'influence mutuelle et à l'évolution continues.

En revoyant la façon dont les programmes sont structurés et expliqués, le Bureau Inter-arts pourrait éventuellement fournir un modèle et un cas type en vue d'accroître la souplesse et l'ouverture à l'échelle du Conseil. À condition que les Services disciplinaires portent une attention minutieuse et collaborent, ce but devrait être réalisable sans sacrifier la clarté des critères d'admissibilité aux programmes de financement et des processus d'évaluation. En tirant consciencieusement parti des bonnes pratiques des programmes de financement des autres services du Conseil, un programme élargi pourrait également contribuer davantage à l'atteinte du but à long terme, à savoir améliorer la collaboration, la communication et l'uniformité. De plus, comme un tel programme révisé s'adresserait aux artistes et aux organismes œuvrant dans de multiples disciplines artistiques, il offrirait une occasion inégalée de renforcer davantage le « tissu » horizontal du Conseil en tirant parti, dès leurs tout premiers débuts, des relations issues de la consultation auprès des Services disciplinaires.

En réfléchissant à la manière dont un nouveau programme de financement Inter-arts ou un programme adapté pourrait fonctionner différemment, nous nous sommes arrêtés à la fois aux différences et aux traits communs entre les services et les bureaux de la Division des arts. Diverses façons d'expliquer les programmes de financement et les critères d'évaluation ont pris naissance selon les contextes disciplinaires particuliers ou axés sur les activités; pourtant, les valeurs fondamentales et les principaux objectifs du Conseil n'ont pas changé : financer l'excellence artistique dans la myriade de formes que les activités créatrices peuvent revêtir; réagir de façon proactive à l'évolution artistique et sociale des artistes, des organismes artistiques et de la société canadienne en général (en tenant compte de la diversité culturelle, sociale et régionale); rendre des comptes au public canadien en ce qui concerne les finances et d'autres domaines.

L'une des suggestions contenues dans le présent rapport voudrait que la complexité inhérente au financement des pratiques multidisciplinaires, transdisciplinaires et supposément non disciplinaires sous l'importante ombrelle du Bureau Inter-arts soit au mieux réglée au moyen d'un programme qui reconnaîtra et appréciera explicitement la diversité et la pluralité des pratiques artistiques comme élément fondamental de son mandat. Comme cette intention est déjà enchâssée dans les valeurs et les priorités du Conseil des Arts du Canada, il s'agit essentiellement d'effectuer un virage vers l'uniformité et la transparence.

Les objectifs d'un tel programme pourraient être :

- Accueillir et favoriser la diversité, la pluralité et l'hybridité des pratiques artistiques (comme le montre l'ensemble des œuvres d'artistes individuels ou au sein des programmes des organismes, mais également en ce qui concerne l'éventail d'œuvres devant être financées à la suite de n'importe quelle ronde d'évaluation).
- Favoriser l'innovation et la tradition, en reconnaissant que, quelle que soit la situation, celles-ci sont entrelacées, interdépendantes et en constante évolution.
- Soutenir la création sous ses multiples formes.
- Soutenir le contexte à partir duquel, au sein duquel ou au sujet duquel les artistes créent leurs œuvres.
- Appuyer les relations entre les artistes de contextes disciplinaires différents.
- Multiplier les occasions pour les artistes de faire du réseautage, de partager et de collaborer.
- Appuyer les artistes individuels et leur procédé.
- Promouvoir les nombreuses formes que l'excellence artistique peut revêtir : excellence dans le produit, excellence dans le procédé, excellence dans le perfectionnement professionnel, excellence dans la recherche créative, et excellence définie en fonction des contextes locaux, régionaux, socioculturels, etc.

Un tel programme permettrait peut-être d'éviter les conflits perçus régulièrement entre le soutien des formes d'art « traditionnel » ou « populiste » et l'innovation « avant-gardiste, car l'intention de ce programme, à savoir assurer un soutien équilibré sur l'ensemble des activités et dans la répartition régionale des fonds, serait clairement explicitée. Si, à chaque ronde d'évaluation, on comprend que le programme vise à appuyer cette gamme d'activités, alors il ne faut pas privilégier une « façon de travailler » au détriment d'une autre.

Quoi qu'il en soit, il est faux de considérer que l'innovation et la tradition existent en relation binaire oppositionnelle. Un programme qui reconnaît que des artistes et des organismes souhaitent éviter d'être « catégorisés », voulant plutôt s'autodéfinir et avoir une évaluation globale qui prend en compte leurs nombreuses manières de travailler, peut également être conçu pour accueillir et reconnaître cette forme d'hybridité. Pour obtenir un exemple de la façon dont cette autodéfinition des multiples façons de travailler et de créer pourrait fonctionner à l'intérieur de la conception d'un programme, nous recommandons de visiter le site Web *Terminus 1525*, lequel invite les artistes à recourir à de multiples « balises » pour décrire leurs œuvres, et à examiner le système de l'Irish Arts Council, qui demande aux candidats organisationnels de cocher un nombre illimité de priorités du Council que ses programmes prennent en compte.

Évaluation

En dépit des différences importantes dans les détails, on peut voir que les quatre « fils » communs suivants se retrouvent dans les critères d'évaluation qui sont actuellement appliqués par les divers services du Conseil des Arts du Canada :

- Le Conseil des Arts du Canada évalue les demandes de financement soumises dans le cadre de ses programmes en fonction de leur **mérite artistique**.

- Le Conseil des Arts du Canada évalue les demandes de financement soumises dans le cadre de ses programmes en fonction de l'**impact** potentiel que l'activité aura (qu'il s'agisse des artistes en cause, des publics ou de l'exécution d'une forme quelconque ou d'un genre particulier de pratique).
- Le Conseil des Arts du Canada évalue les volets stabilité financière et capacité de réaliser les travaux proposés des demandes de financement de projets soumises dans le cadre de ses programmes ou la **viabilité** d'une compagnie.
- Le Conseil des Arts du Canada exige que toutes les activités artistiques proposées dans les demandes de financement dans le cadre de ses programmes correspondent aux **objectifs** globaux a) de l'ensemble du Conseil; b) du programme particulier.

Parmi les autres organismes de financement nationaux et internationaux, l'adoption de critères clairs à l'échelle de l'institution semblables à ceux qui sont exposés ci-dessus s'est avérée un moyen efficace de faciliter les conversations et les collaborations transdisciplinaires au sein des communautés artistiques mêmes et entre les divers services disciplinaires.^{xiii} Cette tendance semble préciser et simplifier le processus pour les candidats et, à notre avis, faciliter l'analyse comparative et multiplier les occasions de transparence dans la façon dont le Conseil distribue les fonds. Ces critères d'évaluation communs peuvent être présentés sous des sous-alinéas se rapportant spécifiquement aux divers contextes disciplinaires ou autres, selon le cas.

Évaluation du contexte

Comme le but visé est d'accueillir la pluralité de pratiques pouvant être considérées « multidisciplinaires » et comme la notion de « pluralité » véhicule implicitement des notions de différence (diversité), alors il semble logique de reconnaître ouvertement que les divers contextes régionaux, culturels et autres renseignent sur les façons d'approcher la production artistique et d'intégrer des moyens de composer avec ces points de référence distincts.

Au besoin, on peut recourir à des appréciateurs externes pour prendre en considération des contextes particuliers. Ainsi, une évaluation par les pairs souple, transparente et propre à la culture peut être la pierre angulaire d'un programme révisé. Par exemple, dans le cas d'un artiste travaillant dans la tradition africaine, des évaluations externes écrites peuvent mettre en contexte les aspects où tout comité d'évaluation par les pairs présentera inévitablement des lacunes.

Évaluation disciplinaire

Une évaluation disciplinaire solide sera aussi importante, par exemple, lorsqu'on évalue des demandes émanant d'organismes multidisciplinaires qui offrent des programmes dans de multiples disciplines distinctes. L'évaluation disciplinaire peut être intégrée au moyen d'un système de comités d'évaluation ou par le recours à des appréciateurs externes.

Un mot sur la promotion de la diffusion

Dans son rapport produit en 1996 pour le Conseil, Danielle Boutet écrivait que « La création de ces programmes [interdisciplinaires] ne peut pas être réactive. Les artistes qui s'intéressent aux types de pratique dont il est ici question ne viennent pas toujours frapper à la porte du Conseil [...] Nous devons pressentir les artistes et les inviter à soumettre des projets pour lesquels ils sont prêts à fournir un cadre. » (5) Comme un nombre appréciable d'activités multidisciplinaires se déroulent dans les collectivités autochtones et les communautés de cultures diverses, il semble clair que la promotion de la diffusion sera importante pour la promotion du programme, pour assurer un accès équitable et pour garantir que ce « cadre » permet d'accueillir divers contextes et différentes pratiques. Si la structure de l'ensemble du cadre se compose de critères clairs que les candidats doivent satisfaire, alors les artistes et leurs contextes peuvent remplir d'une myriade de façons l'espace qu'elle ouvre à l'intérieur du cadre même. (Nous croyons qu'il convient de mentionner ici que le Conseil des arts de l'Ontario, dans sa formulation relativement récente de son programme Multi-arts, a assuré la promotion de la diffusion dans les communautés de cultures diverses au moyen de visites à des groupes communautaires, etc. De même, l'initiative Deis de l'Irish Arts Council en vue d'appuyer les arts traditionnels comprend un volet promotion de la diffusion important.) Les Programmes d'accroissement de la capacité du Bureau de l'équité et

du Secrétariat des arts autochtones ont chacun mis sur pied des programmes de financement et de promotion de la diffusion qui peuvent être adaptés et appliqués ailleurs au sein de la Division des arts.

Relever les défis pratiques

Toute tentative en vue d'élaborer un programme qui « ouvre l'espace », qui vise à demeurer souple à la longue et qui accueille la complexité comme un élément fondamental de sa « raison d'être » pose évidemment des défis considérables. En outre, comme un tel programme devra être régulièrement en contact avec tous les services et tous les bureaux disciplinaires et transdisciplinaires, il sera important de créer une sorte de structure formelle qui permettra de surveiller constamment où et quand les consultations et la collaboration sont nécessaires. Une structure plus formelle, par exemple, un comité permanent qui traite régulièrement les problèmes et toutes les nouvelles situations en matière de multidisciplinarité, est une extension naturelle des initiatives transdisciplinaires qui, comme nous l'avons vu, se sont multipliées au cours des dernières années : notamment, les retraites du personnel à l'échelle du Conseil, le Réseau des arts numériques et le Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté. Ces nouvelles situations plus « horizontales » au Conseil devraient être soulignées, reconnues, encouragées, mises en évidence et optimisées.

Un comité permanent interne formé à cette fin remplira au moins trois fonctions : surveillance pour repérer les demandes pouvant nécessiter la coordination de l'évaluation disciplinaire, multidisciplinaire, transdisciplinaire ou contextuelle; suivi et évaluation des réussites d'un programme Inter-arts révisé pour les demandes couvrant un champ plus vaste (un examen régulier du programme devra tenir compte de l'image globale, des buts à long terme à toutes les étapes); rassemblement des divers points de vue nécessaires pour composer avec la complexité houleuse, désordonnée, mais combien enrichissante inhérente à la combinaison de diverses pratiques artistiques sous un même programme.

« Des paradoxes et des contradictions surgiront inévitablement dans toute initiative de changement et pourront se révéler un terrain fertile pour l'innovation, surtout s'ils peuvent être équilibrés plutôt que résolus par le choix forcé d'une solution plutôt que d'une autre. Dans bien des cas, la réponse ne devrait pas être « l'un/l'autre » mais plutôt « les deux/et ». Par exemple, on peut très bien savoir ce que l'on veut tout en acceptant l'émergence d'idées et d'orientations nouvelles; suivre une vision supérieure tout en s'occupant des dimensions pratiques d'initiatives de changement; et ainsi de suite. Être innovateur signifie anticiper des surprises et des conséquences non voulues, être à l'aise dans l'inconnu et apprendre de ses erreurs. » Katherine A. Pearson, Accélérer notre impact, 2006

Voici un exemple du genre de problèmes qui pourraient se présenter : déjà, dans le cadre de ce processus de recherche, les chefs de service ont cité une distinction à faire entre les organismes artistiques dont la structure est multidisciplinaire (p. ex., le Harbourfront Centre, le Banff Centre et le Western Front) et les organismes dont les structures organisationnelles sont plus simples, mais dont le contenu des programmes est multidisciplinaire ou transdisciplinaire. Ces différentes situations pourraient éventuellement exiger des approches adaptées à l'égard du financement. Un comité permanent pourrait être chargé de proposer des moyens de résoudre ces situations et les autres complications qui vont inévitablement se présenter. Plus important encore, il reviendrait au comité permanent multidisciplinaire/transdisciplinaire d'entamer l'élaboration de politiques et de programmes concertés et d'encourager les « conversations » entre les Services qui participent au financement d'activités étroitement liées entre elles, par exemple, les arts visuels, les arts médiatiques et les arts multidisciplinaires, les arts interdisciplinaires et les nouvelles pratiques artistiques.

En résumé Observations finales destinées à stimuler les conversations...

L'urgence des besoins existants dans certains secteurs artistiques insuffisamment ou mal servis a amené le Conseil des Arts à mettre l'accent sur la nécessité de combler les lacunes dont certaines

activités artistiques multidisciplinaires peuvent sembler victimes. Une autre solution consiste à projeter une image d'une *vision élargie*. Un programme conçu pour répondre aux besoins à court terme peut aussi contribuer à élargir les conversations et inviter à ouvrir encore davantage les portes permettant de contourner les cloisonnements administratifs. Une vision élargie permet d'accueillir les changements dans les pratiques artistiques comme ne permet pas de le faire l'élimination des lacunes : en raison de la nature « fourre-tout » des solutions spéciales, on rate habituellement les dernières nouveautés.

Bien sûr, ces conversations ont, en fait, déjà été entreprises. Il sera également important de les poursuivre.

En guise de moyen probant de poursuivre la conversation, nous allons terminer par une question. Que pouvons-nous tirer d'un programme Inter-arts révisé qui facilitera la planification à l'avenir des activités multidisciplinaires, transdisciplinaires et purement disciplinaires?

Recommandations

Recommandation 1 : Accroître la communication et la collaboration

Le Conseil des Arts du Canada devrait accroître la communication et la collaboration entre tous les secteurs de la Division des arts afin d'améliorer la coordination des structures d'élaboration des politiques et de soutien des activités artistiques multidisciplinaires et interdisciplinaires. Le suivi des résultats de la recherche menée par le Groupe de travail multidisciplinaire incomberait à la Division des arts et serait coordonné par le Bureau Inter-arts.

Voici les changements précis recommandés :

1. Créer un **comité permanent** formé de membres du personnel de la Division des arts et ayant pour mandat de surveiller la transparence et la souplesse du financement dans tous les Services et dans tous les Bureaux. Le comité permanent se réunirait quatre fois par an et examinerait les candidatures relevant de plusieurs Services, échangerait de l'information sur les tendances multidisciplinaires et transdisciplinaires et coordonnerait la communication avec les candidats.
2. Améliorer, au sein du Système du suivi des arts, les **systèmes de suivi** relatifs aux candidats et aux demandes de financement de projets multidisciplinaires afin de renforcer les données quantifiables sur les enjeux et les activités multidisciplinaires et transdisciplinaires.
3. Offrir aux agents de programme des possibilités de **perfectionnement professionnel** et de formation sur les enjeux et les tendances dans le domaine des arts multidisciplinaires et transdisciplinaires.
4. Veiller à ce que les **comités consultatifs** des diverses disciplines et du Secrétariat soient tenus au courant des consultations multidisciplinaires et transdisciplinaires et de l'élaboration des politiques, et y participent.
5. Élaborer des mécanismes adéquats d'**évaluation** des activités multidisciplinaires ou transdisciplinaires en fonction de la discipline et du contexte, selon le cas.
6. Améliorer, à l'aide du site Web, par exemple, les **outils de communication** concernant les possibilités existantes et nouvelles offertes par le Conseil des Arts du Canada pour les activités multidisciplinaires et transdisciplinaires, afin de mieux faire connaître l'éventail d'activités financées par tous les services de la Division des arts.

Recommandation 2 : Élargir et structurer le soutien destiné aux activités multidisciplinaires et transdisciplinaires

Le Conseil des Arts du Canada devrait, aussi rapidement que possible, intégrer un programme de soutien des artistes et des organismes multidisciplinaires et transdisciplinaires dans un programme Inter-arts élargi.

Ce soutien inclurait un financement de projet destiné aux artistes individuels et aux groupes ponctuels, ainsi qu'un financement annuel et pluriannuel conçu pour les organismes.

Le programme Inter-arts élargi regrouperait aussi le financement accordé aux organismes ayant accumulé des subventions de plus de 100 000 \$ au sein de la Division des arts.

L'**énoncé de mission** du programme Inter-arts élargi inclurait le point suivant :

- *Aider les artistes et les organismes professionnels multidisciplinaires œuvrant à la fois dans des formes d'art contemporaines et traditionnelles à offrir des activités et des services artistiques au public et à maintenir une communauté artistique saine, multiculturelle et diversifiée.*

La **définition** des activités admissibles dans le cadre du programme Inter-arts élargi serait la suivante :

- *Le programme Inter-arts soutient les œuvres, les pratiques et les événements artistiques qui **combinent ou intègrent des formes d'art** non incluses dans un programme actuel du Conseil et liées aux domaines suivants : création, cocréation, production, coproduction, tournées nationales et internationales, programmation, accueil, soutien et développement. Cette définition englobe les œuvres interdisciplinaires, les arts d'interprétation, les nouvelles pratiques artistiques ainsi que les activités multidisciplinaires et interdisciplinaires.*

L'**évaluation** combinerait une évaluation disciplinaire, fondée sur le contexte et globale s'appuyant sur les quatre critères suivants :

- valeur artistique
- impact
- viabilité
- réponse aux objectifs du programme Inter-arts

L'**évaluation** du programme Inter-arts élargi aurait lieu en 2010. Elle serait exécutée en collaboration avec un organisme ou un consultant de l'extérieur et inclurait les suggestions du personnel du Conseil des Arts du Canada et de la communauté artistique. L'évaluation devrait intégrer les enseignements tirés du programme afin d'éclairer la planification future du financement des activités artistiques multidisciplinaires, interdisciplinaires, pluridisciplinaires et disciplinaires.

ANNEXE A: Méthodologie de recherche

Pour ce projet de recherche, on a eu recours à un processus participatif et on a mis l'accent sur la collaboration et sur la consultation des membres du personnel du Conseil, au moyen d'interviews et de questions d'un sondage, et des artistes, surtout par le truchement du comité consultatif multidisciplinaire.

Phase un : Travail préparatoire comprenant la lecture de la documentation sur les réunions et les discussions du groupe de travail multidisciplinaire; les notes de service actuelles et antérieures pertinentes et la documentation sur la politique du Conseil et la politique proposée; les rapports de recherche pertinents du Conseil, qu'ils soient terminés ou en cours de préparation.

Phase deux : Réunions avec le groupe de travail multidisciplinaire. Interviews en personne avec les chefs de service et les agents de programme de la Division des arts et d'autres secteurs du Conseil.

Phase trois : Rédaction et diffusion d'un questionnaire à tous les Services, à tous les Bureaux et au Secrétariat des arts autochtones. Examen de cas particuliers de défis relevés et d'exemples de réussites. Examen des modèles de financement mis au point par d'autres organismes dans le but de résoudre des problèmes semblables.

Phase quatre : Discussion sur la première version provisoire d'un rapport au cours de réunions avec un comité consultatif multidisciplinaire. Adaptation de ce rapport à la suite des commentaires du comité consultatif.

Phase cinq : Adaptations d'une version provisoire subséquente du rapport à la suite de consultations avec la Division des arts.

ANNEXE B: Statistiques sur le financement des arts multidisciplinaires au Conseil des Arts du Canada

(compilées par Claire McCaughey, gestionnaire, Recherche)

Ce résumé vise trois objectifs :

- 1) Brosser un tableau de certains problèmes concernant la collecte de données sur les arts multidisciplinaires financés par le Conseil des Arts du Canada.
- 2) Diffuser la preuve statistique sous-jacente à l'énoncé : « ...l'étendue considérable d'activités multidisciplinaires qui bénéficient du soutien fourni par les divers Services aux arts. »
- 3) Recommander au Conseil des pistes d'amélioration du système de cueillette et de diffusion des données sur l'activité multidisciplinaire.

1) Problèmes concernant la cueillette de données sur l'activité artistique multidisciplinaire

Il n'est pas facile de déterminer le nombre exact d'activités multidisciplinaires qui reçoivent actuellement du soutien, grâce aux différents programmes du Conseil. Chaque subvention accordée par le Conseil des Arts du Canada est associée à une **discipline** précise. La liste ci-dessous constitue la liste complète qui est utilisée dans l'Awards Tracking System (système de suivi des prix) (ATS) (SSP) du Conseil et englobe les disciplines non artistiques. La catégorie « **Autre discipline** » constitue un moyen possible d'examiner l'activité multidisciplinaire. La catégorie « **Interdisciplinaire** » en est un autre, même si cela n'est pas la même chose que « multidisciplinaire ».

Description de la discipline (liste complète)

Réunions administratives et spéciales
Commission canadienne pour
l'UNESCO
Danse
Génie
Sciences de la santé
Lettres et sciences humaines
Interdisciplinaire
Langue
Arts médiatiques
Musique
Sciences naturelles
Autre discipline
Sciences sociales
Théâtre
Arts visuels
Lettres et édition

Dans le système ATS, la plupart des subventions accordées sont associées à un **genre**. La liste des genres est très longue. Le terme « **Multidisciplinaire** » figure comme élément dans cette liste.

On trouvera ci-dessous un extrait de cette liste qui renferme actuellement 209 genres :

Description des genres (extrait)

.....
Moyen-Orient
Moderne
Multidisciplinaire
Théâtre musical
Népalais
Nouvelles pratiques artistiques
Nouveaux médias
Nouveaux média/audio
Autre que classique (non spécifique)
Non romanesque
Norvégien
Nouvelle
NSS
Opéra
Tradition de l'art oral
Orchestre
.....

Selon les données compilées au moyen des codes du système de suivi des subventions du Conseil, les codes 80 « Autre discipline » (champ Discipline) ou « Multidisciplinaire » (champ Genre) indiquent des subventions versées à la plupart des organismes artistiques et à quelques artistes totalisent 1,1 million de dollars. Cette méthode n'est pas utile, lorsqu'il s'agit de saisir les données sur le soutien multidisciplinaire, car il n'y a pas d'exigences ou de lignes directrices systématiques en matière de codage permettant de déterminer si un organisme artistique ou un artiste devrait être codé sous l'une ou l'autre de ces catégories. En outre, comme les programmes du Conseil visent presque tous une seule discipline, il est peu probable que ce champ soit utilisé très souvent.

Les données sur toutes les subventions compilées sous le code « **Interdisciplinaire** » du champ Discipline indiquent surtout les subventions accordées par le Bureau Inter-arts, ainsi que des subventions octroyées par le Secrétariat des arts autochtones, le Bureau de l'équité et le Bureau de la promotion de la diffusion. Le montant total du financement indiqué s'établit à 2,1 millions de dollars répartis en 200 subventions environ. Le budget du Bureau Inter-arts pour l'année financière 2005-2006 était de 1,4 million de dollars.

On peut illustrer davantage les limites quant à l'utilisation du champ « Interdisciplinaire » dans le but de mesurer l'activité multidisciplinaire par rapport au seul programme existant au Conseil qui soit vraiment multidisciplinaire, soit le Programme des festivals multidisciplinaires du Bureau Inter-arts. Dans le système ATS, les festivals qui sont financés en vertu de ce programme sont actuellement consignés sous le code « Interdisciplinaire » du champ Discipline (sous le code « Multidisciplinaire » dans le champ Genre). Le champ Discipline semble être le principal lien avec le Service sous lequel la subvention est accordée.

L'étiquetage « multidisciplinaire » relativement à une subvention unique octroyée par un Service (que ce soit en utilisant le champ Discipline ou le champ Genre) ne constitue pas un moyen utile de saisir les données sur l'activité multidisciplinaire, vu les rubriques disciplinaires sous lesquelles les programmes du Conseil sont généralement organisés, spécialement lorsque le champ Discipline ne comporte pas de valeur précise pour « multidisciplinaire ».

Un autre moyen de saisir les données sur le soutien accordé aux arts multidisciplinaires consiste à se reporter au **financement par de multiples services**, c.-à-d. montant du financement accordé lorsque les organismes artistiques ou les artistes bénéficient d'un financement de plus d'un

Service au cours d'une année donnée. Cette méthode exclut les Bureaux qui aident des clients œuvrant dans plus d'une discipline (le Secrétariat des arts autochtones, le Bureau de l'équité et le Bureau de la promotion de la diffusion), ainsi que le service des Prix et dotations et d'autres petits montants. Le Bureau Inter-arts est compris dans ces données aux fins du présent exercice, car il est considéré comme étant plus près d'un service « disciplinaire » parce que le champ Discipline comprend « interdisciplinaire » parmi les valeurs.

Les données recueillies sous la définition « services multiples » donnent à penser qu'un grand nombre d'activités multidisciplinaires bénéficient de financement. En 2005-2006, 77 organismes artistiques et 14 artistes ont reçu du financement sous la discipline de plus d'un Service (voir la définition ci-dessus). Ensemble, ces organismes artistiques et ces artistes « multidisciplinaires » ont reçu plus de 5,8 millions de dollars ou près de 5 % de la valeur totale des subventions accordées par le Conseil des Arts du Canada. Bon nombre des organismes artistiques inclus dans le total ci-dessus sont des centres exploités par des artistes qui ont toujours été associés de près à l'activité et aux projets artistiques multidisciplinaires.

Les données chiffrées ci-dessus n'incluent pas les organismes multidisciplinaires qui reçoivent actuellement du financement d'un Service axé sur une seule discipline. Par exemple, en 2005-2006, un total de 309 000 \$ a été accordé à 24 festivals multidisciplinaires dans le cadre programme Subventions de projet aux festivals multidisciplinaires du Bureau Inter-arts. Depuis 1999, année de l'instauration du programme, 72 festivals artistiques multidisciplinaires différents ont bénéficié de son soutien financier. Ces données chiffrées ne sont pas comprises dans l'estimation du soutien aux activités artistiques multidisciplinaires du tableau ci-dessus, car certains des festivals multidisciplinaires seraient déjà inclus dans les données sur le financement accordé par de multiples services. Il convient toutefois de reconnaître qu'une portion du programme de festivals multidisciplinaires ne figurera pas dans le tableau ci-dessus.

Comme il est mentionné ci-dessus, plusieurs Bureaux accordent un soutien financier à des clients œuvrant dans plus d'une discipline; ce sont le Secrétariat aux arts autochtones, le Bureau de l'équité, le bureau du directeur de la Division des arts et le Bureau de la promotion de la diffusion. Le niveau de financement fourni par l'entremise de ces Bureaux est indiqué ci-dessus, car ce financement représente un aspect de l'activité artistique multidisciplinaire bénéficiant du soutien du Conseil des Arts du Canada.

Champs spéciaux :

Les champs spéciaux sont une fonctionnalité de l'Awards Tracking System (ATS) qui permet de saisir les caractéristiques spéciales des clients au sein de programmes particuliers. Ainsi, ce système a parfois été utilisé pour saisir de l'information sur les programmes à double objectif, qu'il soit ou non important de saisir de l'information uniquement sur ce programme ou lorsqu'un candidat correspond à un objectif ou à l'autre. On a tenté à diverses reprises d'utiliser les champs spéciaux pour saisir des données plus pointues sur les caractéristiques des clients. Comme cette méthode se rapporte spécifiquement à des programmes individuels seulement, son application est plutôt limitée lorsqu'il s'agit de saisir des données à l'échelle du Conseil sur l'activité multidisciplinaire. Lorsque l'on a tenté d'utiliser les champs spéciaux, on ne l'a pas fait de façon suffisamment systématique pour saisir des données significatives.

2) Estimation du soutien des activités artistiques multidisciplinaires

Le tableau ci-dessus renferme une estimation du soutien accordé par le Conseil des Arts du Canada aux activités artistiques multidisciplinaires. Ce tableau reflète fidèlement les façons dont les activités artistiques multidisciplinaires sont décrites et analysées dans le rapport de Rachael Van Fossen.

Selon ce tableau, le financement d'activités artistiques multidisciplinaires en 2005-2006 a représenté 10 % du financement total attribué aux arts par le Conseil, soit environ 11,4 millions de

dollars. Les 986 subventions associées à des activités multidisciplinaires représentent environ 18 % des subventions accordées par le Conseil.

**CONSEIL DES ARTS DU CANADA
ESTIMATION DU SOUTIEN DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES MULTIDISCIPLINAIRES, 2005-2006**

	Nombre de subventions	Total du financement
A) FINANCEMENT PAR DE MULTIPLES SERVICES	350	5 846 068 \$
Artiste ayant reçu des subventions de plus d'un service*	14 artistes ont reçu 28 subventions	193 300 \$
Organismes artistiques ayant reçu des subventions de plus d'un service*	76 organismes artistiques ont reçu 322 subventions	5 652 768 \$
B) SERVICES AYANT ACCORDÉ LEUR SOUTIEN FINANCIER À DES CLIENTS DANS PLUS D'UNE DISCIPLINE	636	5 566 235 \$
Secrétariat des arts autochtones	179	1 254 188 \$
Bureau de la promotion de la diffusion	255	979 319 \$
Directeur de la Division des arts (inclut le Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté)	134	1 231 028 \$
Bureau de l'équité	68	2 101 700 \$
ESTIMATION DU SOUTIEN TOTAL DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES MULTIDISCIPLINAIRES (total de A) et B) ci-dessus)	986	11 412 303 \$
FINANCEMENT TOTAL PAR LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA (excluant les paiements dans le cadre du droit de prêt au public et certains prix)	5 492	120 519 442 \$
Estimation du soutien total des activités multidisciplinaires en tant que pourcentage du soutien financier total du Conseil des Arts du Canada	18 %	9,5 %

*Exclut les cas où les autres Services sont : Prix et dotations, Bureau de l'équité, Secrétariat des arts autochtones, Bureau de la promotion de la diffusion ou Directeur de la Division des arts.

3) Recommandations en vue d'améliorer la diffusion de l'information sur l'activité artistique multidisciplinaire au Conseil des Arts du Canada

- a) Le Conseil devrait revoir la liste des valeurs dans le champ Discipline, afin d'inclure spécifiquement la valeur « **Multidisciplinaire** ». Ce changement se justifie parce qu'au moins un programme s'adresse aux clients multidisciplinaires (le Programme des festivals multidisciplinaires).

- b) Le Conseil devrait examiner la mise en application de certains champs spéciaux pour les programmes où l'activité multidisciplinaire semble une caractéristique commune à l'ensemble de la clientèle (p. ex., le programme d'Aide aux centres d'artistes autogérés, le Programme de subventions aux artistes autochtones et aux organismes artistiques autochtones, le Programme de collaboration entre les artistes et la communauté, etc.)

Annexe C: Terminologie et définitions

Préambule

Lorsqu'ils discutent des formes d'art qui estompent, transgressent ou simplement ignorent les hypothèses disciplinaires, tant les artistes que les théoriciens insistent sur la façon dont ces pratiques privilégient la complexité, la fluidité, l'hybridité, la souplesse et l'interconnectivité à la séparation en catégories distinctes. Une forme quelconque d'interconnectivité est implicite à ces façons de travailler et cela est évident dans les discours qui tentent de décrire ce travail : interdisciplinarité, multidisciplinarité, interdisciplinarité croisée, transdisciplinarité – chacun de ces termes vise à transmettre le fait que les limites de la pensée disciplinaire ne peuvent pas s'appliquer à ces cadres conceptuels et à ces pratiques artistiques, et ce, en dépit d'une référence constante à l'idée d'une discipline comme point de départ.

Le défi consiste donc à formuler des définitions claires qui identifient ou reconnaissent les différences entre les manières de travailler des artistes et, ce faisant, qui nous permettent de discuter de ces différences avec un certain degré de précision et de nuance, tout en restant ouvert à la possibilité que même ces « catégories » vivent, respirent, changent et continuent à nous surprendre avec de nouvelles perspectives, de nouvelles manières de penser et de nouvelles façons de créer une œuvre d'art qui réagit à (et avec) un monde en évolution constante.

En sa qualité d'organisme de financement, le Conseil des Arts du Canada procure un cadre permettant de déterminer ce qui sera admissible à un soutien financier en vertu d'un programme donné et ce qui ne le sera pas, ainsi que des critères sur lesquels les comités d'évaluation par les pairs peuvent fonder leurs décisions d'accorder un soutien financier. Les artistes et les organismes qui soumettent une demande ont également besoin de clarté pour déterminer comment leur projet pourrait être présenté ou être perçu comparativement à ceux des autres candidats. Au sein du Conseil, le personnel de la Division des arts doit créer un langage commun pour discuter des demandes qui exigent des consultations auprès des autres services. Les définitions de travail ci-dessous, qui nous ont été fournies au début de ce projet de recherche, servent de point de départ pour distinguer les pratiques artistiques les unes des autres, ainsi que de mécanismes divers pour accorder un soutien financier :

Discipline

Dans son glossaire, le Conseil des Arts du Canada définit le terme « discipline » comme étant « *une forme d'art telle que la danse, la musique ou la création littéraire* ». On réfère aussi au « *genre* » ou « *domaine de spécialisation* » et à la forme d'art comme étant « *le support ou le domaine de spécialisation dans lequel travaille un artiste, par exemple, le théâtre, la création littéraire et la musique* ».

Danielle Boutet, théoricienne artistique, (1996) définit la discipline artistique comme étant « *une combinaison traditionnelle de techniques, de méthodes et de signes employés à l'intérieur de dimensions et de contextes précis. Essentiellement une discipline se définit en fonction de sa tradition, en conjonction avec les institutions existantes sur lesquelles cette tradition prend appui.* » [Traduction] Gavan McDonell, scientifique, (2000) parle des disciplines comme de « *productions culturelles, d'une forme de langage, d'une coutume de pratique, d'une économie de moyens, d'une structure de pouvoir, d'une règle de justice, d'une archive de textes sur l'identité et la tradition* ». [Traduction]

Multidisciplinaire et pluridisciplinaire

Terme générique indiquant la présence associative de plusieurs disciplines combinées, mais non intégrées. Exemple : Au Bureau Inter-Arts, les festivals multidisciplinaires sont considérés comme des « *événements mettant en vedette un certain nombre d'artistes, où aucune discipline ou pratique artistique ne domine les autres* ».

Interdisciplinaire

Intégration et transformation de formes d'art distinctes pour créer une nouvelle forme.
Exemple : Le Programme Inter-arts du Conseil des Arts du Canada estime qu'une œuvre interdisciplinaire « *intègre et transforme des formes d'art distinctes. L'œuvre qui en résulte se situe en dehors du cadre d'un programme établi au Conseil des Arts du Canada.* »

Interdisciplinarité croisée

Approche centralisée à l'octroi de subventions qui touche plus d'une discipline, y compris les œuvres interdisciplinaires en tant que domaine d'activité. Exemple : Le Bureau de la promotion de la diffusion du Conseil des Arts du Canada offre des subventions de voyage dans toutes les disciplines, et ce, à partir d'un point centralisé.

Transdisciplinaire

Approche thématique au règlement d'un problème qui n'est pas du ressort d'une discipline. Exemple : Le Programme de subventions aux artistes autochtones et aux organismes artistiques autochtones aide les artistes autochtones (individuels) ou les regroupements artistiques de toutes les collectivités autochtones à se rendre dans d'autres collectivités autochtones pour partager les connaissances ou les pratiques traditionnelles ou contemporaines qui favoriseront l'avancement de leur pratique artistique.

Fait intéressant, dès les premières étapes de nos recherches, un nombre important de personnes interviewées au sein du personnel du Conseil se sont dites mal à l'aise à l'idée de créer des « boîtes » rigoureusement définies – définitions et programmes – qui excluent invariablement certaines pratiques. À plusieurs reprises, on s'est dit préoccupé par le fait que le concept d'œuvres multidisciplinaires en tant que « combinaison » de disciplines consiste toujours à supposer que la disciplinarité est la norme et, par conséquent, cela risque d'exclure d'autres genres d'œuvres qui ne correspondent pas nécessairement à cette hypothèse et qui ne reconnaissent peut-être pas la « combinaison » plutôt que de simplement « créer » une œuvre d'art. Ces préoccupations relativement à un langage exclusivement disciplinaire employé pour décrire des pratiques « non disciplinaires » (voir Boutet, 1996) ont revêtu une importance particulière lors des discussions sur le travail artistique dans les collectivités de cultures diverses et les collectivités autochtones, les deux groupes étant considérés comme des priorités stratégiques du Conseil des Arts du Canada.

Aux fins du présent rapport, nous avons donc adopté une acception inclusive de ce qui constitue des « arts multidisciplinaires et interdisciplinaires » et, le plus souvent, nous y référons en tant que pratiques « artistiques ». Cette conceptualisation illimitée de la multidisciplinarité est conforme aux tendances dans les discours interdisciplinaires et multidisciplinaires et aux tendances parmi les organismes de financement des arts, étant entendu que de telles œuvres ne peuvent pas être « contenues » dans des enveloppes bureaucratiques.

En d'autres termes, il est à la fois impossible et nécessaire de définir des pratiques artistiques qui n'ont rien à voir avec les distinctions disciplinaires. Les recommandations issues de ce projet de recherche tentent d'éliminer cette soi-disant contradiction en proposant un modèle conceptuel pour le Programme Multi-arts qui accueille et apprécie la diversité dans la pratique et laisse de la place pour la multiplicité de formes particulières que les projets et les programmes peuvent revêtir. Il s'agit d'une acception complexe, mais qui correspond bien à la réaction historique du Conseil à l'évolution de l'excellence artistique.

Aux fins du présent rapport de recherche, nous avons rédigé un autre ensemble de définitions, afin d'aider à créer une terminologie pertinente pour les pratiques artistiques multidisciplinaires :

Diversité

Dans le contexte entourant les objectifs d'un programme Inter-arts révisé « accueillir et appuyer la diversité, la pluralité et l'hybridité des pratiques », la diversité met en évidence le caractère distinct : le fait d'accueillir la diversité confirme qu'il existe de nombreuses approches différentes à la création artistique. Les approches distinctes peuvent être issues

des différences dans le contexte culturel, l'âge, l'identité sexuelle, les points de départ disciplinaires, les formes choisies, les intentions de l'artiste, etc.

Hybridité

Dans le contexte entourant les objectifs d'un programme Inter-arts révisé « accueillir et appuyer la diversité, la pluralité et l'hybridité des pratiques », l'hybridité reconnaît que même des formes d'art en apparence distinctes sont rarement « pures ». Un aspect important du soutien de la pluralité des pratiques consiste à reconnaître, à apprécier et à encourager l'interdépendance, les transfuges et les influences mutuelles.

Pluralité

Dans le contexte entourant les objectifs d'un programme Inter-arts révisé « accueillir et appuyer la diversité, la pluralité et l'hybridité des pratiques », la « pluralité » met en évidence la considération globale de ces approches distinctes (diverses). En accueillant la pluralité, on insiste pour avoir une « vue d'ensemble », que ce soit en référence à un éventail de modalités dans la pratique ou au moment de considérer l'éventail de pratiques représentées par les demandes prises ensemble à une ronde d'évaluation donnée.

Annexe D : Description des types de programmes actuellement offerts par le Conseil (Juin 2005)

1. Sectoriel disciplinaire

Appui d'un contenu disciplinaire précis; évaluation par des spécialistes de la discipline et gestion assurée par le Service affecté à cette discipline. Presque tous les programmes du Conseil (une centaine environ) sont structurés de cette façon.

- Subventions aux artistes professionnels – métiers d'art
- Subventions de projets de production en théâtre
- Subventions aux professionnels de la danse
- Subventions aux cinéastes et vidéastes

2. Sectoriel disciplinaire partagé

Appui d'un contenu disciplinaire partagé; évaluation par des spécialistes des diverses disciplines et gestion assurée par les Services affectés à cette discipline. On constate une augmentation du nombre de ces genres de programmes « ponts » destinés à des activités qui transgressent certaines des limites, mais pas toutes.

- Fonds de production d'œuvres de danse à l'écran : Danse et arts médiatiques
- Programme d'aide aux formes d'arts visuels traditionnels autochtones : Arts visuels et Secrétariat des arts autochtones
- Aide aux artistes et aux conservateurs des métiers d'art contemporains : Arts visuels, Arts médiatiques, Lettres et édition et Bureau Inter-arts
- Aide à l'édition de livres : Livres d'art Lettres et édition et Arts visuels

3. Centralisé disciplinaire

Appui d'un contenu disciplinaire précis (incluant interdisciplinaire); évaluation par des spécialistes des diverses disciplines, mais gestion assurée par un Service centralisé ayant un mandat et des critères centralisés.

- Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté Division des arts
- Programme de visites d'artistes étrangers Division des arts
- La Brigade volante : Division des arts
- Fonds Japon-Canada Prix et Dotations
- Initiative de renforcement des capacités : Bureau de l'Équité
- Subventions de voyage pour le développement de publics et de marchés Bureau de la promotion de la diffusion

4. Sectoriel multidisciplinaire

Appui d'un contenu multidisciplinaire (réunit en parallèle plusieurs disciplines artistiques);

évaluation par un groupe de spécialistes des œuvres disciplinaires et multidisciplinaires et gestion assurée par un Service affecté à une discipline.

Aide aux périodiques d'art et de littérature : Lettres et édition

Aide aux centres d'artistes autogérés : Arts visuels

5. Centralisé multidisciplinaire

Appui d'un contenu multidisciplinaire (réunit en parallèle plusieurs disciplines artistiques); évaluation par un groupe de spécialistes des œuvres disciplinaires et multidisciplinaires et gestion relevant d'un programme spécialisé.

Programme d'aide aux festivals multidisciplinaires : Bureau Inter-arts

Subventions de voyage pour le développement de publics et de marchés Bureau de la promotion de la diffusion

6. Centralisé interdisciplinaire

Appui d'un contenu interdisciplinaire (réunit plusieurs disciplines artistiques); évaluation par des spécialistes des œuvres interdisciplinaires et gestion assurée par un Service centralisé.

Programme Inter-arts Bureau Inter-arts

Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio : Arts médiatiques

7. Centralisé transdisciplinaire ou thématique

Appui d'activités thématiques qui comportent n'importe quelle combinaison de contenu disciplinaire, multidisciplinaire ou interdisciplinaire sur une base thématique; évaluation par des spécialistes du thème en question et gestion assurée par un service spécialisé.

Échanges coopératifs entre artistes des Peuples autochtones Secrétariat des arts autochtones

Annexe E: Bonnes pratiques: Organismes de financement des arts

Au Conseil des Arts du Canada

- Certaines œuvres multidisciplinaires et interdisciplinaires bénéficient d'un soutien financier à l'intérieur des Services mêmes, généralement lorsqu'il est établi qu'une discipline domine les autres. Le Bureau Inter-arts organise régulièrement des consultations auprès des Services au sujet des « demandes se situant en zone grise » par le truchement de son initiative de « liens disciplinaires ». À l'intérieur de la structure disciplinaire globale du Conseil des Arts du Canada, la plupart des parties prenantes estiment qu'il est avantageux pour les demandes concernant des œuvres multidisciplinaires et interdisciplinaires de pouvoir « se frotter » aux demandes fortement ancrées dans une discipline donnée d'un même programme, ce qui contribue à l'évolution de toutes les pratiques par le truchement du comité d'évaluation par les pairs et les conversations des agents.
- Le Réseau des arts numériques du Conseil des Arts du Canada a réuni des agents pour cerner les problèmes sur l'ensemble des disciplines et a été considéré comme un modèle par d'autres organismes de financement des arts.
- Le Conseil des Arts du Canada peut maintenant faire preuve d'un leadership visionnaire grâce à son approche horizontale et interdisciplinaire à l'endroit du FCAC, même dans les provinces et les autres pays où ces pratiques étaient auparavant reconnues et encouragées.
- Le Programme d'accroissement de la capacité du Bureau de l'équité et du Secrétariat des arts autochtones propose des modèles de leadership centralisé coordonné à l'échelle d'un programme intersectoriel. Ce programme est véritablement un programme horizontal qui relève de tous les secteurs de la Division des arts et qui fait le pont entre tous les Services.
- Les Services et les Bureaux du Conseil partagent régulièrement de l'information de façon officieuse et se consultent au sujet des candidats dont la demande s'adresse à de multiples services. Le Bureau de l'équité, le Bureau Inter-arts et le Bureau du marketing et développement, ainsi que le Secrétariat des arts autochtones sont chacun responsables

du soutien à l'élaboration de politiques et de programmes pour les secteurs multidisciplinaires et intersectionnels et se réunissent officieusement pour partager de l'information.

Au plan national

Conseil des arts de l'Ontario <<http://www.arts.on.ca>>

- Les programmes multidisciplinaires et les programmes d'arts intégrés sont gérés par le même bureau.
- Les critères d'admissibilité sont formulés de telle sorte que le programme est ouvert aux festivals multidisciplinaires, lorsque le présentateur n'est pas exclusivement un organisme voué aux arts. Cette inclusivité signifie que le programme est plus accessible aux artistes immigrants, par exemple, par le biais des centres culturels et des organismes de service.
- Les activités admissibles englobent les « initiatives professionnelles en vue de favoriser le perfectionnement artistique de la collectivité ». Les divers types de subventions du programme sont : création; production, présentation et initiatives de perfectionnement.
- Les objectifs clairs du programme multidisciplinaire couvrent une gamme d'activités. Les objectifs du programme sont : soutenir les artistes professionnels, les regroupements d'artistes et les organismes multidisciplinaires en les aidant à défrayer les coûts de création, de production ou de présentation d'œuvres multidisciplinaires; aider les organismes multidisciplinaires à mettre sur pied des initiatives de perfectionnement qui profiteront au milieu des arts multidisciplinaires au sein de la collectivité; aider les organismes artistiques et les autres organismes à défrayer les coûts de présentation de festivals multidisciplinaires.
- Les critères d'évaluation sont ouverts, mais clairs; ils s'appliquent à tous les services du CAO et attachent de la valeur au perfectionnement professionnel de haut calibre au même titre qu'au mérite artistique. Les critères du programme « Impact » permettent de prendre en compte des contextes culturels précis et d'autres contextes. Les critères d'évaluation du CAO sont fondés sur le mérite artistique du projet ou le perfectionnement professionnel qu'il permettra; la capacité de réaliser le projet; l'impact du projet multidisciplinaire.
- Un gros organisme multidisciplinaire est évalué par un consultant externe provenant d'un organisme multi-facettes de même envergure avant d'être référé à un comité opérationnel. Les éléments de la demande axés sur une discipline sont retirés et leur évaluation est confiée à un comité d'évaluation par les pairs spécialisés dans une discipline appropriée qui viennent d'autres services du CAO.
- Un changement apporté récemment à la politique permet aux organismes en opération de soumettre une demande de soutien de projet à un autre service, si ce projet est conforme à un objectif stratégique (par exemple : diversité culturelle).

Saskatchewan Arts Board < <http://www.artsboard.sk.ca>>

- Les demandes de subvention de projet et de subventions d'artistes individuels sont évaluées séparément par des comités disciplinaires distincts; toutefois, les mêmes critères d'évaluation de chaque programme de financement s'appliquent à toutes les disciplines.
- Les mêmes dates limites s'appliquent aux demandes de financement global (fonctionnement) sur l'ensemble des disciplines et les jurys se réunissent en même temps. Cet arrangement permet une solide évaluation en fonction de la discipline des organismes œuvrant dans de multiples disciplines, car les demandes sont examinées par chaque comité d'évaluation par les pairs. Les recommandations sont ensuite transmises à un comité multidisciplinaire composé d'un représentant de chaque jury disciplinaire.
- À chaque période de réunions de tous les jurys, le SAB anime une réunion de tous les membres des jurys de chaque comité disciplinaire, encourage le partage de connaissances, l'identification des problèmes communs et divergents et le réseautage qui va au-delà des distinctions disciplinaires. Le SAB invite également les membres des jurys à émettre des recommandations au sujet de son processus d'évaluation, en plus des

recommandations distinctes qui pourraient ressortir des réunions des jurys disciplinaires.

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) <<http://www.calq.gouv.qc.ca>>

- Selon la définition du CALQ, les arts multidisciplinaires englobent les « formes d'expression qui utilisent plusieurs codes disciplinaires et dont la pratique, le langage et les œuvres se situent en dehors des formes reconnues ».
- Le CALQ ne fait pas de distinction entre les arts interdisciplinaires et les arts multidisciplinaires.
- Les objectifs du programme d'arts multidisciplinaires du CALQ sont : favoriser la recherche et la création; donner aux artistes la possibilité de contribuer à l'avancement de leur discipline par l'exploration des ressources et des technologies de pointe; faciliter la création artistique qui mène à la production et à la dissémination.
- Les critères d'évaluation sous « Impact » font spécifiquement référence aux contextes régionaux.

Prince Edward Island Council of the Arts <<http://www.peiartscouncil.com>>

- Le P.E.I. Council of the Arts forme des jurys composés de représentants de six des huit disciplines reconnues par le Conseil, y compris les disciplines interdisciplinaires.
- Afin d'assurer une certaine uniformité sur l'ensemble des comités, un membre du comité précédent est nommé au sein du comité suivant.
- Les mises en candidature des membres des jurys doivent indiquer que les candidats possèdent des connaissances dans une discipline particulière (y compris les arts interdisciplinaires), ainsi que des connaissances des arts de l'Î.-P.-É. dans toutes les disciplines.

Alberta Foundation for the Arts <http://www.cd.gov.ab.ca/all_about_us/commissions/arts/>

- L'Alberta Foundation précise les critères d'admissibilité des artistes multidisciplinaires aux subventions de ses programmes individuels.

Au plan international

Multi Arts Program Fund (MAP Fund) – États-Unis <<http://www.mapfund.org>>

(Un programme de la Creative Capital Foundation appuyé par la Rockefeller Foundation.)

- Appuie les « nouvelles œuvres innovatrices dans toutes les disciplines et toutes les traditions des arts de la scène ».
- Processus d'évaluation par les pairs à deux paliers, la première évaluation étant effectuée par des appréciateurs externes.
- Certains des projets qui sont financés sont axés sur une seule discipline ou une discipline prédomine, de sorte qu'on a recours à quatre comités d'évaluation par les pairs distincts pour évaluer les demandes retenues à la première évaluation : un comité pour les projets de chorégraphie, un pour la musique, un pour les performances à partir d'un scénario et un pour les projets interdisciplinaires/multidisciplinaires de durée illimitée.
- Chaque comité utilise les trois mêmes critères d'évaluation de pondération égale :
 1. La solidité sur le plan artistique du projet proposé.
 2. Le degré de conformité du projet avec le but du MAP Fund, à savoir favoriser l'innovation dans toutes les traditions et toutes les disciplines de la performance sur scène, spécialement les œuvres qui jettent un nouveau regard sur le problème de la différence culturelle, que ce soit dans la classe, le sexe, la génération, l'ethnicité, la forme ou la tradition.
 3. La viabilité du projet, fondée sur les antécédents professionnels du candidat.

Lorsqu'on l'a questionnée lors d'un interview téléphonique sur le caractère illimité des critères d'évaluation, la directrice Moira Brennan a répondu : « Nous les considérons comme une conversation sur ce qui constitue l'innovation et l'excellence à ce moment ». M^{me} Brennan a également mentionné que les candidats ne soumettent pas leur demande à un comité disciplinaire particulier, afin qu'ils n'aient pas le sentiment d'être

enfermés dans un « cloisonnement » qui ne correspond pas à leur autodéfinition complète.

- Encourage les artistes individuels et les ensembles non constitués en société à soumettre une demande de commandite financière d'un organisme sans but lucratif de service aux artistes.
- Finance des projets intersectoriels tels qu'un projet d'exploration de la robotique et de l'intelligence artificielle.

Arts Council (Irlande) <<http://www.artscouncil.ie>>

- Les programmes de financement de ce conseil couvrent toutes les disciplines. Il semble éviter l'exclusion d'artistes ou d'organismes qui ne s'identifient pas étroitement à une discipline particulière.
- Il soutient des artistes professionnels individuels au moyen de prix et par le truchement d'Aosdana, une affiliation d'artistes créateurs sans égard à leur discipline.
- Son site Web mentionne spécifiquement le soutien des arts multidisciplinaires au moyen d'activités et d'installations telles que les centres d'arts, les festivals et les arts communautaires.
- Les demandes ne sont pas rattachées à une discipline précise. Le conseil accorde des subventions a) aux organismes b) et aux artistes individuels et aux regroupements d'artistes.
- Les critères d'évaluation sont les mêmes pour toutes les subventions individuelles. Dans quelques cas, des critères précis seront fixés à l'endroit d'un programme de bourses particulier. Par exemple, les critères applicables Travel and Mobility (voyage et mobilité) servent à mesurer la « probabilité qu'un prix donnera l'effet escompté ».
- Les candidats à des prix individuels sont habituellement évalués par des comités de pairs, mais cette évaluation peut aussi être effectuée par une combinaison d'un comité de pairs, d'appréciateurs externes et de membres du personnel du conseil, selon les exigences particulières d'une demande donnée.
- Un seul formulaire est utilisé par tous les organismes, et les diverses enveloppes de fonds sont fondées non pas sur les disciplines, mais plutôt sur la nature des activités : organismes de ressources et de service; compagnies de production; lieux de présentation; festivals et événements.
- Les mêmes critères d'évaluation sont appliqués au financement de tous les organismes et ceux-ci incluent une référence particulière aux « priorités du conseil relativement au programme Revenue », lesquelles sont révisées chaque année. Dans certains cas, les priorités du programme Revenue se rapportent spécifiquement à une discipline, mais des priorités ne se rapportant pas spécifiquement à une discipline peuvent aussi être visées, par exemple, les arts et la santé, les arts participatifs, etc. Cet arrangement prend en compte la nature multidisciplinaire de nombreux organismes, même ceux qui, d'une certaine manière, se vouent à une discipline particulière.
- Le système de priorités du programme Revenue permet aussi de satisfaire des besoins précis dans des secteurs particuliers. Les priorités dans le domaine du cirque, des arts de la rue et du spectacle visent exclusivement le contexte : les deux seules possibilités sont :
1. « Ajouter une valeur créatrice à la gamme d'œuvres actuellement offertes au public dans les secteurs commerciaux et caritatifs. »
2. « Rehausser les aspirations artistiques des publics, des concepteurs de programmes et des exécutants. »
- Le conseil a un nouveau programme à caractère non disciplinaire conçu en fonction de sa « politique sur les arts traditionnels. » « Deis est accessible aux individus, aux regroupements, aux groupes et aux organismes dont les projets ne cadrent pas bien avec les programmes de financement existants, par exemple, les programmes tels que Revenue, Travel and Mobility et Small Festivals. Quelle que soit leur nature, les projets peuvent être proposés lorsqu'ils sont conformes à la politique du Conseil des arts relativement aux arts traditionnels. » Afin d'assurer l'équité régionale et de prendre en compte les contextes régionaux précis, le Conseil des arts a créé un réseau de conseillers Deis qui sont en poste un peu partout au pays et qui peuvent faciliter le processus de soumission d'une proposition.

Arts Council (England) <<http://www.artscouncil.org.uk>>

- La page d'accueil du programme Arts mixtes du Conseil des arts d'Angleterre <<http://www.artscouncil.org.uk/subjects/homepage.php?sid=6#aw>> précise ce qui suit : « Le programme Arts mixtes joue un rôle dans l'atteinte des buts du Conseil des arts en matière de diversité. Il se situe au premier plan de l'innovation et englobe les arts multidisciplinaires, les festivals, les carnivals, les centres d'art, les tournées rurales, les producteurs et les œuvres participatives et de célébration. La pratique des arts combinés reflète de plus en plus la façon dont de nombreux artistes souhaitent travailler et à laquelle les publics veulent souscrire. Notre but est d'appuyer les œuvres de qualité et les organismes qui sont véritablement en contact avec un public, qu'il soit local, régional ou national. »
- Le programme Arts mixtes a également financé des « carrefours entre les arts et d'autres disciplines, par exemple, les sciences, le droit, l'écologie et l'industrie ».
- À titre d'exemples de projets multidisciplinaires financés dans le cadre du programme Combined Arts, mentionnons : Le Brighton Festival (« le plus important festival d'arts mixtes d'Angleterre »); le Brewery Arts Centre qui présente « un large éventail d'activités, depuis la musique du monde au cinéma d'auteur, dans divers espaces traditionnels et moins officiels »; un programme d'occasions de perfectionnement professionnels pour les artistes; des conférences et des projets qui réunissent des professionnels de l'industrie ou du milieu des sciences et des artistes.
- La National Carnival Strategy du programme Arts mixtes du Conseil des arts d'Angleterre « place le carnaval comme une importante forme d'art en Angleterre de nos jours [...] La stratégie est également une contribution majeure dans la course à l'égalité et les objectifs en matière de diversité du Conseil des arts . »
- Le programme « Managed Funds » du Council permet le financement stratégique transparent des demandes qui ne cadrent pas avec les programmes existants. « Ces fonds nous permettent de dégager de nouvelles possibilités pour les arts, de mettre sur pied de nouvelles initiatives, de former de nouveaux partenariats et de réaliser des ambitions particulières relativement à la croissance, par exemple, dans la diversité culturelle. »

Australia Council <<http://www.ozco.gov.au>>

- L'expression du soutien pour la « pratique de l'art hybride » par tous ses comités et au Bureau Inter-Arts constitue une innovation relativement récente à l'Australia Council. Le comité ou le bureau qui évaluera une demande est décidé en fonction de la nature du résultat artistique.
- L'art hybride est défini comme étant : « un processus où les artistes combinent les formes d'art conventionnelles ou collaborent avec des praticiens provenant d'autres domaines non liés aux arts pour créer de nouvelles formes d'expression artistique. [...] Il existe de nombreuses combinaisons, mais les artistes doivent démontrer l'hybridité dans la forme et le contenu de leur œuvre. »
- La définition précise aussi que « les processus hybrides peuvent se dérouler à diverses étapes d'un projet, y compris : durant la phase de conception ou au début d'un projet, lorsque les idées sont développées et fusionnées entre les artistes et les praticiens provenant de domaines non liés aux arts; durant la création de l'œuvre lorsque diverses méthodes ou divers processus de la pratique artistique sont combinés; à la présentation lorsque l'œuvre est exposée ou exécutée à un nouveau site ou à l'aide de méthodes non conventionnelles. »
- Pour que les demandes portant sur les arts hybrides qui sont soumises au Bureau Inter-Arts soient admissibles, l'œuvre proposée ne doit pas comporter de processus créatif ou de résultat artistique satisfaisant les lignes directrices en matière de financement émises par un conseil ou un comité artistique existant du Council. La demande doit aussi démontrer qu'il s'agit de « l'art hybride tant par son processus créatif que par sa présentation » et que « l'œuvre explore de nouvelles façons de créer une œuvre d'art, par exemple, des

processus interdisciplinaires ou multidisciplinaires. »

- L'Australia Council reconnaît qu'une bonne partie des œuvres produites dans le domaine de l'art hybride sont par nature développementales et il encourage le recours à une méthodologie de recherche et de développement dans le processus de création de la nouvelle œuvre.
- Le Bureau Inter-Arts offre un service de référence officiel et explique clairement aux candidats qui ne savent pas exactement de quel secteur du Council relève leur projet.

Annexe F : Mandat du groupe de travail multidisciplinaire

Le mandat du groupe de travail multidisciplinaire de 2004-2006 se lit comme suit : « Établir la liste complète des défis qui se posent pour le Conseil ainsi que des occasions qui s'offrent à lui dans sa quête pour soutenir l'activité transdisciplinaire et multidisciplinaire et formuler des propositions et des structures pour les traiter. »

Le groupe de travail était initialement composé de Claude Schryer (président, Bureau Inter-arts), Louise Profeit-LeBlanc (Secrétariat des arts autochtones), Jen Budney (Arts visuels), Melinda Mollineaux (Bureau de l'équité), Monique Léger (Danse), David Walden (UNESCO), Sanjay Shahani (Théâtre), Michelle Chawla (Administration) et Paul Seesequasis (Lettres et édition). Zainub Verjee (Arts médiatiques), Sandra Bender (Promotion de la diffusion) et Sue-Ellen Gerritsen (Arts visuels) ont adhéré au comité en 2005.

La méthode employée par le groupe de travail a consisté à explorer les changements à court terme pouvant se produire dans la structure existante du Conseil et les changements à long terme qui exigent de nouveaux programmes ou une restructuration. Les pratiques et les organismes artistiques des diverses cultures et les pratiques et les organismes artistiques autochtones ont été reconnues comme des priorités.

Les premières réunions ont servi essentiellement à dresser la liste des principaux problèmes et à préciser les « zones grises » entre les programmes disciplinaires et interdisciplinaires existants et la nécessité de stimuler le dialogue et de fixer les limites de chaque discipline.

Voici quelques caractéristiques des problèmes d'ordre multidisciplinaire et transdisciplinaire qui ont été recensés :

- *Collaboration lorsque le contenu a préséance sur la forme.*
- *Projets se rapportant spécifiquement à un lieu*
- *Projets communautaires de promotion de la diffusion*
- *Arts autochtones – leurs liens solides avec l'intégration et la collectivité les rendent plus difficiles à définir.*
- *Jeunes artistes – davantage « underground - parallèles » et en conséquence plus difficiles à atteindre.*
- *Artistes qui contestent les traditions des arts de la scène, les liens traditionnels entre l'artiste et son public et même les installations artistiques.*
- *Artistes immigrants qui doivent se présenter et préserver leur art indigène en l'enseignant à leurs jeunes et façon dont ils peuvent s'exprimer en retour.*

Il a été décidé dès le début du processus que le volet transdisciplinaire du mandat du groupe de travail (travail thématique) pouvait être inclus en employant le terme « multidisciplinaire ».

Rachael Van Fossen, artiste multidisciplinaire et consultante de Montréal, a été embauchée en janvier 2006 dans le but d'entreprendre « une analyse des documents d'orientation antérieurs et actuels et de consulter le personnel du Conseil, afin de dresser la liste des obstacles et des défis entourant les pratiques et les structures multidisciplinaires ».

Une réunion du comité consultatif spécial a eu lieu en mars 2006 en vue de poursuivre la recherche et de consulter la communauté artistique.

Annexe G : Liste des ressources, bibliographie et notes en fin de texte

REMARQUE : De nombreux documents internes, notamment l'historique des demandes de certains organismes, ont été examinés dans le cadre de la recherche menant à la production du présent rapport. Même si ces documents ne figurent pas dans la liste ci-dessous, on ne saurait surestimer le rôle qu'ils ont joué dans l'établissement du contexte et la compréhension des problèmes en cause.

Rapports publiés par le Conseil des Arts du Canada

Boutet, Danielle. «*Réflexions sur les pratiques interdisciplinaires au Canada.*» Septembre 1996

Conseil des Arts du Canada. «*Activités artistiques et culturelles parrainées par le Conseil des Arts dans les localités rurales et isolées. Examen du soutien offert par le Conseil des Arts du Canada.*» Décembre 2001

Conseil des arts du Canada. «*Plan stratégique - Vers une nouvelle perspective.*» Mars 1995

Conseil des arts du Canada. «*Plan stratégique - Vers une nouvelle perspective: Questions et réponses.*» Mars 1995

Conseil des arts du Canada. «*Communiqué : Le Conseil des Arts du Canada.*» Le 10 mai 1995.

Conseil des arts du Canada. «*Digital Arts Seminar Final Report.*» Juin 2004

Conseil des arts du Canada. «*Partnerships, Networks and Arts Promotion Foundation Document.*» Le 22 août 2005.

Conseil des arts du Canada. «*Questions and Answers About the Restructuring of the Canada Council.*» 1995.

Carrier, Roch. «*The Renewal of the Canada Council: A Message from Director Roch Carrier on the Implementation of the Strategic Plan.*» 1995.

Hill Strategies Research Inc. «*La diversité de la population active du secteur des arts du Canada : Une analyse des données du recensement de 2001.*» Février 2005

Marsland, Jane. «*Modèles de gestion souples.*» Mars 2005

MacSkimming, Roy. «*Patrimoine, transition, succession: Soutien au patrimoine et à l'avenir des organismes artistiques du Canada.*» Mars 2005

McGauley, Laurie. «*Imagine : Examen indépendant du Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté du Conseil des arts du Canada.*» Février 2006

Poulin, Louise. «*Gérer nos espaces artistiques - l'impact des coûts et des revenus liés à la gestion des lieux des arts de la scène au Canada.*» Décembre 2002

Poulin, Louise. «*Échos du milieu : Perspectives sur les pratiques de gestion innovatrices chez les organismes artistiques issus des communautés autochtones et de cultures diverses.*» Novembre 2004

WME Consulting Associates. «*L'incidence des subventions du Conseil des Arts sur la carrière des artistes individuels.*» Mars 2000

Interviews de recherche et réunions de consultation (en ordre chronologique)

Comité consultatif pour l'égalité raciale dans les arts. Le 14 décembre 2005.

Groupe de travail multidisciplinaire. Le 14 décembre 2005.

Louise Profeit-LeBlanc, (Secrétariat des arts autochtones). Le 15 décembre 2005.

Roger Gaudet, (chef) et Sheila James (agente de programme), Service du théâtre. Le 10 janvier 2006.

Sandra Bender, (Bureau de la promotion de la diffusion). Le 10 janvier 2006.

Melanie Rutledge (chef), Carole Boucher et Paul Seesequasis (agents de programme), Service des lettres et de l'édition. Le 10 janvier 2006.

Kelly Wilhelm (Partenariats et réseautage). Le 11 janvier 2006.

Russell Kelley (chef), Karen Barber-Ing, Angela Birdsell, Richard Davis, André Jutras, René Lavoie, Shannon Peet et Gerri Trimble, (agents de programme), Service de la musique. Le 11 janvier 2006.

François Lachapelle (chef) et Sue-Ellen Gerritsen (agente de programme), Service des arts visuels. Le 11 janvier 2006.

Sanjay Shahani (agente de programme), Service du théâtre. Le 11 janvier 2006.

Anne Valois (chef) et Louise Gagné (agente de programme), Service de la danse. Le 12 janvier 2006.

David Poole (chef) et Kelly Langgard (agente de programme), Service des arts médiatiques. Le 12 janvier 2006.

Jerry Longboat (agent de programme), Service de la danse. Le 12 janvier 2006.

Claude Schryer (Bureau Inter-arts). Le 12 janvier 2006.

David Walden (secrétaire général), Commission canadienne pour l'UNESCO. Le 13 janvier 2006.

Groupe de travail multidisciplinaire. Le 13 janvier 2006.

Melinda Mollineaux (Bureau de l'équité). Le 26 janvier 2006.

Julie Poskitt (agente de programme), Service de la danse. Le 26 janvier 2006.

Claire McCaughey (gestionnaire, Recherche) et Claude Schryer (Bureau Inter-arts). Le 26 janvier 2006.

Louise Profeit-Leblanc (Secrétariat des arts autochtones), Jerry Longboat (agent de programme autochtone), Service de la danse, et Bruce Sinclair (agent de programme autochtone), Service du théâtre. Le 26 janvier 2006.

Sharon Fernandez (anciennement coordonnatrice au Bureau de l'équité). Le 26 janvier 2006.

Moira Brennan (directrice de programme), Multi-Arts Production Fund. Interview téléphonique. Le 2 mars 2006.

Ahasiw Maskegon-Iskwew (Digital Arts Research Consultant). Interview téléphonique. Le 7 mars 2006.

Bushra Junaid (agent des arts multidisciplinaires), Conseil des arts de l'Ontario. Le 17 mars 2006.

Melanie Fernandez (Directrice), Community & Educational Programmes, Harbourfront Centre. Le 17 mars 2006.

Multidisciplinary Arts Special Advisory Committee. Les 30 et 31 mars 2006.

Carole Boucher et Paul Seeseequasis (agente de programme), Service des lettres et de l'édition. Interview téléphonique pour remplir le questionnaire. Le 7 avril 2006.

Shannon Peet (agente de programme), Service de la musique. Interview téléphonique pour remplir le questionnaire. Le 7 avril 2006.

Melinda Mollineaux (Bureau de l'équité). Interview téléphonique pour remplir le questionnaire. Le 7 avril 2006.

Réunion avec les chefs de service de la Division des arts. Le 15 juin 2006.

Claude Schryer (Bureau Inter-arts). Le 20 juin 2006.

Comité d'évaluation par les pairs des festivals multidisciplinaires. (Observateur seulement) Le 20 juillet 2006.

André Courchesne (Directeur), Division des arts Le 21 juillet 2006.

Bibliographie

- Armstrong, Jeanette. ed. *Looking at the Words of Our People*. Penticton (C.-B.), Theytus Books, 1993.
- Case, Sue Ellen, Philip Brett and Susan Leigh Foster, eds. *Decomposition: Post-Disciplinary Performance*. Bloomington, Indiana University Press, 2000.
- Doolittle, Lisa and Anne Flynn eds. *Dancing Bodies, Living Histories: New Writings About Dance and Culture*. Banff, Banff Centre Press, 2000.
- . *Questions of Community: Artists, Audiences, Coalitions*. Banff, Banff Centre Press, 1995.
- Driver, Tom F. *Liberating Rites: Understanding the Transformative Power of Ritual*. Boulder, Westview Press (Harper Collins), 1998.
- Gablik, Suzi. *Has Modernism Failed?* rev. ed. New York, Thames and Hudson, 2004.
- Harvey, Jocelyn. *Arts et collectivités* : Document de travail : préparé pour le Forum «Arts et collectivités». Conférence canadienne des arts. Le 17 juin 1999.
- . *Transcender les obstacles* : Document de travail préparé pour le Conseil des Arts du Canada, 2005.
- Hewitt, Peter. *Reflections of an Arts Council Chief Executive*. Londres, Arts Council England Publications, Mai 2005.
- Jickling, Bob. Ed. *Telling Our Stories*. *Canadian Journal of Environmental Education*: 7 (2), Printemps 2002.
- Klein, Julie Thompson. *Voices of Royaumont. Transdisciplinarity: reCreating Integrated Knowledge*. Sommerville and Rapport, eds. Oxford, EOLSS Publishers, 2000. 3-13.
- Lacy, Suzanne. Ed. *Mapping the Terrain: New Genre Public Art*. Seattle, Bay Press, 1995.
- McDonell, Gavan J. "Disciplines as Cultures: Towards Reflection and Understanding." *Transdisciplinarity: reCreating Integrated Knowledge*. Sommerville and Rapport, eds. Oxford, EOLSS Publishers, 2000. 25 – 37.
- McGregor, Sue L.T. *The Nature of Transdisciplinary Research and Practice*. H.S. Working Papers, 2004. <<http://www.kon.org/hswp/archive/transdiscipl.html>>
- Mumford, Marrie. *Reflections on the Aboriginal Dance Program*. *Dancing Bodies, Living Histories: New Writings About Dance and Culture*. Doolittle and Flynn, eds. Banff, Banff Centre Press, 2000. 108 – 129.
- Nindi, Pax. *National Carnival Arts Strategy 2005-2007*. Londres, Arts Council England Publications, 2005.
- Pearson, Katherine A. *Accélérer notre impact : philanthropie, innovation et changement social*. Montréal, La fondation de la famille J.W. McConnell, Novembre 2006.
- Équipe d'évaluation par les pairs. Arts Council England. *Report of the Peer Review*. Londres, Arts Council England Publications, Octobre 2005.
- Rivers, Paul. "Making Mindlands: The Multimedia Production. On using technology to underscore

the body image problems of an analog guy facing a digital world." *Canadian Theatre Review*. 109 (Hiver 2002). 24- 25.

Slack, Jennifer Daryl et J. Macgregor Wise. *Culture and Technology*. New York, Peter Lang, 2005.

Sommerville, Margaret A. and David J. Rapport eds. *Transdisciplinarity: reCreating Integrated Knowledge*. Oxford, EOLSS Publishers, 2000.

Wyman, Max. *The Defiant Imagination, An Impassioned Plea to Keep Culture at the Heart of the Canadian Experiment*. Vancouver, Douglas & McIntyre, 2004

Rencontres publiques, ateliers, séminaires

InClassables vs Indisciplinés/Unclassifiable vs Undisciplined: Rencontre Publique sur l'inter-art/Public Meeting on Inter-Art. Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec (Quebec Interdisciplinary Arts Network, Théâtre La Chapelle, Montréal. Le 11 février 2006.

The Art of Making Art,. Séminaire/atelier animé par Danielle Boutet, directrice, MFA in Interdisciplinary Arts Program, Goddard College, Vermont. Plainfield VT, Goddard College, Manor Lounge. Le 2 août 2006.

Sites Web

Accès Asie <<http://www.accesasie.com>>

Alberta Foundation for the Arts <http://www.cd.gov.ab.ca/all_about_us/commissions/arts/>

Arts Council England <<http://www.artscouncil.org.uk>>

Arts Presentation Canada (Canadian Heritage) <http://www.pch.gc.ca/progs/pac-apc/index_e.cfm>

Australia Council for the Arts <<http://www.ozco.gov.au>>

Banff Centre <<http://www.banffcentre.ca>>

British Columbia Arts Council <<http://www.bcartscouncil.ca>>

Commission canadienne pour l'UNESCO <<http://www.unesco.ca>>

Common Weal Community Arts <<http://www.commonweal-arts.com>>

Conseil des arts et des lettres du Québec <<http://www.calq.gouv.qc.ca>>

Creative Capital Foundation <<http://www.creative-capital.org>>

FolieCulture <<http://www.folieculture.org>>

Galerie Oboro <<http://www.oboro.net>>

Harbourfront Centre <<http://www.harbourfrontcentre.com>>

Indigenous Performing Arts Alliance. <<http://www.fullcircle.ca/ipaa/ipaa.html>>

Irish Arts Council <<http://www.artsCouncil.ie>>

Judith Marcuse Projects <<http://www.judithmarcuseprojects.ca>>

Conseil des arts du Manitoba <<http://www.artsCouncil.mb.ca/>>

Montréal, arts interculturels <<http://www.m-a-i.qc.ca>>

Multi-Arts Production Fund <<http://www.mapfund.org>>

Mutek <<http://www.mutek.ca/>>

Conseil des arts du Nouveau-Brunswick <<http://www.artsnb.ca>>

Newfoundland and Labrador Arts Council <<http://www.nlac.nf.ca>>

Northern Saskatchewan International Children's Festival
<<http://www.saskatoonchildrensfestival.org>>

Conseil des arts de l'Ontario <<http://www.arts.on.ca>>

Peterborough Arts Umbrella <<http://www.dreaming.org/~pau/>>

Prince Edward Island Council of the Arts <<http://www.peiartscouncil.com>>

Productions Nathalie Derome <<http://www.nathaliederome.qc.ca>>

Red Sky Performance <<http://www.redskyperformance.com>>

Le Réseau des artistes interdisciplinaires du Canada <<http://www.popstart.ca>>

Rockefeller Foundation <<http://rockfound.org/Arts and Culture>>

Arts Board de la Saskatchewan <<http://www.artsboard.sk.ca>>

Conseil de recherche en sciences humaines <<http://www.sshrc-crsh.gc.ca>>

Conseil des arts de Toronto <<http://www.torontoartscouncil.org>>

Théâtre Lachapelle <<http://www.lachapelle.org>>

Tumbuktu, Les TransArtsAfricains <<http://www.tumbuktu.com>>

Resource Centre for the Arts <<http://www.rca.nf.ca/about.html>>

St. Norbert Arts and Cultural Centre <<http://www.snacc.mb.ca>>

Terminus 1525 <<http://www.terminus1525.ca>>

Vancouver Foundation <<http://www.vancouverfoundation.bc.ca>>

Vancouver International Children's Festival <<http://www.childrensfestival.ca>>

Western Front <<http://www.front.bc.ca>>

Publications en ligne

Brault, Simon. *Repenser le financement des arts au-delà des disciplines*. Publication électronique d'une allocution prononcée à la Rencontre publique organisée par le Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec, Montréal, Théâtre LaChapelle. Le 11 février 2006.
<<http://www.canadacouncil.ca/news/speeches/yl127432036045367500.htm>>

Brault, Simon. *Repenser le financement des arts au-delà des disciplines* : Extrait d'une allocution prononcée à la conférence des ministres de la culture fédéral et provinciaux à Halifax, Le 30 octobre 2004."
<<http://www.canadacouncil.ca/news/speeches/nm127457903791383125.htm>>

Ferran, Bronac. *Ways of Working: an introduction* . Londres : Arts Council England Publications, 2001.

Hewitt, Peter. *Reflections of an Arts Council Chief Executive*. Londres : Arts Council England Publications, Mai 2005.

McGregor, Sue L.T. *The Nature of Transdisciplinary Research and Practice*. H.S. Working Papers, 2004. <<http://www.kon.org/hswp/archive/transdiscipl.html>>

Minogue, Sara. *Nuliajuk a big, expensive success*. *Nunatsiaq News*. Le 23 décembre 2005
<http://www.nunatsiaq.com/archives/51223/news/iqaluit/51223_01.html>

Nindi, Pax. *National Carnival Arts Strategy 2005-2007*. Londres : Arts Council England Publications, 2005.

Pearson, Katherine A. *Accélérer notre impact : philanthropie, innovation et changement social*. Montréal : La fondation de la famille J.W. McConnell Family Foundation, November Novembre 2006.
<http://www.mcconnellfoundation.ca/utilisateur/documents/EN/Initiatives/Sustaining%20Social%20Innovation/Accelerating_our_Impact.pdf>

Équipe d'évaluation par les pairs. Arts Council England : *Report of the Peer Review*. Londres : Arts Council England Publications, Octobre 2005.

Thompson, Shirley. *Le pouvoir de la culture dans la société contemporaine*. Notes d'observations présentées par Shirley L. Thomson à Paris le 28 février 2002.
<<http://www.canadacouncil.ca/news/speeches/yj127245526455312500.htm>>

Publications diverses

St. Norbert Arts Centre (SNAC) Business Plan for 2002, 2003, 2004. Winnipeg: SNAC, 2001.

Notes de fin de texte

ⁱ Cette citation est extraite (d'un document interne produit en 1990 par Chris Creighton Kelley intitulé *Brief History of the Council*.)

ⁱⁱ Pour une discussion approfondie des définitions, voir l'annexe C: **Terminologie et définitions**

ⁱⁱⁱ Pour un examen complet des tendances à la transdisciplinarité, voir Transdisciplinarity: reCreating Integrated Knowledge. Oxford: EOLSS Publishers, 2000. Margaret A. Sommerville et David J. Rapport, eds.

^{iv} Dans le cadre de ce projet de recherche, David Walden, membre du groupe de travail multidisciplinaire et secrétaire général de la Commission pour l'UNESCO (CCU), a décrit le degré d'efficacité de tels virages structurels à la CCU. À son avis, l'accent accru mis sur les approches horizontales en vue d'atteindre les priorités stratégiques, par exemple, les jeunes, se traduisent par un but commun formulé de manière plus consciente – une « vision » organisationnelle -- à laquelle souscrivent tous les services.

^v Voici des exemples de tendances dans le milieu universitaire vers des approches interdisciplinaires croisées et transdisciplinaires : À l'Université York, la faculté des sciences environnementales fait équipe avec la faculté des beaux-arts dans un courant artistique communautaire pour les études de premier et de deuxième cycles; les départements d'anglais et de théâtre de l'Université de Calgary ont créé ensemble un programme d'études des arts de la scène; le département du théâtre de l'Université Concordia envisage de créer une maîtrise en beaux-arts en performance interdisciplinaire, en collaboration avec les programmes de danse, de musique et de pratiques interdisciplinaires individualisées. L'ARUC du CRSH finance le soutien de la recherche universitaire menée en partenariat avec des organismes communautaires. De même, l'artiste-universitaire ou l'universitaire-praticien est une nouvelle tendance : le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) en est à la troisième année d'un fonds de recherche-crédit de cinq ans d'un programme pilote en beaux-arts. Les facultés des beaux-arts emploient depuis longtemps des artistes-praticiens, car au cours des années précédentes les facultés ont souvent renoncé à l'exigence d'un grade terminal comme condition pour exercer une profession. De plus en plus, les universités exigent un grade terminal. Même si au premier abord cela semble contraire aux tendances vers la dissolution des spécialisations, c.-à-d. l'interdisciplinarité, cela a en fait eu pour effet de mettre l'accent sur l'artiste en tant qu'universitaire en partie en raison de l'importance accordée à la théorie critique. Une tendance qui en résulte : un cours performatif – est-ce là de l'art? Est-ce qu'un artiste professionnel pourrait soumettre une demande de subvention de création au Conseil des Arts du Canada pour préparer un cours performatif? Où tirera-t-on la ligne?

^{vi} Un examen externe du FCAC permet de répondre en partie à ces questions.

^{vii} Le Conseil des Arts du Canada a soutenu le site Web Terminus 1525 <<http://www.terminus1525.ca>>. Ce site constitue un exemple du genre de communauté auquel M^{me} Gablik fait référence. Le site est également intéressant en raison de sa présentation des démarches thématiques, fluides et non axées sur une discipline de jeunes artistes à la « catégorisation » de leur art : « Les balises sont des mots qui ont un rapport quelconque à une œuvre. Lorsque vous ajoutez une œuvre au site, vous pouvez aussi y joindre autant de balises que vous le souhaitez! Vous êtes libre de choisir les mots qui vous plaisent. [...] Dans le passé, lorsque vous ajoutiez une œuvre, vous deviez la placer dans une catégorie. Si vous ajoutiez une pièce musicale, nous vous demandions de choisir un seul style, comme punk ou hiphop. La pièce ne pouvait pas être à la fois punk et hiphop. Avec les balises, vous n'êtes plus restreint à une seule catégorie et une œuvre peut donc maintenant être plusieurs choses à la fois. Par exemple,

une photo d'un petit gâteau pourrait avoir des balises comme « photo », « pâtisserie » et « chocolat ». De cette façon, une personne qui fait une recherche utilisant l'un ou l'autre de ces mots-clés trouvera facilement cette œuvre ».

^{viii} Pour une discussion plus poussée sur les problèmes des arts numériques au Conseil des Arts du Canada, consulter le rapport de recherche Ahasiw Maskegon-Iskwew produit en 2006 et le rapport final émis en 2004 sur le séminaire sur les arts numériques organisé par le Conseil.]

^{ix} Même au sein des Services du Conseil, les conséquences des tendances en matière de technologies numériques s'avèrent très complexes et touchent les évaluations permanentes, telles que celles menées au sein des Arts médiatiques, en vue de déterminer à quel moment les médias électroniques doivent être considérés comme une forme d'art et celui auquel ils sont considérés comme un outil ou une technologie. D'autres services s'interrogent sur les publications électroniques et les sites Web et se demandent s'il faut les considérer comme des outils de dissémination ou des formes d'art en soi ou les deux.

^x On peut obtenir une transcription de l'allocution complète de M. Brault sur le site Web du Conseil des Arts du Canada, à l'adresse <<http://www.canadacouncil.ca/news/speeches/>>

^{xi} L'article original de Nourbese Philip que cite Creighton-Kelley s'intitulait *The New Jerusalem in Two and a Half Minutes*. Publié en *Fuse* : 14.4 (Printemps 1991), 20.

^{xii} Un tel programme de financement n'est pas sans précédent. Aux États-Unis, le MAP Fund opère de cette manière, comme d'ailleurs un certain nombre de fondations privées au Canada qui financent des activités artistiques et non artistiques. L'Irish Arts Council demande aux candidats d'indiquer à quelles priorités de financement s'adresse leur œuvre plutôt que de soumettre leur demande sous une discipline précise. Pour en savoir davantage sur les bonnes pratiques des organismes de financement des arts, consulter l'annexe E.

^{xiii} Pour obtenir des renseignements, voir l'annexe E : Bonnes pratiques : Organismes de financement des arts